



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(14-23 juin 1965)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15

NATIONS UNIES



FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(14-23 juin 1965)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15

NATIONS UNIES

New York, 1965

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/4083/Rev.1
E/ICEF/528/Rev.1

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 11	1
Représentation	2	1
Ordre du jour et documentation	3 - 4	1
Hommage à la mémoire de Maurice Pate, premier Directeur général du FISE	5	1
Souhails de bienvenue au nouveau Directeur général	6	2
Déclaration liminaire du Directeur général	7 - 11	2
II. SITUATION FINANCIERE	12 - 33	4
Recettes	12 - 17	4
Contributions de particuliers	18 - 23	5
Nécessité d'accroître les ressources	24 - 27	7
Plan d'utilisation des ressources financières du FISE	28 - 33	8
III. COMMENT ATTEINDRE LES JEUNES ENFANTS AGES DE UN A SIX ANS	34 - 65	10
Les années vitales	36	10
La situation actuelle	37 - 41	11
L'importance de la mère et de la famille	42 - 43	12
Comment concentrer les efforts sur les jeunes enfants	44 - 49	12
Services destinés spécialement aux jeunes enfants .	50	14
Comparaison de diverses expériences	51	14
Conclusions du Conseil d'administration	52 - 65	15
IV. AIDE AUX PROGRAMMES ET TENDANCES	66 - 119	20
Assistance approuvée	66 - 72	20
Rapports d'activités	73 - 75	25
Santé publique	76 - 82	26
Nutrition	83	28
Protection de la famille et de l'enfance	84	29
Education et formation professionnelle	85 - 87	29
L'enfance et l'adolescence dans le développement national	88 - 91	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
Autres programmes	92 - 119	32
Formation	92	32
Centre international de l'enfance	93 - 94	32
Evaluations	95 - 97	33
Situation en ce qui concerne les dépenses locales	98 - 101	33
Demandes d'assistance dont le Comité du Programme n'a pas été saisi	102 - 103	34
Questions particulièrement inquiétantes	104 - 106	35
Rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille	107 - 119	35
 V. RAPPORT DU COMITE MIXTE FISE/OMS DES DIRECTIVES		
SANITAIRES	120 - 160	40
Services de santé de base	121 - 127	40
Programmes d'immunisation	128 - 139	41
Poliomyélite	129 - 132	41
Rougeole	133 - 136	42
Variole	137 - 139	43
Vaccination par le BCG	140 - 144	43
Lutte antilépreuse	145 - 151	44
Nécessité de donner plus d'importance aux activités intéressant la santé dans le cadre des programmes de nutrition	152 - 159	46
Ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte	160	47
 VI. RAPPORT DU COMITE MIXTE FAO/FISE DES DIRECTIVES	161 - 192	48
Planification en vue de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des enfants	162 - 166	48
Projets de nutrition appliquée	167 - 171	49
Education nutritionnelle et formation en matière de nutrition	172	50
Production alimentaire	173 - 177	50
Commercialisation de la production nationale	178	51
Prévention des carences en vitamines A chez les enfants	179 - 182	51
Politiques et programmes concernant les aliments nouveaux riches en protéines	183 - 185	52

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Conservation du lait	186 - 188	53
Utilisation des excédents alimentaires mondiaux au profit des enfants	189 - 192	53
VII. QUELQUES QUESTIONS DE PRINCIPE	193 - 204	56
Aide spéciale	193 - 195	56
Critères devant régir l'aide pour la période consécutive à une catastrophe	196 - 201	57
Recherche appliquée en ce qui concerne les problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans les pays en voie de développement	202 - 204	59
VIII. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION	205 - 229	61
Rapports financiers du FISE pour 1964	206	61
Pourcentages des dépenses totales correspondantes aux dépenses des services d'administration et d'exécution	207 - 209	61
Rapport des commissaires aux comptes (vérification extérieure)	210 - 218	62
Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1965	219	65
Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1966	220 - 224	66
Fonds des cartes de vœux	225 - 228	68
Fonds de roulement pour les services d'information du FISE	229	68
IX. RELATIONS AVEC LES COMITES NATIONAUX ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	230 - 231	69
X. PREPARATION DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	232 - 240	70
Réexamen de la décision de ne tenir qu'une seule session par an	232 - 234	70
Examen de l'expérience acquise en ce qui concerne l'organisation des travaux	235 - 236	70
Réunion de la session de 1966 en Afrique	237 - 240	71

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES*

	<u>Pages</u>
I. Représentation	73
II. Principes directeurs en matière de planification, de mise au point et d'évaluation des projets de nutrition appliquée	76
III. Nouveaux aliments riches en protéines	79
A. Elements devant figurer dans les programmes d'action ..	79
B. Principes directeurs en matière de promotion des concentrés de protéines et des mélanges alimentaires	80
IV. Politique en matière d'assistance pour la production laitière rurale	82

* Pour l'annexe V (Description des programmes pour lesquels une assistance a été approuvée en juin 1965), l'annexe VI (Tableaux des engagements et des allocations approuvés par le Conseil d'administration en juin 1965) et l'annexe VII (Contributions aux ressources générales du FISE), voir le texte anglais du présent rapport.

I. ORGANISATION DE LA SESSION

1. Le Conseil d'administration a tenu ses 322ème à 335ème séances, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 14 au 23 juin 1965.

Représentation

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport la liste des participants à la session.

Ordre du jour et documentation

3. L'ordre du jour provisoire (E/ICEF/5C8/Rev.1), tel qu'il a été adopté à la 322ème séance, comprenait les questions de fond ci-après :

- a) Rapports du Directeur général;
- b) Déclarations des représentants d'organes techniques qui coopèrent avec le FISE;
- c) Questions de principe;
- d) Rapport du Comité du programme;
- e) Rapport du Comité du budget d'administration;
- f) Rapport sur les activités des comités nationaux pour le FISE;
- g) Préparation de la prochaine session du Conseil d'administration.

4. On trouvera dans le document E/ICEF/INF/26/Rev.1 une liste des documents publiés à l'occasion de la session.

Hommage à la mémoire de Maurice Pate, premier directeur général du FISE

5. La session de juin 1965 était la première session ordinaire du Conseil d'administration depuis la mort de Maurice Pate, qui fut le premier directeur général du FISE, et elle a réuni un grand nombre de ses collègues et proches collaborateurs qui avaient oeuvré avec lui au cours des années. Les membres du Conseil ont observé une minute de silence, et de nombreux représentants qui n'avaient pas assisté à la réunion commémorative spéciale du Conseil d'administration, tenue le 2 février, ont rendu hommage à sa mémoire dans leurs déclarations liminaires.

Souhaits de bienvenue au nouveau Directeur général

6. La Présidente a souhaité la bienvenue à M. Henry R. Labouisse qui avait pris possession de ses fonctions de Directeur général du FISE le 1er juin 1965, et elle lui a donné l'assurance que le Conseil d'administration coopérerait au maximum avec lui en vue de poursuivre et renforcer l'oeuvre essentielle qu'accomplit le FISE en faveur de l'enfance. Elle a remercié M. E. J. R. Heyward qui, après le décès de M. Pate, a exercé les fonctions de Directeur général par intérim, ainsi que les fonctionnaires du FISE tant au Siège que dans les services extérieurs pour avoir permis au FISE de poursuivre normalement ses travaux dans l'intervalle. Dans leurs déclarations liminaires, les représentants ont également souhaité la bienvenue à M. Labouisse et remercié le personnel du FISE.

Déclaration liminaire du Directeur général

7. Dans la déclaration liminaire qu'il a faite devant le Conseil, le Directeur général a rendu hommage à son prédécesseur dont l'action, sous l'autorité du Conseil d'administration, a permis au FISE d'obtenir des résultats remarquables. Il s'est engagé à n'épargner aucun effort pour poursuivre l'oeuvre entreprise et l'adapter à l'évolution de la situation.

8. En renouant des liens avec les Nations Unies, M. Labouisse n'avait pas seulement accepté un poste stimulant et plein d'intérêt, il traduisait aussi sa foi dans les Nations Unies en tant qu'institution et en tant que "mode de vie" irremplaçable pour tous les peuples du monde. Le véritable fonctionnaire international symbolisait une des aspirations de la société future, car le seul espoir de l'humanité résidait dans la capacité d'hommes et de femmes ayant des conceptions, une formation et des cultures différentes à travailler ensemble dans la confiance et l'amitié. Le Directeur général a déclaré qu'il entendait, chaque fois que possible, rechercher des avis et des directives auprès des membres du Conseil, non seulement officiellement, lors des sessions annuelles, mais encore officieusement. Il a ajouté qu'il serait peut-être souhaitable de chercher à obtenir, de temps à autre, les avis de certains Etats membres ou groupes d'Etats membres sur des questions pour lesquelles ils possédaient des compétences particulières; pour sa part, il serait heureux de recevoir des conseils de tout Etat membre qui voudrait bien lui en donner 1/.

9. Le Directeur général a déclaré qu'il se proposait d'établir une collaboration aussi étroite que possible entre le FISE et les institutions spécialisées, le Fonds spécial et d'autres organismes des Nations Unies, tant au Siège que dans les services extérieurs. De tout temps, il avait insisté, dans son travail, sur l'aspect collaboration. Il était particulièrement important que les institutions des Nations Unies, utilisant au mieux les ressources limitées dont elles disposaient, s'efforcent avant tout d'éviter les doubles emplois et les chevauchements; la coordination étroite des efforts était donc indispensable.

10. Dans le même esprit, le Directeur général se proposait de travailler en rapport étroit avec les comités nationaux pour le FISE et les organisations non gouvernementales qui avaient contribué si utilement et contribuaient encore à la cause du FISE. Il a tenu à les remercier de leur appui continu.

1/ La déclaration du Directeur général a été distribuée ultérieurement sous la cote E/ICEF/522.

11. Il apparaissait clairement que le FISE ne pourrait contribuer de façon satisfaisante à répondre aux besoins essentiels des enfants que s'il disposait de revenus sensiblement plus importants. Le Directeur général ne pouvait encore dire de quel ordre de grandeur devrait être cette augmentation, mais on procédait à une étude en vue de déterminer les besoins prioritaires des enfants auxquels le FISE devrait essayer de répondre. En raison de nombreux impondérables, cette étude était complexe, mais il n'était pas nécessaire d'en attendre les résultats pour reconnaître la nécessité d'agir. Le Directeur général demandait donc instamment à tous les représentants, ceux de gouvernements comme ceux d'organisations bénévoles, d'intervenir auprès des gouvernements et du grand public pour favoriser une augmentation rapide et sensible des recettes du FISE.

II. SITUATION FINANCIERE

Recettes

12. Les recettes de toutes origines se sont chiffrées en 1964 à 32,9 millions de dollars, soit une augmentation de 750 000 dollars par rapport à 1963, année pour laquelle les recettes avaient été supérieures de 2,4 millions de dollars à celles de l'année précédente.

Tableau 1. Recettes du FISE en 1964

	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage du total</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
Contributions de gouvernements	25 598	77,8
Contributions de particuliers	4 137	12,6
Recettes provenant du Fonds des cartes de voeux	1 700	5,2
Recettes diverses	1 447	4,4
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	32 882	100,0

13. Les contributions de gouvernements sont la principale source de recettes du FISE et c'est de leur augmentation que dépend en grande partie le succès futur des opérations du FISE. Le nombre des gouvernements donateurs ayant été de 121 en 1964, il était clair que les recettes provenant de sources gouvernementales ne pouvaient augmenter que si les actuels gouvernements donateurs relevaient le niveau de leur contribution.

14. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a indiqué, ainsi qu'il l'avait déjà fait à une session précédente du Conseil d'administration, que son gouvernement était disposé à envisager de verser une contribution annuelle supérieure à 12 millions de dollars, étant entendu que cette somme ne devrait pas dépasser 40 p. 100 du total des contributions versées au FISE par l'ensemble des gouvernements, si le total des contributions des autres gouvernements était augmenté de façon sensible. A cet égard, le Conseil d'administration a pris connaissance avec un vif intérêt de renseignements concernant l'augmentation des contributions de plusieurs gouvernements en 1965. C'étaient les contributions du Canada, de la Suède et du Royaume-Uni qui avaient le plus augmenté (de 186 000 dollars, 247 000 dollars et 182 000 dollars respectivement). On trouvera au tableau 1 de l'annexe VII (voir le texte anglais du présent rapport) une liste des contributions versées au FISE par les gouvernements en 1963, 1964 et 1965 jusqu'à la fin de la session du Conseil d'administration.

15. Le Conseil d'administration a appris que les comités nationaux européens pour le FISE, qui ont tenu leur réunion annuelle en mai 1965 à Montreux (Suisse), avaient comparé les contributions des gouvernements européens avec celles des pays en voie de développement et avaient conclu qu'il faudrait que l'Europe double le montant actuel de ses contributions au FISE pour qu'elles représentent le même pourcentage du produit national brut par habitant que les contributions versées par les pays en voie de développement.

16. Pendant les débats du Conseil d'administration, on a fait observer que les gouvernements qui versent les plus fortes contributions au FISE seraient, à longue échéance, influencés par le montant des contributions que les autres gouvernements étaient disposés à verser, ce qui en fin de compte, influencerait sur le montant total des contributions de gouvernements. Pour l'avenir du FISE, il importait donc que les gouvernements des pays économiquement développés ne figurant pas parmi les principaux donateurs fassent en sorte que l'écart entre leurs contributions et celles des gouvernements qui comptent parmi les donateurs les plus généreux ne s'accroisse pas.

17. L'attention du Conseil a été appelée sur le fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1522 (XV), et plus récemment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2/, avaient invité les gouvernements, notamment ceux des pays industrialisés, à consacrer 1 p. 100 de leur revenu à favoriser le développement des peuples du monde sous-développé; si cet objectif était atteint rapidement et si une priorité appropriée était accordée à l'enfance et à la jeunesse dans les programmes de développement, le FISE devrait pouvoir compter sur une expansion considérable des possibilités dans le domaine de l'assistance à fournir aux pays pour qu'ils résolvent les problèmes de l'enfance et de la jeunesse.

Contributions de particuliers

18. En 1964, les recettes provenant de contributions de particuliers ont diminué de 350 000 dollars par rapport à l'année précédente. On trouvera au tableau 2 l'origine des contributions de particuliers en 1964 et les montants estimatifs pour 1965.

Tableau 2. Recettes provenant de contributions de particuliers (1964 et 1965)

	<u>1964</u>	<u>1965</u> (montants estimatifs)
	(En millions de dollars des Etats-Unis)	
Collectes d'Hallowe'en	2,5	2,5
Collectes organisées pour des projets spéciaux	1,3	1,6
Particuliers et groupements	<u>0,3</u>	<u>0,3</u>
TOTAL	4,1	4,4

2/ Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et Rapport (Publication des Nations Unies, No de vente : 64.II.B.11), p. 50.

19. En 1964, les collectes d'Hallowe'en se sont réparties de la façon suivante : 2 150 000 dollars recueillis par le Comité américain pour le FISE et 350 000 dollars recueillis par l'Association canadienne pour les Nations Unies (Comité pour le FISE). Le Conseil d'administration a été informé que ces deux comités faisaient un effort spécial pour étudier s'il serait possible de trouver un moyen d'accroître le produit de ces collectes. Le Conseil a été heureux de noter que le Directeur général envisageait d'étudier avec d'autres pays la possibilité d'instituer des collectes de ce genre.

20. Les collectes de fonds organisées pour le FISE en général sont certes la forme de contribution la plus utile; cependant certains particuliers préfèrent verser des contributions pour des projets déterminés. En conséquence, un certain nombre de comités nationaux pour le FISE, ou des comités nationaux coopérant avec les comités de la Campagne contre la faim, ont réuni des fonds pour des projets déterminés. Cette initiative a pu être prise pour la première fois en 1961 pour des projets de nutrition, grâce à des fonds recueillis à l'occasion de campagnes de lutte contre la faim. Depuis janvier 1964, les comités peuvent adopter comme thème de leur campagne pour recueillir des fonds tout projet approuvé par le Conseil d'administration. Les comités australien, luxembourgeois, néo-zélandais et britannique de la Campagne contre la faim ont recueilli des fonds pour des projets de nutrition. Des comités dans la République fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège et au Royaume-Uni ont eux aussi recueilli des fonds pour des projets dans d'autres domaines, principalement dans ceux de l'enseignement et de la santé publique; d'autres comités nationaux en Europe envisagent d'organiser des campagnes de ce genre. A sa session de 1965, le Conseil d'administration a approuvé des projets d'un montant total de 329 000 dollars pour lesquels les comités nationaux des Pays-Bas et du Royaume-Uni se sont engagés à recueillir des fonds. Il apparaît que cette forme de collecte de fonds s'est avérée utile dans certains pays, et l'espoir a été exprimé que cette méthode serait plus largement utilisée dans les pays l'ayant déjà employée et qu'elle serait essayée dans les autres.

21. Afin d'uniformiser les procédures administratives suivies pour la gestion du produit des campagnes de lutte contre la faim entreprises au titre de projets de nutrition et celui des campagnes exécutées dans le cadre d'autres projets, le Conseil d'administration a décidé de fermer le compte distinct créé pour la Campagne contre la faim. Désormais, un comité national peut prendre les dispositions nécessaires pour "adopter", en vue d'une collecte de fonds, tout projet pour lequel le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une assistance. Le Comité peut entreprendre de rassembler des fonds au titre d'un engagement approuvé pour lequel il n'a pas encore été fait d'allocation, ou bien il peut choisir un projet avant qu'il ne soit présenté au Conseil d'administration, auquel cas le Conseil doit être informé, lorsque la recommandation relative au projet lui est soumise pour approbation, que le comité s'engage à rassembler tout ou partie des fonds nécessaires; à ce moment-là, le Conseil approuve un engagement et non une allocation. Il est également possible à un comité de choisir pour une campagne d'appel de fonds un projet pour lequel le Conseil d'administration a déjà approuvé l'allocation nécessaire.

22. Le Conseil d'administration a noté que le FISE avait reçu, directement ou par l'intermédiaire de comités nationaux, 300 000 dollars des sources suivantes : contributions de particuliers, églises, associations féminines, écoles et autres organisations. Une part considérable de ces contributions n'avait pas été sollicitée. Le montant relativement faible de ces contributions montrait sans aucun

doute que, dans la plupart des pays, il n'était pas facile aux particuliers de verser directement des contributions au FISE, et que les possibilités dont ils disposaient à cet égard n'avaient pas été suffisamment portées à leur attention. Le Directeur général a déclaré qu'il se proposait d'étudier les moyens d'augmenter les contributions recueillies de cette manière.

23. On a souligné au cours des débats au Conseil d'administration que l'augmentation de l'appui fourni au FISE dépendait de facteurs tels que la connaissance et la compréhension des besoins de l'enfance et des travaux du FISE. Dans beaucoup de pays économiquement développés, le public ignorait les graves problèmes de l'enfance dans les pays en voie de développement. Cette lacune exigeait un grand effort dans le domaine de l'information. A cet égard, les comités nationaux pour le FISE et les organismes bénévoles jouaient un rôle important qu'il fallait encourager activement.

Nécessité d'accroître les ressources

24. Dans son rapport sur l'état des travaux (E/ICEF/511, par. 16 à 22), le Directeur général par intérim a examiné la nécessité d'accroître les ressources du FISE. Il a souligné que ce sont les pays et les collectivités qui ont, avant tout, la possibilité et la tâche de protéger et de faire progresser les nouvelles générations. Cependant, dans nombre de pays qui bénéficient d'une aide du FISE, le produit national brut n'était que de 50 à 100 dollars par habitant et par an, et dans 85 de ces pays, il était inférieur à 200 dollars, niveau qui se situe au point minimum en-dessous duquel il n'y a pas de développement social possible. Les pays qui ont un très faible revenu national se trouvaient dans la quasi-impossibilité d'assurer tous les services nécessaires au développement harmonieux de leurs enfants et de leurs adolescents, et la nécessité d'une aide extérieure était universellement reconnue. Cependant, on a noté qu'environ 90 p. 100 de l'aide extérieure était de nature bilatérale et que seule une très faible fraction était spécifiquement consacrée à l'enfance et à la jeunesse. L'assistance accordée par les organismes des Nations Unies avait des répercussions importantes sur la vie des enfants. Parmi tous ces organismes, le FISE était le seul à fournir une assistance dont bénéficient directement les enfants et les jeunes. Le FISE s'employait également à mieux faire comprendre dans les divers milieux qui fournissent une aide extérieure, combien il importait de préparer la nouvelle génération à jouer un rôle constructif dans le développement économique et social de la société dont elle faisait partie.

25. En 1962, le Conseil d'administration du FISE avait pu allouer au total 44 millions de dollars. On avait espéré que les recettes augmenteraient à un rythme qui permettrait d'atteindre à nouveau ce chiffre au bout de plusieurs années, lorsque les objectifs des nouvelles méthodes financières exposées aux paragraphes 29 et 30 ci-après auraient été réalisés. Mais le taux d'accroissement des recettes s'était ralenti. Etant donné les perspectives à cet égard, le Conseil d'administration du FISE avait dû adopter un plan financier selon lequel le montant des allocations en 1966 se situerait entre 35 et 37 millions de dollars. En 1965 et 1966, les dépenses devaient être réduites de 15 p. 100 et 10 p. 100 respectivement par rapport à 1964. (Voir par. 33 ci-après.)

26. Cette réduction de l'assistance du FISE arrivait à un moment où, dans les pays bénéficiaires, la population infantile augmentait de 2,5 p. 100 par an. La documentation et les débats de la session montraient qu'à mesure qu'il avance dans ses travaux, le FISE se trouve aux prises avec des tâches dont le nombre et l'ampleur augmentent sans cesse.

27. A la session du Conseil, l'accent a été mis sur plusieurs domaines qui appellent une attention toute particulière. On a parlé notamment du peu de latitude dont dispose le FISE pour étendre son assistance à de nouveaux projets. Par suite de la diminution des ressources, moins de 10 p. 100 des crédits alloués pour des programmes à la session du Conseil, soit 2,2 millions de dollars, pouvaient être consacrés à de nouveaux projets; pourtant, une somme bien supérieure aurait pu être utilisée uniquement pour de nouveaux projets dans les domaines où le FISE fournit déjà une assistance. Non seulement les gouvernements présentaient des demandes d'aide dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la formation professionnelle et des services sociaux auxquelles il n'était pas toujours possible de faire droit, mais il existait d'autres secteurs particuliers où des besoins se faisaient sentir et où, jusqu'ici, on n'avait pu entreprendre qu'un début d'action. A cet égard, parmi les cas qui ont retenu l'attention du Conseil, on peut citer celui des enfants appartenant au groupe d'âges vulnérable de 1 à 6 ans, la condition des enfants qui vivent dans des bidonvilles en voie d'expansion rapide et la situation des enfants et des adolescents qui ne fréquentent pas l'école. Dans le domaine de la nutrition, de nouvelles possibilités s'offrent au FISE grâce à la coopération avec le Programme alimentaire mondial et avec les programmes d'aide bilatéraux, et grâce à la production d'aliments riches en protéines autres que le lait. Dans le domaine de la santé, il existait de vastes possibilités d'utiliser efficacement l'aide du FISE, non seulement en développant les services de santé de base, mais aussi en approvisionnant les villages en eau potable, ce qui revêtait une importance capitale pour la santé et la survie des enfants. L'assistance du FISE pour les programmes d'immunisation des enfants par les méthodes les plus nouvelles était minime. Les pays ne disposant ni de l'organisation administrative, ni du personnel, ni des ressources financières voulus pour tirer parti des formes d'assistance actuelles du FISE avaient besoin d'une aide spéciale.

Plan d'utilisation des ressources financières du FISE

28. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Secrétariat (E/ICEF/AB/L.46) qui passait en revue l'utilisation des ressources du FISE depuis 1962 et dressait un plan pour leur utilisation en 1966.

29. En 1961, le Conseil a modifié sa politique financière de manière à pouvoir accroître son aide plus rapidement que n'augmentaient ses recettes depuis plusieurs années. Pour cela, il fallait se fonder sur les contributions escomptées au cours des 12 mois suivants, ainsi que sur les fonds en caisse, n'allouer à des programmes que les montants nécessaires pour l'année à venir et ramener le fonds d'opération à un niveau suffisant pour financer les opérations en cours.

30. A la fin de 1964, le processus était achevé. Le fonds d'exploitation avait été ramené de 36 à 25 millions de dollars, objectif fixé par le Conseil. Les allocations que le Conseil pourrait faire en juin 1965 et à ses futures sessions annuelles devraient correspondre aux recettes escomptées au cours des 12 mois suivants et ne couvriraient que les dépenses encourues pendant cette période. En fait, le FISE administrait son programme de travail à la façon d'une organisation ayant un budget annuel régulier.

31. La nouvelle procédure financière avait atteint son principal objectif, à savoir fournir une aide accrue aux enfants, ce que le Conseil considérait comme un résultat important. Le Conseil a reconnu qu'il n'était plus nécessaire de réexaminer le système chaque année. Toutefois, il a admis qu'il lui faudrait continuer à examiner chaque année les opérations et la situation financières en cours ainsi que les objectifs financiers en fonction desquels les travaux devaient être organisés pour l'année suivante.

32. Le Conseil a estimé que le montant de 25 millions de dollars fixé pour le fonds d'opération (ou fonds de roulement) serait suffisant étant donné le niveau actuel de dépenses, à condition toutefois qu'il contienne des liquidités suffisantes. Le fonds avait tendance à être constitué dans une trop forte proportion de contributions à recevoir, en particulier au début de l'année. En outre, certaines monnaies ne répondaient pas entièrement aux exigences d'un fonds de roulement car il fallait, pour les utiliser, faire des plans très longtemps à l'avance. Le Conseil a exprimé l'espoir qu'un plus grand nombre de gouvernements pourraient verser leurs contributions plus tôt dans l'année et tiendraient compte tout particulièrement, le cas échéant, de la nécessité d'effectuer leurs versements en monnaie facilement convertible.

33. Le Conseil a approuvé le plan financier pour 1966 indiqué au tableau 3 ci-après. Etant donné que les recettes prévues seraient de 35 à 37 millions de dollars, le plafond des allocations à présenter au Conseil à sa session de 1966 a été également fixé à un chiffre compris entre 35 et 37 millions de dollars. Le plafond des nouveaux engagements pour 1966 se situerait entre 40 et 45 millions de dollars.

Tableau 3. Plan financier du FISE, 1966

	Chiffres pour			Prévisions pour	
	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>
	(En millions de dollars des Etats-Unis)				
Nouveaux engagements approuvés	50	43	42	36	40-45
Nouvelles allocations approuvées	44	38	37	34	35-37
Dépenses	30,4	39	40	34 ⁺ ₋₂	36 ⁺ ₋₄
Recettes	29,7	32	33	34	35-37
Fonds d'opération au 31 décembre	39	32	25	25	25

III. COMMENT ATTEINDRE LES JEUNES ENFANTS AGES DE 1 à 6 ANS

34. L'une des principales questions de principe qui figurait à l'ordre du jour du Conseil était la manière d'atteindre les jeunes enfants âgés de 1 à 6 ans. Le Conseil avait noté depuis plusieurs années que les programmes exécutés avec l'aide du FISE atteignaient davantage les nourrissons et les enfants d'âge scolaire que le groupe d'âges vulnérable comprenant les enfants qui sont déjà sevrés et les enfants d'âge préscolaire. En conséquence, la question avait été inscrite à l'ordre du jour de la session de 1965 en vue d'examiner les besoins et les problèmes spéciaux du jeune enfant et de rechercher les moyens de mieux y faire face en agissant dans plusieurs directions.

35. Le Conseil était saisi d'un rapport préparé spécialement par le Centre international de l'enfance sur "La croissance et le développement du petit enfant de 1 à 6 ans" (E/ICEF/521) ainsi que d'une note du Secrétariat accompagnée de recommandations, intitulée "Comment atteindre les jeunes enfants" (E/ICEF/520). Au cours des discussions du Conseil, une documentation supplémentaire considérable a été distribuée, comprenant notamment des exposés écrits de plusieurs gouvernements 3/, d'organismes techniques des Nations Unies 4/ et de certaines organisations non gouvernementales 5/. En outre, plusieurs délégations ont fait des exposés oraux. Des consultants du FISE ont également fait des observations 6/.

Les années vitales

36. L'extrême importance que présentent les années de la petite enfance (entre 1 et 6 ans) pour le développement physique, psychologique et social de l'enfant a été soulignée dans l'étude préparée par le Centre international de l'enfance, ainsi que par tous les orateurs qui ont participé à la discussion. On a fait observer que les années où l'enfant cesse d'être un nourrisson pour entrer dans l'âge préscolaire constituaient non seulement une période de développement rapide dans le domaine physique et psychomoteur, mais aussi une époque où l'enfant devait s'adapter à la vie familiale et, par extension, à la société en général. Pendant cette période, l'enfant était extrêmement vulnérable aux influences néfastes du milieu. Dans de nombreux pays en voie de développement, le taux de mortalité des

3/ Brésil - E/ICEF/CRP/65-26; Etats-Unis - E/ICEF/CRP/65-36;
Maroc - E/ICEF/CRP/65-37; Pologne - E/ICEF/CRP/65-25;
Royaume-Uni - E/ICEF/CRP/65-19; Tunisie - E/ICEF/CRP/65-32;
URSS - E/ICEF/CRP/65-24.

4/ Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU - E/ICEF/CRP/65-33;
FAO - E/ICEF/CRP/65-45; OMS - E/ICEF/SR.330.

5/ Vingt-cinq organisations non gouvernementales internationales - E/ICEF/NGO/87;
Union internationale de protection de l'enfance - E/ICEF/NGO/88; Organisation internationale des femmes sionistes - E/ICEF/NGO/89.

6/ Dr Adeniyi-Jones - E/ICEF/SR.327 et 328;
Hershel et Edith Alt - E/ICEF/CRP/65-20.

enfants appartenant au groupe d'âge de 1 à 6 ans était de 40 à 50 fois plus élevé que celui des pays industrialisés. La maladie et la malnutrition pouvaient laisser des marques indélébiles. La privation de soins - particulièrement de soins maternels - pouvait également avoir des effets permanents sur la personnalité de l'enfant. En revanche, les enfants de cet âge réagissaient rapidement à un milieu favorable, si bien que toute action entreprise en vue d'améliorer leur santé et leur protection ne pouvait manquer d'avoir des effets immédiats et dans bien des cas décisifs. Les besoins fondamentaux du jeune enfant pouvaient se résumer ainsi : nourriture suffisante, eau pure, vêtements et logement, protection contre les maladies et milieu favorable à un développement affectif et social normal.

La situation actuelle

37. Les divers rapports indiquaient que ni les pays développés, ni les pays en voie de développement, ni la communauté internationale n'accordaient à ces années capitales pour le développement de l'enfant l'attention qu'elles méritaient. Dans l'ensemble, les programmes sanitaires consacraient beaucoup d'attention aux nouveau-nés et aux nourrissons et lorsque l'enfant atteignait 6 ou 7 ans, il était pris en charge par l'école. Mais en revanche, dans la plupart des cas, rien n'était prévu, tout au moins sur le plan des services organisés, pour l'enfant qui avait cessé d'être un nourrisson et n'avait pas encore atteint l'âge scolaire.

38. Dans les pays économiquement avancés, les besoins sanitaires des jeunes enfants étaient généralement satisfaits, en raison des améliorations générales qui avaient été apportées, au cours des 40 dernières années, dans les domaines de l'hygiène, de la santé publique, de l'alimentation, de l'éducation du public et des niveaux de vie. Cependant, on avait fait moins de progrès vers la solution des problèmes liés au développement social et affectif des jeunes enfants, notamment ceux qui grandissaient dans les taudis urbains. Dans les pays en voie de développement, la situation du jeune enfant était critique à tous égards. Dans la majeure partie des cas, l'alimentation de l'enfant était insuffisante, tant en quantité qu'en qualité. Il était exposé à un grand nombre de maladies infectieuses et parasitaires, dont beaucoup étaient dues à des conditions hygiéniques défectueuses, et auxquelles il succombait facilement en raison de l'insuffisance de son état nutritionnel.

39. Dans les régions où subsistaient encore des modes de vie traditionnels, le jeune enfant jouissait d'un certain degré de sécurité affective. Mais dans les bidonvilles qui croissaient rapidement, à la périphérie des villes, dans les pays en voie de développement, la structure familiale était très relâchée, et le jeune enfant était exposé aux risques sociaux et affectifs inhérents à un tel milieu, sans même bénéficier des quelques services de protection que les pays les plus riches avaient réussi à organiser pour nombre d'enfants élevés dans des taudis. Les mères étaient souvent peu préparées à faire l'effort d'adaptation exigé par la vie urbaine et par l'économie monétaire. Même les enfants qui continuaient d'être protégés par le système de la famille élargie risquaient de n'avoir pas un bon départ psychologique dans la vie. Associés de bonne heure aux tâches de l'adulte, souvent ces enfants ne connaissaient pas l'enfance, et ignoraient la période de croissance progressive si importante pour leur développement futur.

40. Les gouvernements des pays en voie de développement avaient eu tendance à donner la priorité aux programmes sociaux dont les incidences économiques étaient évidentes dans l'immédiat. Il était facile de convaincre les fonctionnaires de

l'importance qu'il y avait à lutter contre des maladies telles que le paludisme, qui paralyse l'agriculture et l'industrie de provinces entières; il était également facile de les convaincre de l'importance que présentait l'éducation des enfants pour les préparer à jouer le rôle qui leur revient dans une économie moderne. Mais il avait été difficile d'éveiller leur intérêt à l'égard de la situation du jeune enfant et de leur faire comprendre combien il importait d'accorder une attention spéciale à ce groupe d'âge en raison de l'influence que cela pouvait avoir par la suite sur leur vie d'adulte.

41. Dans de nombreux pays, les facteurs sociaux et psychologiques affectant la vie des jeunes enfants n'avaient pas été reconnus au même degré que la santé et l'enseignement et n'avaient pas fait l'objet de services spéciaux au même point que ces derniers. Une compréhension plus poussée de ces questions était non seulement un but important en soi, mais accroîtrait l'efficacité des efforts déployés dans les domaines de la santé, de l'enseignement et autres domaines connexes.

Importance de la mère et de la famille

42. Au cours du débat au sein du Conseil d'administration, on a particulièrement insisté sur l'importance de la mère et de la famille. Il était manifeste que dans l'avenir immédiat les efforts devaient porter principalement sur l'éducation de la mère en vue de mieux lui faire comprendre les besoins de ses jeunes enfants. Si l'on allégeait le fardeau de la mère par des moyens simples, lui permettant d'économiser ses forces, en installant, par exemple, des systèmes d'adduction d'eau dans les villages, si l'on améliorait sa condition sociale et si on lui donnait l'occasion d'élargir ses connaissances, on procurerait d'immenses avantages aux jeunes enfants. Le rôle du père, et notamment la responsabilité qui lui incombe de pourvoir à l'entretien de la famille, appelait également un examen plus approfondi eu égard aux besoins des jeunes enfants.

43. On a fait observer que tous les programmes et services qui permettaient d'élever le niveau de vie de la famille profitaient aux jeunes enfants, leur bien-être étant inséparable du bien-être de la famille dans son ensemble. La sécurité familiale et les répercussions cruciales qu'elle avait sur la mère et l'enfant dépendaient beaucoup d'un milieu social coopératif. Les programmes visant à améliorer l'habitation, à assurer une distribution plus équitable des revenus au moyen de la réforme agraire ou d'autres mesures, les projets ruraux et urbains d'adduction d'eau, les campagnes d'alphabétisation des adultes, l'assistance sociale, tout en n'étant pas spécifiquement des services destinés aux enfants, tendaient indirectement à améliorer la situation du jeune enfant dans son foyer. Les programmes de développement communautaire mis en oeuvre dans un certain nombre de pays sous des appellations différentes (animation rurale par exemple) étaient un moyen particulièrement prometteur d'améliorer le bien-être du jeune enfant.

Comment concentrer les efforts sur les jeunes enfants

44. Toutefois, on n'assurerait pas aux jeunes enfants tous les soins qui leur sont nécessaires si l'on se bornait à s'occuper uniquement du bien-être collectif de la famille. Le fait de concevoir le jeune enfant en tant qu'individu en croissance, dont la personnalité est en train de se former, impliquait l'adoption de nouvelles attitudes en matière de puériculture et d'éducation des parents et de la communauté.

L'éducation du public, qui se ferait par l'intermédiaire des centres de santé, des clubs féminins, des centres communautaires et des différents organes du développement communautaire, était extrêmement nécessaire. Ainsi, par exemple, s'agissant de la nutrition, il ne suffisait pas d'augmenter les quantités d'aliments de protection disponibles; il fallait expliquer aux parents combien il importait de donner aux jeunes enfants des aliments riches en protéines et en vitamines et cela nécessitait, dans certains cas, un changement d'habitudes alimentaires fortement enracinées 7/.

45. Il faudrait, en priorité, faire un effort pour modifier les conceptions des diverses catégories de personnel chargées de l'exécution de programmes dans des domaines tels que la santé, l'enseignement, la nutrition, le développement communautaire, la protection sociale et la remise en état des logements. Tous ceux qui travaillaient, à quelque titre que ce soit, avec les mères, les familles et les groupements communautaires locaux devraient être enrôlés dans la campagne lancée pour mettre l'accent sur les besoins spéciaux des jeunes enfants et vulgariser de meilleures conceptions du développement de l'enfant.

46. A cet égard, on a souligné combien il importait d'introduire, dans les programmes de formation générale de tous les agents qui se destinent au service de l'enfance (notamment les agents sanitaires, les instituteurs et les travailleurs sociaux), les connaissances que l'on a sur la croissance et le développement de l'enfant. Des recherches et des études plus approfondies sur le processus de la croissance et du développement intellectuel et sur les conditions qui influencent le développement de l'enfant dans différents milieux étaient également nécessaires.

47. On a souligné que c'était en corrigeant et en améliorant les méthodes actuelles de puériculture en usage dans les pays en voie de développement, sans essayer d'y apporter immédiatement des changements radicaux, que l'on obtiendrait les résultats les plus rapides. De cette manière, il serait possible d'utiliser au mieux les coutumes et les influences locales et de greffer sur les traditions existantes de meilleures méthodes en matière de soins aux enfants.

48. On a également souligné l'intérêt qu'il y aurait à faire davantage appel au personnel bénévole, étant donné que le personnel rémunéré travaillant directement avec les familles était extrêmement peu nombreux dans les pays en voie de développement.

49. On a suggéré de faire participer les entreprises manufacturières à l'effort visant à améliorer la nutrition des jeunes enfants, en leur demandant d'assurer des distributions d'aliments sains, bon marché et bien présentés. On pourrait également encourager les entreprises privées à créer un plus grand nombre de crèches et de garderies pour les jeunes enfants de leurs employés.

7/ Pour les recommandations du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires touchant les moyens d'améliorer la nutrition de l'enfant d'âge préscolaire, voir les par. 152 à 159.

Services destinés spécialement aux jeunes enfants

50. On a fait valoir que la meilleure façon d'assurer les besoins des jeunes enfants était, certes, de le faire par l'intermédiaire de la famille, de la mère, en particulier, mais que les crèches, les garderies, les centres récréatifs et les jardins d'enfants jouaient également un rôle important dans un programme équilibré. Dans les zones urbaines pauvres, où de nombreuses mères étaient obligées de travailler loin de leur foyer, la création de crèches et de garderies serait peut-être le seul moyen efficace d'améliorer le sort des jeunes enfants. Toutefois, ces centres devraient être accessibles à toutes les mères, qu'elles travaillent ou non. Non seulement avait-on besoin d'un plus grand nombre de centres, mais il fallait aussi que des efforts soient faits pour que ces établissements fonctionnent réellement en tant que centres pour enfants, qu'ils constituent un complément aux soins donnés par la famille et qu'ils admettent des enfants soit pour toute la journée soit pour quelques heures seulement. Les garderies offraient un bon moyen d'éduquer les parents, mais rares étaient celles qui avaient été utilisées de cette manière. L'expérience acquise dans quelques régions où les garderies organisées pendant la saison des récoltes avaient été ensuite transformées en établissements fonctionnant toute l'année, avait permis de constater que les garderies pouvaient jouer un rôle utile dans les communautés rurales. Il convenait d'étudier les possibilités que pourraient offrir des centres récréatifs qui seraient confiés à de jeunes femmes appartenant au village même et qui recevraient une formation d'auxiliaires; ces activités impliqueraient la participation de la mère et d'autres membres de la famille. Comme un grand nombre d'adolescentes quittaient l'école parce que, en leur qualité de soeurs aînées, on avait besoin d'elles pour s'occuper de leurs frères et soeurs plus jeunes, la création de garderies contribuerait indirectement à assurer une scolarité plus satisfaisante de la prochaine génération de mères. Des enfants plus âgés, préparés et conseillés par des adultes, pourraient aider à former des enfants plus jeunes; des liens mutuellement favorables pourraient ainsi s'établir entre les uns et les autres.

Comparaison de diverses expériences

51. Un certain nombre de représentants ont présenté des exposés écrits ou oraux sur les programmes, en faveur des jeunes enfants, mis en oeuvre dans leurs pays. Les représentants de certains pays développés ont noté que des problèmes d'ordre social et affectif persistaient à se poser chez les jeunes enfants, même lorsque les principaux problèmes sanitaires avaient été réglés de manière satisfaisante. On a souligné combien l'émancipation de la femme contribuait à améliorer le sort des jeunes enfants. L'utilité des garderies et des crèches dans une société en voie d'industrialisation a été mise en relief. Un programme préscolaire d'urgence axé sur des centres pour enfants travaillant en liaison avec les églises locales a été décrit. Une représentante a donné des détails sur les expositions itinérantes organisées dans son pays pour enseigner aux mères à fabriquer des jouets rudimentaires et à stimuler par le jeu l'imagination créatrice des enfants. Un autre représentant a parlé du rôle important que peuvent jouer les grand-mères et sur lequel il faudrait attirer l'attention des jeunes parents. Un autre encore a fait état des résultats satisfaisants obtenus grâce aux services de conseils familiaux et à l'éducation des parents. Un autre a indiqué la mesure dans laquelle l'approvisionnement en eau des villages allégeait la tâche des mères de famille. Quelques représentants ont souligné l'importance des services d'immunisation.

Conclusions du Conseil d'administration

La tâche à accomplir

52. Le Conseil a estimé qu'il y avait beaucoup à faire pour attirer l'attention sur la nécessité de donner des soins appropriés au jeune enfant et sur les conséquences que peut avoir sur sa croissance et son développement futur la privation de soins à cet âge. En reconnaissant l'importance de ce groupe d'âge, les parents, la communauté et l'Etat aideraient à combler la lacune qui existe actuellement et à assurer la continuité des services essentiels du premier âge à l'âge scolaire. En outre, cela pourrait contribuer de façon importante à amener un renforcement des programmes actuels dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement, de la protection sociale et du développement communautaire.

Importance des programmes actuels

53. Le Conseil a reconnu qu'il fallait s'efforcer d'atteindre le jeune enfant principalement par l'intermédiaire des services déjà créés et des programmes établis. Il fallait donc s'efforcer autant qu'il est possible de mobiliser toutes les ressources disponibles afin d'améliorer et de développer les services destinés aux jeunes enfants. Les politiques nationales en faveur de l'enfance devraient prendre en considération les besoins de ce groupe d'âge critique. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, les avis et l'assistance des organismes techniques étaient nécessaires. Les organisations non gouvernementales pouvaient jouer un rôle important; dans certains pays, elles avaient préparé la voie dans ce domaine.

54. Le Conseil a estimé que la politique actuelle d'assistance du FISE en ce qui concerne la formation, les projets pilotes et les programmes sur le terrain ayant trait à la santé, la nutrition, les services de protection sociale et l'enseignement, permettait au FISE d'aider les pays à résoudre le problème que pose le jeune enfant. Il était cependant évident que l'on pourrait faire bien davantage dans le cadre de ces formes d'assistance. Le Conseil a suggéré que le Directeur général charge expressément un de ses collaborateurs de veiller à ce que l'on encourage comme il convient les activités en faveur du jeune enfant.

55. S'agissant de la planification des divers projets bénéficiant de l'assistance du FISE, le Conseil a estimé que les pays devraient être encouragés par le personnel du FISE et les organismes techniques participants à s'intéresser tout particulièrement aux avantages qui pourraient en résulter pour le jeune enfant.

56. Le Conseil a aussi estimé qu'il serait utile de communiquer aux personnalités des pays qui s'intéressaient aux programmes pouvant être utiles aux jeunes enfants certaines informations de base au sujet des besoins de ce groupe d'âge, de leur donner des exemples de moyens pratiques d'atteindre ce groupe et de leur faire connaître les possibilités offertes par l'aide du FISE. Les exposés écrits des pays ainsi que d'autres documents présentés à la session du Conseil pourraient servir de base pour l'établissement de ces informations.

Evaluations

57. De l'avis du Conseil, la diversité des conditions dans les pays en voie de développement était telle qu'il était à présumer que tout pays, cherchant à atteindre plus efficacement le jeune enfant avec une aide de l'extérieur, voudrait évaluer la situation des jeunes enfants sur son territoire. Une telle analyse devrait porter notamment sur les points suivants :

- a) Situation dans les différentes parties du pays : villes, campagnes, etc.
- b) Principaux objectifs concernant les jeunes enfants : amélioration de la nutrition, de la santé, des soins aux enfants, etc.
- c) Possibilités d'aider directement le jeune enfant et de l'aider par l'intermédiaire de la mère, de la famille et de la communauté.
- d) Utilité que présentent pour le jeune enfant les services et les programmes de formation actuels et mesure dans laquelle le Ministère ou les services administratifs compétents ainsi que d'autres ressources peuvent être mis à contribution ou aménagés pour pouvoir être mis à contribution aux fins recherchées.

58. Le Conseil a noté que le FISE pourrait accorder une aide pour effectuer ces évaluations dans le cadre de l'allocation globale actuellement approuvée pour l'aide aux pays en vue de la planification et de la préparation de projets. Les organismes des Nations Unies étaient également en mesure d'apporter une aide technique aux fins de ces évaluations.

Coopération des services gouvernementaux

59. Le Conseil a estimé qu'en règle générale la coopération de plusieurs ministères serait nécessaire, si l'on voulait aborder le problème sous tous ses aspects. Le tableau ci-après indique certains des organismes qui assurent des services pour le jeune enfant; il est loin d'être complet et ne vise qu'à indiquer les nombreuses voies à explorer. Les organismes et les services varient évidemment d'un pays à l'autre et peuvent relever d'un ministère différent de celui indiqué dans le tableau.

Exemples d'organismes assurant des services pour le jeune enfant

Ministère chargé
des principales
responsabilités

Programmes

Urbains

Urbains et ruraux

Ruraux

Santé

Services d'hygiène
maternelle et infantile
(centres d'HMI, mater-
nités, hôpitaux, etc.)

Centre de réhabilitation
nutritionnelle,
Dispensaires nutritionnels
Alimentation complé-
mentaire

Services d'HMI assurés
dans le cadre des
services de santé de
base

Assainissement,
notamment approvi-
sionnement en eau

Campagne de
lutte contre
les
maladies

Services sociaux

Orientation des mères et
éducation des parents;
garderies; centres sociaux
et centres de voisinage;
terrains de jeux; établis-
sements de soins en insti-
tutions; et autres mesures
visant à renforcer la
famille

Développement
communautaire

Puériculture et économie
domestique

Animation rurale,
bienestar rural, foyers
féminins

Jeux en groupe

Justice

Lois concernant la responsa-
bilité paternelle et
assurant la protection des
enfants

Agriculture/
Commerce

Politique laitière

Commercialisation des
aliments de sevrage autres
que le lait

Nutrition appliquée

Vulgarisation de
l'économie domestique

Organisations et
coopératives rurales

Ministère chargé
des principales
responsabilités

Programmes

	<u>Urbains</u>	<u>Urbains et ruraux</u>	<u>Ruraux</u>
<u>Education</u>	Jardins d'enfants <u>Nursery schools</u> Ecoles maternelles		Associations de parents et d'enseignants Education des adultes (femmes) Abaissement de l'âge de la scolarisation (à 5 ou 6 ans)
<u>Administration locale</u>	Propreté et sécurité du milieu		
<u>Urbanisme et logement</u>	Logements adéquats Terrains de jeux, etc. Services locaux		
<u>Travail</u>	Responsabilité de l'employeur en matière de crèches, de logements, etc.		
<u>Information</u>		Emploi de moyens divers pour atteindre les mères, le public et les professionnels	

Ordre de priorité des programmes urbains et des programmes ruraux

60. Bien que, dans le tableau précédent, les programmes soient divisés sommairement en deux catégories, urbains et ruraux, de nombreux pays devraient donner la priorité aux services destinés aux enfants des bidonvilles, où les familles viennent s'installer sans expérience des conditions de vie urbaine. En règle ordinaire, les régions rurales viendraient ensuite dans l'ordre de priorité. Les régions urbaines plus anciennes - villes de province, ou circonscriptions des grandes villes - viendraient probablement en troisième lieu.

Zones pilotes

61. En raison des nombreux problèmes qui restent à résoudre et de l'absence de méthodes généralement acceptées pour atteindre les mères et les enfants, le Conseil a pensé que les pays voudront sans doute expérimenter de nouvelles idées et essayer certaines méthodes dans des zones pilotes. Le FISE serait prêt à fournir une assistance à cette fin.

Formation

62. Le Conseil a estimé qu'au cours de la formation de base et de la formation en cours d'emploi des personnes appelées à entrer en contact avec des enfants, il était indispensable de leur donner une meilleure compréhension du développement du

jeune enfant et de les familiariser avec ses besoins. Cette recommandation était valable pour la formation du personnel spécialisé et auxiliaire travaillant dans le domaine de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, du développement communautaire, de l'économie domestique, de la vulgarisation agricole et dans tous les organismes capables d'assurer des services pour les jeunes enfants (voir le tableau ci-dessus). Il y aurait lieu de prévoir un stage de travaux pratiques, qui pourrait constituer un élément important des projets pilotes. On pourrait encourager l'organisation de conférences, de cycles d'études et d'activités de divers moyens d'information s'adressant aux professionnels. On pourrait élargir les formes sous lesquelles le FISE fournit ordinairement son aide en matière de formation de manière à tenir compte de cette nouvelle orientation dans les programmes de formation existants et dans les nouveaux cours.

Education et information du public

63. L'éducation des mères et du public en général présente une telle importance qu'il conviendrait de faire des efforts particuliers pour organiser des programmes d'information de caractère pratique, en faisant appel à tous les moyens disponibles, y compris les moyens d'information de masse tels que la radio et la télévision, et à des activités telles que les cours d'alphabétisation. Pour cela, il faudrait préparer et diffuser une documentation concernant le jeune enfant. Le FISE pourrait fournir dans ce domaine une aide régie par les mêmes critères que ceux déjà adoptés dans divers programmes d'assistance pour la préparation de matériel pédagogique.

Evaluation des résultats

64. Le Conseil a estimé qu'il était important d'évaluer les résultats des programmes. Une telle évaluation devrait être prévue dans le cadre de chaque projet.

65. Les évaluations globales qui sont préparées périodiquement à l'intention du Conseil d'administration pour les différentes catégories de programmes (par exemple pour l'hygiène maternelle et infantile ou pour la protection de la famille et de l'enfance) devraient comprendre une section consacrée spécialement à la situation des jeunes enfants. En outre, le Directeur général devrait soumettre au Conseil, à sa session de 1967, un rapport sur les progrès réalisés dans le domaine des soins aux jeunes enfants.

IV. AIDE AUX PROGRAMMES ET TENDANCES

Assistance approuvée

66. De sa 287^{ème} à sa 296^{ème} séance, tenues du 7 au 11 juin 1965, le Conseil a examiné le rapport du Comité du programme (E/ICEF/P/L.637) et il a approuvé, au titre de l'aide aux programmes, des engagements s'élevant au total à environ 29,2 millions de dollars et des allocations d'un montant total de 26,6 millions de dollars. Ces montants sont inférieurs à ceux qui avaient été approuvés par le Conseil à ses récentes sessions et reflètent la situation financière difficile dans laquelle se trouve le FISE (voir par. 25 et 33). Les crédits affectés aux dépenses des services d'administration et d'exécution (voir par. 219 et 224) portent le montant des engagements approuvés à la présente session à 36,4 millions de dollars et celui des allocations à 33,7 millions de dollars.

67. Grâce à la nouvelle méthode adoptée par le Conseil d'administration en janvier 1964 en ce qui concerne les collectes de fonds par les comités nationaux du FISE pour des programmes précis 8/, il a été possible de différer l'examen d'allocations pour six programmes approuvés qui s'élèvent au total à 329 000 dollars 9/.

68. On trouvera à l'annexe V (voir le texte anglais du présent rapport) une description de chacun des programmes pour lesquels une aide a été approuvée. Les engagements et les allocations qui ont été approuvés par le Conseil, par catégorie de programmes et par région, ainsi qu'un état récapitulatif de tous les engagements et de toutes les allocations, figurent aux tableaux 4, 5 et 6 ci-après.

8/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Supplément No 3A (E/ICEF/3868-E/ICEF/492), par. 104.

9/ Voir E/ICEF/P/L.637, par. 17, ainsi que le par. 20 du présent rapport.

Tableau 4

Etat récapitulatif des engagements approuvés par le Conseil d'administration en juin 1965,
par région et par catégorie de programmes
(En dollars des Etats-Unis)

	Asie centrale et méridionale			Asie orientale et Pakistan		Europe	Méditerranée orientale	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
	Afrique	Amériques	Asie centrale et méridionale	Pakistan	Asie orientale					
SANTE	1 801 793	4 536 733	3 350 458	3 230 162	40 835	2 724 501	159 000	15 843 482	58,26	
Services de santé	1 648 793	927 000	2 074 458	2 108 662	40 000	1 343 384	159 000	8 301 297	30,52	
Lutte contre les maladies	153 000	3 609 733	1 276 000	1 121 500	835	1 381 117	-	7 542 185	27,74	
Paludisme	75 000	3 609 000	268 000	-	-	1 382 000	-	5 304 000	19,50	
Tuberculose/BCG	-	733	760 000	829 000	835	29 000	-	1 619 568	5,96	
Trachome	78 000	-	199 000	64 500	-	-	-	341 500	1,26	
Lèpre	-	-	49 000	228 000	-	-	-	277 000	1,02	
Autres maladies a/	-	-	-	-	-	117	-	117	-	
NUTRITION	1 183 100	239 400	107 000	32 000	116 424	93 000	-	1 770 924	6,21	
Nutrition appliquée	479 800	239 400	107 000	32 000	115 000	93 000	-	1 066 200	3,92	
Conservation du lait	703 300	-	-	-	1 424	-	-	704 724	2,59	
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	248 300	115 000	15 000	141 000	-	190 000	-	709 300	2,61	
ENSEIGNEMENT	2 221 900	723 000	2 445 500	248 000	14 000	166 000	-	5 818 400	21,40	
FORMATION PROFESSIONNELLE	28 800	-	-	-	32 000	-	-	63 800	0,23	
AUTRES PROGRAMMES b/	-	145 000	-	-	-	-	2 499 306	2 644 306	9,72	
TOTAL DE L'ASSISTANCE A LONG TERME	5 483 893	5 759 133	5 917 958	3 651 162	206 259	3 173 501	2 658 306	26 850 212	98,73	
SECOURS D'URGENCE	-	-	-	-	-	-	-	345 073	1,27	
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	27 195 285	100,00	
FRET	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-	
TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES	-	-	-	-	-	-	-	29 195 285	-	
Services d'exécution pour 1966	-	-	-	-	-	-	-	4 689 800	-	
Dépenses d'administration pour 1966	-	-	-	-	-	-	-	2 526 200	-	
TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-	-	-	36 411 285	-	

a/ Lutte contre la mycose.

b/ Y compris les projets pour l'enfance et l'adolescence dans le développement national qui nécessitent des allocations séparées : 294 306 dollars; et le Centre international de l'enfance : 2 350 000 dollars.

Tableau 5

Etat récapitulatif des allocations approuvées par le Conseil d'administration en juin 1965,
par région et par catégorie de programmes
(En dollars des Etats-Unis)

	Asie centrale et méridionale				Asie orientale et Pakistan		Europe	Méditerranée orientale	Programmes inter-régionaux	Total	Pourcentage
	Afrique	Amériques	Asie méridionale	Pakistan	Asie orientale	Asie orientale					
SANTÉ	<u>1 699 793</u>	<u>4 542 233</u>	<u>3 457 458</u>	<u>2 667 662</u>	<u>40 835</u>	<u>2 293 501</u>	<u>15 000</u>	<u>14 716 482</u>	<u>6 823 797</u>	<u>62,72</u>	
Services de santé	1 398 793	883 500	1 988 458	1 721 662	40 000	776 384	15 000	6 823 797	29,08		
Lutte contre les maladies	301 000	3 658 733	1 469 000	246 000	835	1 517 117	-	7 892 685	33,64		
Paludisme	75 000	3 658 000	268 000	35 000	-	1 352 000	-	5 388 000	22,97		
Tuberculose/BCG	-	733	860 000	599 000	835	76 000	-	1 536 568	6,55		
Trachome	78 000	-	199 000	137 000	-	13 000	-	427 000	1,82		
Lèpre	148 000	-	142 000	175 000	-	-	-	465 000	1,98		
Autres maladies a/	-	-	-	-	-	76 117	-	76 117	0,32		
NUTRITION	<u>625 100</u>	<u>206 400</u>	<u>985 000</u>	<u>32 000</u>	<u>415 424</u>	<u>93 000</u>	<u>334 000</u>	<u>2 690 924</u>	<u>11,47</u>		
Nutrition appliquée	258 800	206 400	985 000	32 000	115 000	93 000	234 000	1 924 200	8,20		
Conservation du lait	366 300	-	-	-	300 424	-	-	666 724	2,84		
Mise au point d'aliments riches en protéines	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	0,43		
PROTECTION DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	<u>248 300</u>	<u>92 000</u>	<u>15 000</u>	<u>123 000</u>	<u>-</u>	<u>98 000</u>	<u>-</u>	<u>276 300</u>	<u>2,46</u>		
ENSEIGNEMENT	<u>1 832 900</u>	<u>393 000</u>	<u>1 101 000</u>	<u>467 000</u>	<u>14 000</u>	<u>233 000</u>	<u>-</u>	<u>4 040 900</u>	<u>17,22</u>		
FORMATION PROFESSIONNELLE	<u>141 800</u>	<u>-</u>	<u>222 000</u>	<u>-</u>	<u>35 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>398 800</u>	<u>1,70</u>		
AUTRES PROGRAMMES b/	<u>-</u>	<u>145 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>549 306</u>	<u>694 306</u>	<u>2,96</u>		
TOTAL DE L'ASSISTANCE A LONG TERME	<u>4 547 893</u>	<u>5 376 633</u>	<u>5 780 458</u>	<u>3 289 662</u>	<u>505 259</u>	<u>2 717 501</u>	<u>898 306</u>	<u>23 117 712</u>	<u>98,53</u>		
SECOURS D'URGENCE	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>345 073</u>	<u>1,47</u>		
TOTAL	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 462 785</u>	<u>100,00</u>		
FRET	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 100 000</u>	<u>-</u>		
TOTAL DE L'AIDE AUX PROGRAMMES	<u>26 562 785</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>26 562 785</u>	<u>-</u>		
Prévisions des dépenses des services d'exécution) (deuxième semestre de 1965)	2 388 950	-	-	-	-	-	-	2 388 950	-		
Prévisions des dépenses d'administration)	1 148 650	-	-	-	-	-	-	1 148 650	-		
Prévisions des dépenses des services d'exécution) (premier semestre de 1966)	2 344 900	-	-	-	-	-	-	2 344 900	-		
Prévisions des dépenses d'administration)	1 263 100	-	-	-	-	-	-	1 263 100	-		
TOTAL GENERAL	<u>33 708 385</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>33 708 385</u>	<u>-</u>		

a/ Y compris la lutte contre la bilharziose : 76 000 dollars et la lutte contre la mycose : 117 dollars.

b/ Y compris les projets pour l'enfance et l'adolescence dans le développement national qui nécessitent des allocations séparées : 294 306 dollars; et le Centre international de l'enfance : 400 000 dollars.

Tableau 6

Etat récapitulatif des engagements et des allocations approuvés
au titre des programmes à la session de juin 1965 du Conseil
d'administration

	<u>Nombre de programmes</u>	<u>Engagements</u>		<u>Allocations</u>	
		<u>Montant</u> (En milliers de dollars des Etats-Unis)	<u>Pourcentage du total</u>	<u>Montant</u> (En milliers de dollars des Etats-Unis)	<u>Pourcentage du total</u>
Santé	113	15 843,5	58	14 716,5	63
Services de santé	(64)	(8 301,3)	(30)	(6 823,8)	(29)
Lutte contre les maladies	(49)	(7 542,2)	(28)	(7 892,7)	(34)
Nutrition	23	1 770,9	7	2 690,9	12
Protection de la famille et de l'enfance	22	709,3	3	576,3	2
Enseignement	33	5 818,4	21	4 040,9	17
Formation professionnelle	2	63,8	0	398,8	2
Autres programmes	6	2 644,3	10	694,3	3
Total de l'assistance à long terme, fret non compris	199	26 850,2	99	23 117,7	99
Secours d'urgence	1	345,1	1	345,1	1
Total de l'aide aux programmes, fret non compris	200	27 195,3	100	23 462,8	100
Fret		2 000,0		3 100,0	
Total général de l'aide aux programmes		29 195,3		26 562,8	

69. A la clôture de la session, le montant des engagements non liquidés pour allocations futures s'élevait à 28,1 millions de dollars, dont 24,5 millions de dollars pour l'aide aux programmes. On trouvera des précisions à ce sujet au tableau 4, annexe VI (voir le texte anglais du présent rapport).

70. Il ressort du tableau 6 que le nombre total des programmes pour lesquels une aide a été approuvée est de 200; dans 171 cas, il s'agit de poursuivre ou de développer les opérations relatives à des programmes recevant déjà une assistance du FISE. A cause de la situation financière du FISE, 29 nouveaux programmes seulement ont été recommandés. Les allocations pour ces nouveaux programmes s'élèvent à moins de 10 p. 100 des allocations totales au titre des programmes.

71. A la clôture de la session, le FISE fournissait une aide pour un total de 540 programmes à long terme, comme l'indique le tableau 7. Une assistance a été fournie pour la première fois à la Mongolie, ce qui porte à 118 le nombre des gouvernements qui bénéficient d'une aide du FISE.

Tableau 7

Programmes à long terme aidés par le FISE à la clôture de la session de juin 1965 du Conseil d'administration

	<u>Afrique</u>	<u>Asie méridionale et centrale</u> a/	<u>Asie orientale et Pakistan</u>	<u>Méditerranée orientale</u>	<u>Europe</u>	<u>Amériques</u>	<u>Programmes inter-régionaux</u>	<u>Nombre des programmes recevant actuellement une assistance du FISE</u>
Services de santé	56	9	33	15	3	50	3	169
Lutte contre les maladies	50	5	26	18	1	36	-	136
Nutrition	34	6	9	11	7	27	4	98
Protection de la famille et de l'enfance	34	2	10	9	-	10	-	65
Enseignement	22	3	8	9	1	12	-	55
Formation professionnelle	1	1	1	1	2	4	-	10
Autres programmes ^{b/}	-	-	-	-	-	2	5	7
TOTAL	197	26	87	63	15	141	12	540

a/ Y compris l'Afghanistan, Ceylan, l'Inde, la Mongolie et le Népal.

b/ Y compris six projets pour l'enfance et l'adolescence dans le développement national pour lesquels des allocations séparées sont prévues, et le Centre international de l'enfance à Paris.

72. Plusieurs délégations ont exprimé des inquiétudes au sujet du nombre des programmes assistés par le FISE : étant donné les ressources limitées dont dispose le FISE, celles-ci ne seraient-elles pas trop dispersées et les montants alloués trop faibles. Le FISE devrait pouvoir aider les pays à s'attaquer d'une manière globale aux principaux problèmes de l'enfance et, pour ce faire, il faudrait peut-être réduire le nombre des programmes entrepris. Ceux dont l'efficacité pouvait être mise en doute devraient être interrompus. On s'est aussi inquiété du fait que la délicate situation financière dans laquelle se trouve le FISE n'a permis d'affecter à de nouveaux programmes que moins de 10 p. 100 des ressources disponibles au titre des programmes. Dans ces conditions, le FISE risque de ne plus pouvoir poursuivre le rôle dynamique qui est le sien et qui consiste à faire démarrer les activités plutôt qu'à les soutenir indéfiniment. On a exprimé l'espoir que le secrétariat du FISE étudierait les programmes afin de déterminer ceux auxquels on pourrait sans inconvénient majeur ne plus apporter d'aide et que les recommandations qui seraient faites au Conseil en 1966 tiendraient compte de cette étude. Le Conseil d'administration pourrait à ce moment-là réexaminer sa politique actuelle qui consiste à accorder la priorité à la poursuite des opérations relatives à des programmes bénéficiant déjà d'une aide.

Rapports d'activité

73. Le Conseil d'administration était saisi d'une série de rapports établis par le secrétariat du FISE et passant en revue les activités du FISE au cours de l'année écoulée. Ces rapports comprenaient une note sur les principales questions que le Conseil devait examiner avec un état de la situation financière et sur diverses questions d'intérêt général (E/ICEF/511), une note contenant une étude des tendances dans les principaux domaines d'assistance et les prévisions relatives aux demandes d'assistance en 1966 et 1967 (E/ICEF/511/Add.1). Ces rapports ont été présentés par le Directeur général adjoint chargé des opérations 10/ et le Directeur général adjoint chargé des programmes 11/. En outre, le Conseil d'administration était saisi des rapports sur l'état d'avancement des programmes régionaux en Afrique au sud du Sahara (E/ICEF/511/Add.2); en Europe et en Afrique du Nord (E/ICEF/511/Add.5); en Asie orientale et au Pakistan (E/ICEF/511/Add.4), en Asie méridionale et centrale (E/ICEF/511 et Add.5); en Méditerranée orientale (E/ICEF/511/Add.6) et aux Amériques (E/ICEF/511/Add.7). Ces rapports ont été présentés par les directeurs des différents bureaux régionaux. De plus, des représentants de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU et des représentants de l'OIT, de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS ont fait des déclarations sur les programmes de leurs institutions qui présentent de l'intérêt pour le FISE et ont pu également participer à la discussion que le Conseil d'administration a consacrée aux différents points de l'ordre du jour.

74. A l'issue de l'examen et du débat sur les rapports intérimaires du Directeur général et des directeurs des bureaux régionaux, le Conseil d'administration est parvenu aux conclusions suivantes :

10/ Distribué par la suite sous la cote E/ICEF/523.

11/ Distribué par la suite sous la cote E/ICEF/526.

a) Il a approuvé les rapports sur les activités que poursuit le secrétariat du FISE pour appliquer les programmes d'assistance aux enfants des pays en voie de développement dans les domaines de la santé, de la lutte contre les maladies graves, de la nutrition, de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la protection sociale et des secours d'urgence.

b) Il a reconnu que les pays en voie de développement font de grands efforts pour appliquer les divers programmes qui reçoivent l'aide du FISE et s'est félicité de l'attention croissante que les pays accordent aux besoins de leurs enfants ainsi que des efforts qu'ils font pour répondre à ces besoins dans le cadre des plans nationaux de développement économique et social.

c) Il a réitéré et confirmé sa politique selon laquelle, si l'on veut tirer parti au maximum de l'aide du FISE, il y a lieu d'insister sur les points suivants :

- i) Il est nécessaire d'aider les pays à créer les services de base dont les enfants sont bénéficiaires et de se concentrer sur les programmes prioritaires dont le but est de résoudre les principaux problèmes de l'enfance;
- ii) La formation doit être un élément essentiel des programmes;
- iii) Si l'on adopte cette méthode, il importe de consacrer de plus grands efforts à la préparation de projets;
- iv) L'accent sera mis sur les programmes plus vastes et plus étendus, mais d'autres projets auxquels les gouvernements donnent la priorité et qui ont le caractère de projets pilotes ou expérimentaux, ou dont les possibilités de développement sont pleines de promesses, seront également encouragés.

d) Le Conseil d'administration a estimé qu'en cherchant les moyens de résoudre les problèmes de l'enfance et de l'adolescence, le FISE devrait tirer pleinement parti de l'expérience de tous les pays dans ce domaine.

75. Les paragraphes ci-après traitent de différentes questions qui se sont posées lors de la discussion au Comité du programme et au Conseil d'administration des progrès réalisés dans les divers domaines d'assistance, en plus des questions qui ont été évoquées lors de la discussion du rapport du Comité mixte des directives sanitaires FAO/FISE (voir par. 120 à 159) et du Comité mixte FAO/FISE des directives (voir par. 161 à 192).

Santé publique

76. Les programmes de santé dont bénéficient les enfants continuent de recevoir la plus grande partie de l'aide du FISE. A la clôture de la session de juin 1965 du Conseil d'administration, 105 pays bénéficiaient d'une assistance dans le domaine de la santé, que le FISE leur fournissait sous une forme ou sous une autre, en coopération avec l'OMS. Une somme de 15,3 millions de dollars, soit 58 p. 100 du total des engagements du FISE, allaient aux programmes de santé et, sur ce chiffre, 30 p. 100 allaient aux services de santé de base et 28 p. 100 à la lutte contre les maladies.

77. Le FISE a dépensé, au cours des années, plus de 60 millions de dollars au titre de l'équipement technique, des moyens de transport et de la formation de personnel destinés à plus de 7 000 centres qui assurent des services d'hygiène maternelle et infantile et à trois fois plus de centres secondaires. Bien que l'organisation de ces centres et de leurs services de soutien représente une importante réalisation pour les pays en voie de développement, ils ne constituent qu'un début si l'on considère la somme totale des besoins à satisfaire. On ne connaît pas le pourcentage de familles desservies d'une façon ou d'une autre par le réseau des centres de santé dans les pays en voie de développement, mais il est probable qu'il s'établit entre 5 et 10 p. 100 et, dans beaucoup d'endroits, les services fournis sont encore rudimentaires. Il est évident que pour fournir des services sanitaires adéquats aux enfants des pays en voie de développement, il est nécessaire de persévérer et de redoubler d'efforts dans les années à venir.

78. Aux réunions du Comité du programme et du Conseil d'administration, l'accent a été mis sur l'importance que présente la création de services de santé nationaux dans lesquels les services fournis aux mères et aux enfants sont considérés comme un élément essentiel, sur l'intégration dans les services de santé de campagnes spéciales contre les maladies contagieuses, sur la formation de diverses catégories de personnel sanitaire et sur la mise au point de projets à vaste portée combinant des activités connexes de domaines tels que la santé, la nutrition, l'éducation, le développement communautaire et les services sociaux. Pendant les débats du Conseil, on a émis l'opinion que l'on pourrait mieux tirer parti de l'expérience des centres pédiatriques de certains pays en voie de développement et qu'une plus grande assistance devrait être fournie pour en accroître le nombre. Certaines délégations, tout en reconnaissant la nécessité d'aider les campagnes de lutte contre les maladies, souhaitaient toutefois voir cette forme d'assistance diminuer plus rapidement en faveur des services de santé de base. On a souligné l'importance de l'hygiène du milieu pour le bien-être des enfants et on a fait observer que les pays en voie de développement pourraient faire bien davantage s'ils bénéficiaient d'une aide extérieure plus importante. Le Conseil d'administration a examiné les rapports existant entre les services de santé de base et la lutte contre les maladies à l'occasion de l'examen du rapport du Comité mixte FISE/O.M.S. des directives sanitaires (voir par. 121 à 126).

79. Le FISE aide actuellement des campagnes de lutte antipaludique dans 28 pays et les engagements approuvés à cette fin par le Conseil d'administration à sa session de juin 1965 représentaient 20 p. 100 des engagements du FISE au titre des programmes. Le Conseil a souligné que, rien que dans les Amériques, plus de 30 millions de personnes ont été protégées par des campagnes qui sont maintenant entrées dans la phase de consolidation et que plus de 20 millions vivent dans des zones protégées par des opérations régulières de pulvérisation pendant la phase d'attaque; sur les 50 millions de personnes qui ont ainsi été protégées dans une grande mesure contre le paludisme, 20 millions sont des enfants. Le Comité du programme a noté les progrès de diverses campagnes, les difficultés et les retards de certaines autres, ainsi que les mesures déjà prises ou en train d'être prises pour y remédier. Répétant ce qu'elles avaient dit au cours de précédentes sessions, certaines délégations ont émis l'opinion que dans les cas où les difficultés paraissent insurmontables, il vaudrait mieux utiliser les fonds du FISE à d'autres fins.

80. Le FISE aide actuellement des projets de lutte antituberculeuse dans 45 pays et ses engagements dans ce domaine représentent 6 p. 100 des engagements approuvés

par le Conseil d'administration à sa session de juin 1965 pour l'ensemble des programmes. Le Conseil a constaté avec satisfaction, d'après un certain nombre de projets qu'il a approuvés et qui représentaient tous une continuation de l'aide du FISE, une tendance à intégrer la lutte antituberculeuse dans les plans généraux de santé publique. Il ressort d'une récente estimation que les campagnes de vaccination au BCG, qui comptent parmi les premières activités aidées par le FISE dans le domaine de la santé, avaient permis de prévenir un million de cas de tuberculose 12/. Au cours des débats du Comité du programme, le représentant de l'OMS a déclaré que l'expérience avait déjà amplement prouvé que les pays en voie de développement disposés à réorienter leurs méthodes traditionnelles de lutte contre la tuberculose en tenant compte des connaissances actuelles pouvaient réaliser des progrès substantiels avec des ressources limitées. Toutefois, il était indispensable que ces pays bénéficient d'une assistance extérieure et notamment qu'ils puissent disposer de médicaments de base et de vaccins.

81. La lutte contre le trachome continue de bénéficier de l'aide du FISE dans 12 pays, bien que les engagements dans ce domaine ne représentent que 1,3 p. 100 des engagements approuvés pour l'ensemble des programmes à la session de juin 1965 du Conseil. Plus de 400 millions de personnes sont frappées de cette maladie qui demeure la principale cause de la perte progressive de la vue. Le Comité du programme a posé la question de savoir si, vu les ravages causés par la maladie, les gouvernements et le FISE se préoccupent suffisamment de la lutte contre le trachome. Le Secrétariat a signalé que le FISE examine avec bienveillance toutes les demandes qui lui sont présentées. Toutefois, les problèmes d'organisation, soulevés notamment par le besoin d'assurer la régularité dans la surveillance et le traitement, sont considérables et, vu le coût élevé, plusieurs gouvernements préfèrent concentrer leurs efforts sur l'expansion des réseaux de services de santé de base, qu'ils jugent de première urgence.

82. Le FISE continue à aider la lutte contre le pian dans 12 pays (dont 10 en Afrique). En examinant le rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, le Conseil a discuté en détail l'assistance que le FISE fournit pour la lutte contre la lèpre dans 34 pays (dont 23 en Afrique) et qui représentait, en juin 1965, 1 p. 100 des engagements pour l'ensemble des programmes (voir par. 145 à 151).

Nutrition

83. Le FISE, en coopération avec la FAO et l'OMS aide actuellement 99 projets de nutrition dans 67 pays. Les engagements du FISE au titre de la nutrition, que le Conseil a approuvés à sa session de juin 1965, s'élèvent à 1,8 million de dollars soit 6,5 p. 100 des engagements pour l'ensemble des programmes. Ils ont diminué par rapport aux dernières années, ce qui reflète le fait qu'il y a moins de nouveaux projets de nutrition appliquée, que l'assistance fournie pour la production d'aliments de sevrage riches en protéines est encore modeste et que celle destinée à la conservation du lait a diminué. En ce qui concerne la conservation du lait, la situation s'explique du fait qu'on a construit ou qu'on est en train de construire des usines de traitement du lait dans la plupart des zones de grande production laitière des pays en voie de développement, soit avec l'aide internationale ou

12/ Pour les débats concernant le rôle du BCG dans la lutte antituberculeuse, voir par. 140 à 144.

bilatérale, soit avec des capitaux commerciaux. Etant donné la gravité des problèmes de nutrition infantile dans les pays en voie de développement, le Conseil a noté avec inquiétude la diminution de l'assistance que fournit le FISE aux programmes de nutrition. Les décisions prises par le Conseil au sujet de l'assistance future dans ce domaine capital sont indiquées dans le chapitre sur l'examen du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives (par. 161 à 192).

Protection de la famille et de l'enfance

84. Les engagements pour les projets de protection de la famille et de l'enfance approuvés à la session de juin 1955 s'élevaient à 709 000 dollars, soit 2,6 p. 100 des engagements pour l'ensemble des programmes. A la fin de la session, le FISE, en coopération avec la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'ONU, aidait 65 projets de protection de la famille et de l'enfance dans 49 pays. Ces projets visent à améliorer les soins donnés aux enfants tant chez eux qu'en dehors de leur foyer, par l'intermédiaire de garderies et de diverses institutions s'intéressant à la protection de l'enfance et de la jeunesse, et grâce aux projets de développement communautaire et aux clubs de femmes dans les zones rurales. Bien que le nombre des pays demandant cette forme d'assistance n'ait pas augmenté substantiellement et que le montant total de l'assistance du FISE soit resté modeste, les projets de protection de la famille et de l'enfance ont connu une certaine expansion, en partie grâce à la création de centres sociaux dans lesquels les services de protection sociale, les programmes de santé et les activités éducatives et récréatives peuvent être combinés. Les centres déjà établis favorisent l'éducation sociale centrée sur la famille, la participation aux activités communautaires et l'amélioration de la vie de la collectivité. Certains de ces projets commencent à étendre aux zones rurales des services qui n'étaient auparavant rendus que dans les zones urbaines. Certaines délégations ont souligné l'importance des activités bénévoles pour améliorer les conditions de vie des populations rurales, activités que l'on pourrait encourager au moyen de programmes de développement communautaire. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que le FISE fournirait une assistance accrue dans ce domaine. Le Conseil d'administration a décidé d'examiner une évaluation des projets de protection de la famille et de l'enfance à sa session de 1966 (voir par. 97).

Education et formation professionnelle

85. Le FISE n'a commencé à aider les programmes d'enseignement et de formation professionnelle qu'en 1961, en coopération avec l'UNESCO et l'OIT. Les gouvernements se sont empressés de demander l'assistance du FISE et, à la fin de la session de juin 1965, le FISE aidait 55 projets d'enseignement (dont 22 en Afrique) et 9 projets de formation professionnelle. Les engagements du FISE à la fin de la session de juin 1965 du Conseil d'administration s'élevaient à 5,9 millions de dollars, soit 22 p. 100 des engagements pour l'ensemble des programmes. Le Comité du programme a attiré l'attention sur le fait que les projets approuvés mettaient en relief l'énorme décalage entre les objectifs des gouvernements dans le domaine de l'enseignement et auxquels ils donnent une priorité élevée et les moyens dont on dispose actuellement en ce qui concerne tant le nombre d'enseignants qualifiés que celui des écoles.

86. Les dirigeants gouvernementaux des pays où l'enseignement a été traditionnellement réservé à ceux qui se destinent à devenir employés de bureau sentent la nécessité d'adapter l'enseignement aux exigences de la vie et de l'emploi dans les années qui viennent. On se préoccupe de plus en plus des rapports qui existent entre l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement technique. En outre, beaucoup de pays ont à faire face au problème des enfants qui n'ont pas reçu une instruction suffisante, y compris ceux qui ont abandonné leurs études ou qui n'ont jamais fréquenté l'école; d'autre part, on reconnaît qu'il existe un déséquilibre entre l'éducation des garçons et celle des filles.

87. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de voir que les projets visaient particulièrement à ce que l'enseignement prépare les enfants à la vie moderne. Différentes mesures avaient été prises à cet effet, notamment en introduisant les travaux manuels, l'enseignement de l'agriculture et des sciences dans les programmes d'études. Ils ont également noté avec satisfaction le fait que l'on attache une grande importance à l'éducation sanitaire et nutritionnelle ainsi qu'à l'orientation professionnelle dans le cadre des programmes d'études des écoles primaires et ils ont estimé qu'il convient d'accorder une priorité élevée à la question de la formation des enseignants dans ces matières. Le Conseil a également noté que les secrétariats du FISE et de l'UNESCO entretiennent d'étroites relations de travail. Son attention a été attirée sur le fait que dans plusieurs pays, où le Fonds spécial avait fourni une assistance pour la formation pédagogique et technique à un niveau avancé, le FISE fournissait une aide complémentaire à un niveau plus élémentaire. Plusieurs délégations ont émis l'opinion que le moment approchait où l'on pourrait examiner la possibilité d'établir une procédure de consultations communes avec le Conseil exécutif de l'UNESCO, peut-être par l'entremise d'un comité mixte des directives, comme avec la FAO et l'OMS.

L'enfance et l'adolescence dans le développement national

88. En 1962, le Conseil d'administration du FISE a décidé que le FISE devait aider les pays en voie de développement à tenir compte de l'enfance et de l'adolescence dans leurs programmes de développement. Comme conséquence pratique de cette aide, des ressources nationales plus importantes seraient consacrées à la solution des problèmes prioritaires de l'enfance et de l'adolescence et elles seraient utilisées de façon plus efficace. De plus, parce qu'elle serait rattachée aux programmes de développement national, l'assistance en faveur de l'enfance fournie par le FISE et par d'autres sources extérieures s'inscrirait dans un cadre où elle pourrait être mieux mise à profit. Le FISE ne s'intéresse pas tant à la planification en soi qu'à la possibilité de faire en sorte que la planification nationale assure à la jeune génération la protection nécessaire et la prépare à contribuer de son mieux au développement national 13/.

89. Pour les activités relevant de ce domaine qui exigeait des allocations séparées, le Conseil d'administration a approuvé, à sa session de juin 1965, des engagements s'élevant au total à 394 000 dollars. Des conférences régionales sur l'enfance et l'adolescence dans la planification et le développement nationaux doivent avoir lieu à

13/ Une déclaration faite par le Directeur chargé de la planification lors de la session de juin 1965 du Conseil d'administration et résumant la position du FISE dans ce domaine a été distribuée sous la cote E/ICEF/527 (en anglais seulement).

Bangkok du 13 au 24 septembre 1965 et à Santiago du 29 novembre au 11 décembre 1965. Ces conférences, organisées sous les auspices du FISE, des commissions économiques régionales et des instituts régionaux de développement, auront pour objet d'étudier les besoins de l'enfance et de l'adolescence dans les régions intéressées, d'examiner les méthodes actuellement appliquées par les gouvernements pour répondre à ces besoins et de considérer comment on peut améliorer les méthodes et l'organisation permettant de tenir compte de la jeune génération dans le développement national. Un certain nombre des membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'organisation de ces conférences qu'ils estimaient extrêmement utiles et ont déclaré attendre avec beaucoup d'intérêt l'étude de leurs résultats lors de la session de 1966 du Conseil.

90 L'assistance du FISE en ce qui concerne l'enfance et l'adolescence dans le développement national comporte également l'octroi, aux instituts de planification d'Amérique latine et d'Asie, de subventions qui leur permettront de financer des chaires de faculté et des bourses en vue de familiariser les planificateurs avec les problèmes de l'enfance et de l'adolescence et de faire connaître à ceux qui s'occupent directement de l'enfance certains aspects de la planification du développement. Le FISE fournit également une assistance pour développer les services de recherche et les activités consultatives des instituts. L'une des allocations approuvées à la session de 1965 intéresse un cycle d'études et des projets visant à familiariser les planificateurs des pays francophones d'Afrique avec les problèmes fondamentaux de l'enfance et de l'adolescence dans le développement national; une autre est destinée à financer une étude que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, à Genève, doit entreprendre pour le compte du FISE sur la manière dont il convient de tenir compte de la jeune génération dans les plans de développement national. La plupart des membres du Conseil ont bien accueilli ces projets, bien que certains d'entre eux aient souligné que le FISE devait prendre garde de ne pas s'engager trop loin dans le domaine des études théoriques et statistiques. En établissant le programme de la session qui doit avoir lieu à Addis-Abéba en mai 1966, le Conseil a prévu une réunion spéciale de trois jours sur les besoins de l'enfance et de l'adolescence en Afrique et sur les programmes qui leur sont consacrés dans le cadre du développement national (voir par. 238).

91. Le secrétariat du FISE a informé le Conseil qu'il avait pris contact avec un grand nombre des organismes qui administrent, dans les pays industriellement développés, l'aide bilatérale ou multilatérale. En outre, les représentants locaux du FISE s'efforcent de demeurer constamment en liaison avec les sources d'aide extérieure, et notamment d'aide bilatérale et multilatérale, qu'il serait possible d'orienter vers les besoins de l'enfance. Tout au long de l'année, de nombreuses discussions officielles ont eu lieu à cet égard afin d'assurer la coordination des diverses sources d'assistance et d'éviter le gaspillage qui pourrait résulter de doubles emplois. Grâce à ces efforts, de nombreux projets aidés par le FISE recevaient également une aide bilatérale. On a fait observer au cours des débats que cette procédure de coordination était particulièrement efficace lorsque les pays en voie de développement assuraient eux-mêmes la coordination et la planification.

Autres programmes

Formation

92. Dans tous les domaines, les gouvernements accordent une priorité élevée à la formation dans les demandes d'assistance qu'ils soumettent au FISE. Quantitativement, l'effort de loin le plus considérable porte sur la formation de personnel auxiliaire ou d'agents de base. Le personnel de cette catégorie peut en effet être formé, rapidement ou à peu de frais, à l'exercice d'un grand nombre de fonctions utiles. Ces agents sont parfois disposés à travailler dans des conditions que du personnel hautement qualifié serait moins disposé à accepter. A condition d'être bien dirigés, ils constituent la cheville ouvrière de beaucoup de programmes bénéficiant de l'assistance du FISE dans les pays en voie de développement. Les membres du Conseil ont en général loué cette politique mais ont reconnu qu'il est indispensable de diriger ces agents et que l'on a besoin d'un personnel qualifié pour préparer, diriger et suivre les travaux sur le terrain ainsi que pour enseigner. Ils ont donc exprimé leur satisfaction de voir le FISE prêter son appui à certains cours universitaires ou postuniversitaires, organisés tant à l'échelon national que régional, ainsi qu'à la formation professionnelle dans divers domaines, tels que services sociaux, éducation et économie domestique.

Centre international de l'enfance

93. Le Conseil a approuvé un engagement de 2 350 000 dollars pour continuer à aider le Centre international de l'enfance, à Paris, pendant la période de cinq ans comprise entre 1967 et 1971, étant entendu qu'une somme d'un montant égal serait fournie par le Gouvernement français. En réponse à l'invitation du Bureau du Conseil d'administration du Centre, le Conseil d'administration du FISE a autorisé sa présidente à désigner, parmi ses membres, un représentant, plus particulièrement spécialiste des questions économiques et sociales que des questions de santé, pour faire partie du Conseil d'administration du Centre. Comme les autres membres de ce conseil, ce représentant y siégerait à titre personnel.

94. Tant au Comité du programme qu'au Conseil d'administration, un grand nombre de délégations ont fait l'éloge des travaux accomplis par le Centre en matière de formation, de recherche et d'information. Le programme de formation, qui comportait divers cours et cycles d'études spéciaux, s'était progressivement décentralisé au cours des dernières années, rayonnant de Paris vers les pays en voie de développement. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que le FISE devrait également étudier la possibilité de contribuer à la création de centres analogues dans les régions en voie de développement. Plusieurs délégations, tout en rendant hommage à l'excellent travail du Centre, se sont demandées s'il convenait que le FISE continue de financer la moitié de son programme, surtout sans qu'aucune disposition ait été prise pour mettre éventuellement fin à cette assistance; au Comité du programme, deux délégations se sont abstenues au cours du vote sur l'engagement concernant le Centre, afin de souligner leur position à cet égard. Le représentant de la France a déclaré qu'il était compréhensible qu'après une longue période de coopération la nécessité de nouvelles formules d'action commune et de financement se fît sentir. Au cours des cinq années à venir, le Gouvernement français envisagerait d'entreprendre des négociations avec le FISE à propos de ces questions 14/.

14/ Voir E/ICEF/P/L.637, par. 81 à 90.

Evaluations

95. En janvier 1964, le Conseil a envisagé la nécessité d'améliorer l'évaluation des programmes tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, et il a décidé que le FISE devrait encourager et appuyer des évaluations plus systématiques. Le Conseil a reconnu que des mesures différentes seraient nécessaires aux deux échelons. L'évaluation des projets nationaux est avant tout du ressort de chaque pays; mais il faut de temps à autre procéder, sur le plan international, à une évaluation globale des grandes catégories de programmes bénéficiant de l'assistance du FISE, afin de guider le Conseil lorsqu'il étudie la politique relative aux programmes.

96. L'évaluation est maintenant normalement prévue dans les plans concernant chaque projet. Dans le cadre de son programme d'évaluation des principaux domaines d'assistance, le Conseil était saisi, à sa session de juin 1965, d'une revue des projets de lutte antilépreuse (voir par. 145) et d'une étude préliminaire sur les effets socio-économiques de l'industrie laitière dans les pays en voie de développement (voir par. 186). Le Conseil a estimé que l'expérience acquise en élaborant ces deux études a prouvé que les évaluations doivent être soigneusement préparées à l'avance, notamment au moyen de visites effectuées conjointement sur place par des représentants du FISE et des organisations techniques intéressées.

97. Le Conseil a fixé le plan ci-après pour les évaluations globales qui seraient soumises à son examen :

En 1966 : Protection de la famille et de l'enfance
Programmes de conservation du lait

En 1967 : Nutrition appliquée
Hygiène maternelle et infantile

En 1968 : Assainissement du milieu et approvisionnement en eau.

Le Conseil procédera à l'évaluation des autres domaines d'assistance, tels que l'éducation et la formation professionnelle, lors de sessions ultérieures, quand on aura acquis plus d'expérience en ce qui concerne ce genre de programmes.

Situation en ce qui concerne les dépenses locales

98. Le Conseil d'administration était saisi d'une analyse de l'assistance fournie par le FISE sous forme de contribution aux dépenses locales ^{15/} pour la période de trois ans comprise entre 1962 et 1964 (E/ICEF/518). En 1961, lorsqu'il avait arrêté sa politique actuelle en ce qui concerne la prise en charge des dépenses locales, le Conseil d'administration n'avait pas fixé de limite au pourcentage que pourrait atteindre la fraction des allocations totales consacrées aux dépenses locales. Il avait reconnu qu'une fois que tous les efforts voulus auraient été faits pour obtenir ces fonds indispensables soit auprès du gouvernement lui-même, soit auprès des sources d'aide bilatérale et multilatérale ou d'organisations bénévoles, il pourrait être nécessaire que le FISE prenne en charge certaines dépenses locales pour assurer l'efficacité du programme.

^{15/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-deuxième session, Supplément No 13 B (E/3525-E/ICEF/431), par. 112 à 117.

99. L'analyse montrait qu'au cours de cette période de trois ans, les crédits alloués au titre des dépenses locales avaient représenté 13 p. 100 de l'assistance fournie. Les montants les plus importants étaient allés aux pays d'Afrique et d'Asie. Les contributions de loin les plus considérables aux dépenses locales étaient constituées par les indemnités de subsistance versées au titre de programmes de formation entrepris dans le pays même. On se préoccupait surtout de former du personnel auxiliaire des différentes catégories, mais la formation de moniteurs et de personnel de supervision prenait de plus en plus d'importance. Les rapports des services extérieurs révélaient que, dans nombre de pays, cette forme d'assistance avait permis d'assurer une formation sur une plus grande échelle et en moins de temps qu'il n'aurait été possible de le faire autrement. Pour certains types de projets - enseignement, formation professionnelle et protection de la famille et de l'enfance - l'utilisation aux fins de la formation des contributions aux dépenses locales était souvent le moyen le plus efficace dont disposait le FISE pour apporter son appui. Dans l'ensemble, on pouvait dire qu'une fois que la valeur d'un programme de formation avait été prouvée, le financement local devenait plus important.

100. La contribution du FISE aux dépenses locales avait été aussi fournie sous forme de traitements, de compléments de traitement et d'indemnités pour le personnel des cadres supérieurs dans les pays où l'on ne pouvait obtenir, sans cet encouragement, les cadres compétents dont on avait besoin. Toutefois, le FISE n'avait prêté son assistance en pareil cas que pour des périodes initiales de quelques années et lorsque le gouvernement s'était engagé à prendre ensuite en charge la rémunération des intéressés.

101. L'analyse des dépenses locales a été préparée à la demande d'une délégation qui avait exprimé l'espoir que le FISE ne prendrait pas en charge de façon permanente des dépenses locales qu'il appartenait au gouvernement bénéficiaire d'assumer. Cette délégation a indiqué qu'elle était rassurée par le rapport, lequel a été approuvé par le Conseil d'administration.

Demandes d'assistance dont le Comité du programme n'a pas été saisi

102. Le Conseil a noté que, comme le Comité du programme l'en avait prié en juin 1964, le Secrétariat avait établi un rapport sur les demandes formelles d'aide qu'il avait reçues dans l'intervalle et dont le Comité du programme n'était pas saisi (E/ICEF/P/L.605). Ce rapport donnait des renseignements sur les demandes en question et exposait en outre la façon dont se déroulaient les entretiens officiels entre le personnel du FISE et les gouvernements ainsi que certaines des raisons pour lesquelles il arrivait parfois que les demandes officielles ne soient pas, par la suite, présentées officiellement.

103. Le Comité a estimé que cet examen avait été utile et qu'il faudrait poursuivre cette pratique lors des sessions futures. Toutefois il était souhaitable que le Comité dispose de renseignements complémentaires sur les consultations menées auprès des gouvernements quant aux tendances des besoins de l'enfance qui se dégagent des demandes d'informations concernant les possibilités d'obtenir l'assistance du FISE et sur les raisons pour lesquelles le secrétariat devait décourager ces demandes d'informations. Le Comité a reconnu que ce travail ne se prêterait sans doute pas à une présentation statistique; il s'agirait d'un examen général des tendances, particulièrement du point de vue des directeurs généraux. Le Comité a estimé qu'il serait utile de disposer de tels renseignements pendant

un an ou deux afin de déterminer les domaines qui préoccupent et intéressent les pays en voie de développement et qui n'entrent pas dans le cadre de la politique actuelle du FISE. Ces renseignements pourraient également donner au Comité du programme et au Conseil des indications sur la nature du choix à opérer lorsque les ressources du FISE sont limitées. Si ce type de renseignements se révélaient utiles, la pratique pourrait être étendue; sinon, le Comité du programme déciderait d'y mettre fin.

Questions particulièrement inquiétantes

104. En dehors des problèmes spéciaux qui sont examinés dans les autres parties du présent rapport, le Conseil s'est montré particulièrement préoccupé par certaines questions. L'urbanisation croissante et l'expansion des bidonvilles dans beaucoup de régions ont entraîné une désagrégation de la vie familiale qui laisse l'enfant privé des services nécessaires à sa protection et à son développement. Le Conseil a estimé que des programmes concertés étaient indispensables pour remédier à la situation de ces enfants et que le problème des nouveaux venus dans les taudis des villes était particulièrement urgent.

105. Le Conseil a également manifesté son inquiétude à l'égard des adolescents qui, dans de nombreux pays, ne fréquentent pas l'école et sont sans travail. On avait souligné, au Comité du programme, que le nombre des pays demandant l'assistance du FISE pour des programmes intéressant la jeunesse augmentait et qu'il serait utile que le Conseil examine à quel groupe d'âge le FISE pouvait fournir une assistance et quelle forme celle-ci devait revêtir.

106. Le Conseil a noté l'influence de l'assistance fournie par le FISE sur l'amélioration de la condition de la femme dans les pays en voie de développement. Bien que l'éducation des femmes ait déjà pris un bon départ dans beaucoup de pays, surtout en Afrique, grâce aux projets de puériculture et d'économie domestique, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. En outre, les femmes ayant reçu la formation nécessaire jouent un rôle essentiel dans les services en faveur de l'enfance et de l'adolescence et il importe que des milliers de femmes puissent acquérir les compétences techniques et la situation professionnelles requises, grâce à des programmes nationaux de formation qui pourraient bénéficier de l'assistance du FISE 16/.

Rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille

107. Le rôle que pourrait jouer à l'avenir l'aide du FISE pour les activités de planification de la famille dans le cadre des services d'hygiène maternelle et infantile a été évoqué au cours de la discussion générale lorsqu'une délégation a proposé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil et que le Directeur général soit invité à préparer, en consultation avec l'O.M.S et d'autres organisations intéressées, un rapport pour cette session. Ce document devrait contenir des renseignements sur les demandes d'aide qui auraient été adressées au FISE dans ce domaine et indiquer la portée de l'assistance que le

16/ L'influence des programmes bénéficiant de l'assistance du FISE sur la condition de la femme, ainsi que la contribution des femmes aux programmes bénéficiant d'une assistance du FISE, ont fait le sujet d'une étude élaborée en 1965 à l'intention de la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/435/Add.3).

FISE pourrait fournir et sous quelle forme cette assistance pourrait être donnée. On demanderait l'avis de l'OMS sur les aspects sanitaires d'un tel programme. En outre, le Directeur général présenterait au Conseil une ou deux demandes d'assistance pour des activités relevant de ce domaine, émanant de gouvernements qui accordent une priorité élevée à de telles activités.

108. Cette délégation a fait observer que nombre de pays en voie de développement rencontraient d'énormes difficultés pour relever le niveau de vie de leur population parce que les progrès économiques et sociaux s'étaient laissé distancer par l'accroissement démographique. Bon nombre d'entre eux avaient été ainsi amenés à adopter une politique démographique tendant à encourager la planification de la famille. Tous les pays devraient pouvoir élaborer une politique démographique compatible avec leurs particularités économiques, sociales, religieuses et culturelles permettant à chaque famille de faire un choix, compte tenu de ses principes moraux et de ses objectifs sociaux, et propre à assurer un taux d'accroissement démographique correspondant aux objectifs nationaux de relèvement des niveaux de vie. La principale préoccupation du FISE étant la santé et le bien-être des mères et des enfants, c'était dans ce contexte qu'il fallait examiner le rôle du FISE en matière de planification de la famille. Le FISE avait fourni une assistance considérable pour les services d'hygiène maternelle et infantile, et le volume de cette assistance tendait à s'accroître. La portée de ces services pouvait varier d'un pays à l'autre, mais l'une des constantes était l'assistance pour les soins aux femmes enceintes et aux jeunes mères. Pour être satisfaisants et complets, ces soins devaient non seulement comprendre les services pendant la grossesse et au moment de l'accouchement, mais également préparer la mère aux grossesses futures et donner aux couples le moyen de choisir le moment de ces futures grossesses. Etant donné la résolution que l'OMS venait d'adopter sur les aspects sanitaires de la population mondiale (WHA 18.49), on pouvait s'attendre à ce qu'un certain nombre de pays en voie de développement qui avaient entrepris des programmes de planification de la famille demandent l'avis de l'OMS et l'assistance du FISE. Sans vouloir préjuger la nature de l'action du FISE à cet égard, cette délégation a estimé que l'accent pourrait être mis notamment sur la formation du personnel des services d'hygiène maternelle et infantile.

109. Un certain nombre de délégations se sont associées à cette proposition et ont avancé quelques considérations supplémentaires. Elles ont fait observer qu'il s'agissait là d'un problème urgent et qu'il était donc grandement temps que le FISE définisse sa propre politique sur cette question. La décision qu'avait prise l'Assemblée mondiale de la santé d'offrir des services consultatifs sur les aspects sanitaires de la reproduction chez l'homme permettait, en fait, au FISE d'aborder ces questions, en coopération avec l'OMS. La controverse en matière de planification de la famille était plus apparente que réelle puisqu'il n'appartenait pas au FISE, mais au pays intéressé, de décider de la politique démographique à suivre; l'aide du FISE encouragerait très certainement les pays qui souhaitaient agir dans ce domaine. En dépit de l'insuffisance des connaissances actuelles, il était clair que l'on pouvait prendre des mesures pratiques fondées sur les recherches et les travaux déjà accomplis; on pourrait également envisager, dans une certaine mesure, d'essayer de nouvelles formules. De nombreux pays, tant développés qu'en voie de développement, avaient jugé que les connaissances actuelles étaient suffisantes pour leur permettre d'entreprendre de vastes programmes. La planification de la famille était importante non seulement parce qu'il existait des problèmes démographiques mais aussi parce qu'elle était un moyen de renforcer la vie familiale.

On a souligné que pour réussir à atteindre un grand nombre de mères il faudrait élargir les réseaux de services d'hygiène maternelle et infantile. On a également émis l'avis que des résultats importants pourraient être obtenus par des activités éducatives, tant dans le cadre de l'enseignement scolaire que dans celui de l'éducation des adultes. Un représentant a indiqué que son gouvernement serait disposé à étudier la possibilité d'accorder une assistance financière spéciale, sous la forme de funds-in-trust gérés par le FISE, pour les projets destinés à faciliter la planification de la famille.

110. Sans s'opposer à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil, certaines délégations ont, en revanche, manifesté quelque appréhension à l'idée que le FISE pourrait s'occuper directement de l'aide en vue de la planification de la famille. Elles ont recommandé la prudence, quelle que soit la façon dont on aborderait un problème aussi important et aussi complexe, un problème dont divers autres organismes s'occupaient déjà, qui suscitait tant de doutes et au sujet duquel il restait encore tellement à apprendre.

111. Une délégation a déclaré que l'on avait tort d'établir un lien entre l'insuffisance de la croissance économique nationale et la surpopulation et d'attribuer ensuite la première à la seconde. L'expérience avait montré que les taux de natalité ne baissaient qu'après un relèvement important des niveaux de vie et de l'enseignement, une réduction de la mortalité infantile et une amélioration des services de santé. Il serait prématuré que le FISE, animé d'un optimisme injustifié, entreprenne une action dans ce domaine et adopte une position plus radicale et plus hardie que celle de l'OMS, qui commençait à peine à étudier les aspects scientifiques et les caractéristiques de ce problème et devait encore examiner le rapport de son Directeur général sur le programme de l'OMS en la matière. On n'avait pas encore trouvé, pour la régulation des naissances dans les pays en voie de développement, des moyens scientifiques et sûrs qui fussent faciles à utiliser, peu onéreux et sans danger pour la femme. Même s'il existait de tels moyens, il ne serait pas facile de les fournir à la population étant donné le nombre relativement peu élevé de personnes que pouvaient atteindre les centres d'hygiène maternelle et infantile. En outre, les possibilités d'action efficace du FISE dans le domaine de la planification de la famille étaient réduites par le caractère limité de ses ressources. La délégation en question a souligné que ses réserves à l'égard d'une action du FISE ne reposaient pas sur des objections religieuses, éthiques ou sociales à la planification de la famille en tant que telle; elle ne voyait pas d'inconvénient à ce que le personnel des centres d'hygiène maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du FISE donne des avis et des renseignements sur la planification de la famille aux femmes qui les demanderaient. Elle estimait que si l'on soumettait au Conseil, à sa prochaine session, des demandes d'aide dans ce domaine particulier, on risquerait, en fait, de préjuger sa décision en faveur d'une participation du FISE en vue de la planification de la famille avant que la question n'ait été examinée sous tous ses aspects.

112. Dans le cadre des réserves que d'autres délégations ont formulées, des considérations supplémentaires ont été exposées. On a fait remarquer que le FISE fournissait déjà un apport dans ce domaine en aidant les mères à mieux s'occuper de leurs enfants et en facilitant l'adoption d'autres mesures indirectes qui mettaient l'accent sur l'individualité de chaque enfant et encourageaient les parents à avoir des familles moins nombreuses. Comme dans les autres domaines d'assistance du FISE, l'unanimité et la certitude d'obtenir les résultats recherchés étaient importantes. Le FISE ne devait pas s'engager dans des activités qui

risquaient de compromettre le prestige bien mérité qu'il s'était acquis au cours des années par l'action directe et efficace qu'il menait en faveur de l'enfance, et peut-être même de compromettre le versement de contributions. De nombreux organismes se consacraient aux problèmes démographiques et à la recherche de solutions efficaces qui respecteraient les valeurs morales et humaines ainsi que les lois naturelles de l'humanité et l'on devrait s'en remettre à eux de ce soin. Tandis que les efforts porteraient sur l'étude des aspects scientifiques du problème, y compris la recherche de moyens efficaces et sans danger pour contrôler la dimension de la famille, on pouvait s'attacher à améliorer les compétences du personnel national susceptible d'être appelé, à un moment donné, à fournir des avis et des renseignements aux mères.

113. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a décrit l'évolution du programme de l'OMS relatif aux aspects sanitaires de la situation démographique mondiale et a esquissé dans leurs grandes lignes les activités futures de l'Organisation en ce qui concerne la reproduction chez l'homme. Le processus biologique de la reproduction chez l'homme présentait encore bien des inconnues et avait des répercussions importantes sur la santé publique en raison des facteurs biologiques, médicaux, sociaux, culturels et économiques qui intervenaient. Depuis 1963, six groupes scientifiques s'étaient réunis pour étudier divers aspects du problème; cinq rapports avaient déjà été publiés dans la série des rapports techniques de l'Organisation et deux autres groupes devaient se réunir vers la fin de 1965. Le programme prévoyait l'élaboration d'une bibliographie, accompagnée d'une analyse critique, des ouvrages publiés en la matière dans le monde entier et l'établissement d'une liste des instituts de recherche et des chercheurs s'occupant de la reproduction humaine. Des renseignements et des services d'approvisionnement avaient été fournis aux chercheurs. On avait fait des études sur les aspects sanitaires de la dynamique de la population. L'OMS avait accordé des subventions au titre de la recherche, ainsi que des subventions pour la formation et les échanges de chercheurs. Un Groupe consultatif d'experts de la biologie de la reproduction humaine avait été créé. De nouvelles études, des réunions de groupes scientifiques, ainsi que la fourniture de services de référence et de services consultatifs étaient envisagées dans le cadre du programme d'activités futures.

114. La dix-huitième Assemblée mondiale de la santé avait adopté une résolution (WHA 18.49) qui reconnaissait, notamment, dans son préambule, que "la dimension de la famille relève du libre choix de chaque famille", qu'"il appartient aux administrations nationales de déterminer si, et dans quelle mesure, elles doivent soutenir la diffusion de renseignements et la prestation de services à la population de leur pays sur les aspects sanitaires de la reproduction humaine" et "qu'il n'entre pas dans les responsabilités de l'OMS de soutenir ou de promouvoir une politique démographique quelconque".

115. Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée approuvait le rapport du Directeur général et le priait de poursuivre la mise en oeuvre du programme de l'OMS dans le domaine des services de référence et des études sur les aspects médicaux de la stérilité et des méthodes de régulation de la fécondité ainsi que sur les aspects sanitaires de la dynamique des populations. Elle priait également le Directeur général de poursuivre les efforts entrepris au titre du programme de l'Organisation relatif aux services consultatifs, étant entendu que ces services consisteraient, dans le cadre des responsabilités de l'OMS, en l'octroi d'avis techniques sur les aspects de la reproduction humaine touchant à la santé publique.

116. Le représentant de l'OMS a déclaré que, dans le cadre de la résolution de l'Assemblée et de la collaboration entre l'OMS et le FISE, l'OMS serait heureuse de fournir au FISE tous les avis et renseignements techniques dont il pourrait avoir besoin.

117. Dans la déclaration générale qu'elle a faite au sujet de l'évolution des programmes qui intéressent plus particulièrement le FISE, la représentante de la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a signalé qu'à sa treizième session la Commission de la population s'était essentiellement attachée à voir comment l'ONU pouvait aider les pays à résoudre leurs problèmes démographiques. La Commission avait réaffirmé qu'il appartenait à chaque gouvernement d'arrêter sa politique démographique et elle avait été unanime à penser qu'il serait erroné de considérer que des mesures visant à modifier les tendances démographiques pourraient remplacer une action des plus énergiques en vue de développer la production, réduire le chômage et le sous-emploi, là où ces problèmes se posaient, et fournir des moyens adéquats d'enseignement, des services de santé publique et d'autres services sociaux essentiels. Lors des débats de la Commission, on a souligné que toute activité dans le domaine de la régulation des naissances devait être fondée sur des recherches approfondies et qu'à cet égard il restait beaucoup à faire, notamment pour former des démographes; la majorité des membres de la Commission s'est prononcée en faveur de l'expansion des services consultatifs de l'ONU dans ce domaine. Elle a estimé en outre qu'il fallait accorder une attention particulière aux problèmes d'information et d'éducation de la famille, éléments importants de toute entreprise de planification démographique.

118. Le représentant de la FAO a attiré l'attention du Conseil sur une déclaration faite par le Directeur général de cette institution à la Commission de la population concernant le besoin urgent, compte tenu de la gravité de la situation alimentaire dans les pays en voie de développement, d'adopter des mesures de stabilisation démographique en tant que politique sociale de la plus haute priorité.

119. A l'issue des débats, les membres du Conseil ont été généralement d'accord pour penser que la question du rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille devrait être inscrite à l'ordre du jour de la session de 1966 du Conseil et que le Directeur général devrait être invité à préparer un rapport sur la question. Le Directeur général pourrait présenter au Conseil, à sa prochaine session, une ou deux demandes d'assistance émanant de gouvernements qui accordent un rang élevé de priorité à l'aide destinée à ce domaine. On préciserait à ces pays que leurs demandes ne pourraient être approuvées par le Conseil qu'au cas où celui-ci aurait adopté, au préalable, une politique d'assistance en matière de planification de la famille.

V. RAPPORT DU COMITE MIXTE FISE/OMS DES DIRECTIVES SANITAIRES

120. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa quatorzième session, qui s'était tenue du 8 au 10 février 1965 (E/ICEF/509). Le rapport contenait des recommandations concernant l'assistance du FISE pour cinq types d'activités en faveur de l'enfance (services de santé de base, certains programmes d'immunisation, vaccination par le BCG, lutte antilépreuse et activités intéressant la santé dans le cadre des programmes de nutrition). En ce qui concerne la lutte antilépreuse, le Conseil était également saisi d'une revue des projets de lutte antilépreuse soutenus conjointement par le FISE et l'OMS (E/ICEF/513) et des observations formulées à ce sujet par le Directeur général par intérim (E/ICEF/519). Dans une note distincte, le Directeur général par intérim a présenté ses observations sur d'autres recommandations du Comité mixte (E/ICEF/515).

Services de santé de base

121. Les conclusions du CMDS n'appelaient pas de modifications de la politique actuelle du FISE en la matière. Le CMDS estimait qu'il était nécessaire d'intensifier et de donner une haute priorité à l'assistance conjointe FISE/OMS pour les services de santé de base; qu'il était essentiel que ces services soient organisés dans le cadre général des services de santé nationaux qui devaient eux-mêmes faire partie intégrante du développement économique et social; enfin, qu'il fallait que les services de protection maternelle et infantile - tant en ce qui concerne leur planification que leur fonctionnement - s'intègrent dans les services sanitaires de base, sans toutefois que leur individualité se trouve sacrifiée.

122. Le CMDS estimait en outre qu'il serait bon que les programmes de formation professionnelle accordent l'importance qu'ils méritent aux besoins particuliers des mères et des enfants en matière de services sanitaires et que l'aide à ces programmes devrait porter aussi sur les moyens de préparation ordinaire et en cours d'emploi du personnel national de toutes les catégories, aux échelons professionnel et auxiliaire; qu'il faudrait également apprendre aux cadres chargés des opérations sur le terrain à superviser les activités de leurs assistances; et que le système de supervision appliqué dans l'ensemble du service devrait faire l'objet d'une attention particulière.

123. Le CMDS considérait qu'il était indispensable que les postes sanitaires soient dotés de tous les moyens nécessaires à la prévention des maladies courantes dans la région, à l'éducation sanitaire et à l'administration de traitements simples et soient pourvus de moyens de transport permettant d'une part d'atteindre la population et d'autre part d'exercer une supervision.

124. Lors des discussions sur l'intégration des activités de lutte de masse contre les maladies dans les services généraux de santé, le Comité avait reconnu qu'il pourrait être utile, pendant la mise en place des services sanitaires dans un pays donné, de maintenir l'aide aux campagnes de masse menées contre des maladies transmissibles déterminées qui affectent les mères et les enfants. L'assistance ainsi fournie apporterait un stimulant à l'organisation des services sanitaires de base et préparerait l'intégration progressive de ces campagnes dans les services de santé généraux.

125. Le Comité estimait que la création ou le développement des services de santé de base dans tout un pays pourrait comprendre un projet pilote soigneusement mis au point dont l'exécution servirait aussi utilement à la formation de personnel.

126. Au cours des discussions au sein du Conseil, on a souligné combien il importait de développer les services de santé de base et de faire en sorte que la qualité des services d'hygiène maternelle et infantile ne souffre pas de leur intégration aux services de santé de base; il fallait veiller à ce que les services d'hygiène maternelle et infantile ne perdent pas leur identité; enfin, il était nécessaire de former du personnel d'HMI et d'assurer la supervision des services d'HMI par des agents compétents. Les campagnes de masse contre les maladies, bien que fort coûteuses tant du point de vue des ressources que du personnel, devaient, dans bien des cas, être entreprises en raison précisément du manque de services sanitaires dans le pays intéressé; quoi qu'il en soit, il fallait s'attacher, en dernière analyse, à équiper les services de santé de base de manière à les mettre en mesure de s'occuper de tous les problèmes de santé.

127. Le Conseil a approuvé les recommandations du Comité.

Programmes d'immunisation

128. Les recommandations du Comité mixte concernaient deux types de programmes d'immunisation n'ayant pas jusqu'alors reçu d'assistance du FISE - ceux concernant la poliomyélite et la rougeole - et un type de programme déjà assisté - celui relatif à la variole.

Poliomyélite

129. Lors de ses discussions, le CMDS avait reconnu que les campagnes de vaccination de masse pouvaient seules enrayer la poliomyélite de façon rapide et complète; mais les opinions avaient différé quant à l'ordre de priorité qu'il convenait de leur donner, à l'heure actuelle, dans les pays qui connaissaient d'autres problèmes sanitaires graves. Etant donné les dépenses élevées qu'entraînent la production et l'essai de petites quantités de vaccins vivants, on avait pensé qu'il y aurait intérêt à ce que, chaque fois que possible, les pays en organisent la fabrication à l'échelle régionale plutôt que nationale.

130. Le Comité recommandait que le FISE, bien qu'il ne fournisse pas normalement d'assistance pour les campagnes de lutte contre la poliomyélite, accorde une aide dans les conditions suivantes :

- a) Lorsqu'il apparaît que l'incidence de la maladie a beaucoup augmenté ou risque de le faire dans un proche avenir;
- b) Lorsque le gouvernement intéressé accorde un rang élevé de priorité à la vaccination des sujets sensibles (c'est-à-dire, dans la plupart des cas, les jeunes enfants);
- c) Lorsque le pays dispose, à cette fin, de services médicaux satisfaisants, sauf en cas d'urgence.

131. Lors de la discussion des recommandations du CMDS au sein du Conseil, on a fait observer que bien que les campagnes de lutte contre la poliomyélite soient

très favorablement accueillies par le public, le nombre des cas de paralysés dans les pays en voie de développement était relativement bas et que cette maladie n'entraînait pas plus d'infirmités que beaucoup d'autres. En outre, ces campagnes étaient coûteuses et il était difficile d'assurer le transport du vaccin pour atteindre les jeunes enfants et de suivre ensuite convenablement les sujets vaccinés. On a estimé, néanmoins, que dans les conditions énoncées par le CMDS, le FISE pourrait fournir une aide aux pays où l'incidence de cette maladie s'accroît et qui sont prêts à lutter contre les difficultés de la tâche. Certaines délégations ont été d'avis que les difficultés de ces campagnes avaient été surestimées et ont donné des exemples de cas où les obstacles avaient été surmontés et des résultats encourageants obtenus. On a fait valoir que là où il existait des centres de santé de base, les campagnes de vaccination pouvaient être effectuées par ces centres, avec efficacité et à peu de frais.

132. Le Conseil a approuvé l'octroi d'une aide du FISE pour des campagnes de lutte contre la poliomyélite dans les conditions énoncées par le Comité mixte.

Rougeole

133. Le Comité avait noté que la proportion des décès attribuables à la rougeole était élevée dans certains pays en voie de développement, notamment en Afrique et en Amérique latine et que l'on disposait maintenant de vaccins efficaces pour lutter contre cette maladie. Ceux-ci conféraient, il est vrai, un haut degré d'immunité pendant une longue période, mais ils provoquaient encore une proportion élevée de réaction, si bien que le public accepterait difficilement une campagne de masse; de plus, ces vaccins étaient coûteux. Etant donné le caractère épidémiologique de la rougeole, il était nécessaire de continuer la vaccination de façon régulière au cours des prochaines années si l'on voulait obtenir des résultats durables.

134. En raison de ces facteurs, le CMDS n'avait pas été en mesure de recommander l'octroi d'une assistance pour les campagnes de vaccination de masse contre la rougeole devant être actuellement entreprises. Il estimait, néanmoins, que si les programmes n'entraînaient pas de dépenses excessives, le FISE pourrait envisager de fournir des vaccins aux pays ayant des taux de mortalité élevés, à deux conditions : que le vaccin soit administré à des groupes suffisamment restreints pour pouvoir être gardés en observation pendant la période de réaction et que l'on soit en mesure de poursuivre la vaccination systématique des enfants qui naîtraient dans les collectivités au cours des années suivantes.

135. Lors de la discussion au sein du Conseil des recommandations du Comité mixte, certaines délégations ont estimé que la circonspection recommandée n'était pas nécessaire, étant donné que le vaccin était efficace et sans danger, mais elles ont reconnu qu'à l'heure actuelle le FISE ne pouvait apporter qu'une contribution modeste, vu le coût élevé du vaccin. Une délégation a fait valoir que les vaccins dont on disposait actuellement contre la rougeole exigeaient encore de nombreux essais sur le terrain et que ceux-ci devaient être financés et effectués par les pays et les organisations qui fabriquent ces vaccins. On a exprimé l'espoir que de plus amples recherches permettraient de réduire les prix de revient.

136. Le Conseil a décidé que le FISE pourrait envisager de fournir une assistance, s'agissant des vaccins contre la rougeole, dans les conditions énoncées par le Comité mixte.

Variole

137. Les progrès de l'exécution du programme d'éradication de la variole avaient été examinés par le CMDS, qui avait souligné l'importance de l'emploi dans les pays chauds de vaccins lyophilisés; le Comité avait reconnu que dans certains pays il serait trop coûteux de produire le vaccin localement et qu'il était nécessaire d'en importer. Le CMDS avait également reconnu que, contrairement à l'OMS, le FISE n'avait pris aucun engagement en ce qui concerne l'éradication mondiale de la variole. Le FISE avait déjà accordé une aide pour la production de vaccins lyophilisés et avait fourni du vaccin destiné à être utilisé par des services de santé de base. Le Comité recommandait la continuation de cette forme d'assistance du FISE.

138. Le représentant de l'OMS a déclaré que son organisation n'ignorait pas le désir du FISE d'aider ceux des projets nationaux en faveur de l'enfance auxquels les gouvernements intéressés donnent priorité, et reconnaissait qu'en règle générale cela empêchait le FISE d'accorder son appui à des campagnes mondiales. Il a toutefois appelé l'attention sur la résolution WHA18.38 de l'Assemblée mondiale de la santé concernant l'éradication mondiale de la variole, résolution qui reflète la décision unanime de l'OMS d'accorder la priorité à l'éradication de cette maladie dans le cadre des plans nationaux des pays bénéficiant de l'assistance commune du FISE et de l'OMS. Il a également attiré l'attention sur la remarque du Conseil exécutif de l'OMS, qui a noté que si l'application de la vaccination antivariolique était subordonnée au développement des services de santé de base, celle-ci risquait de se voir attribuer la priorité la moins élevée. L'Assemblée mondiale de la santé a prié le Directeur général de rechercher à nouveau auprès de diverses sources, y compris le FISE, les ressources nécessaires pour poursuivre la campagne.

139. Le Conseil a approuvé la recommandation du CMDS touchant le maintien du type actuel d'assistance que fournit le FISE pour la lutte contre la variole.

Vaccination par le BCG

140. Le CMDS avait examiné en détail le document préparé par le secrétariat de l'OMS sur la vaccination par le BCG dans le programme de lutte antituberculeuse. Il se déclarait fermement convaincu de l'efficacité de la vaccination par le BCG et il approuvait à nouveau, comme il l'avait fait à sa dernière session, la place importante qui était faite à l'utilisation de la vaccination par le BCG dans les programmes généraux de lutte antituberculeuse des gouvernements 17/.

141. Le CMDS prenait note avec satisfaction de certains faits nouveaux favorables aux campagnes pour la vaccination par le BCG : administration simultanée de BCG et de vaccin antivariolique et abandon de l'épreuve tuberculique chez les jeunes enfants comme moyen de dépistage nécessaire avant la vaccination par le BCG. Il insistait sur l'importance qu'il y a à faire bénéficier de la vaccination par le BCG un nombre toujours plus grand d'enfants en bas âge, par l'intermédiaire des services de protection maternelle et infantile.

17/ Voir E/ICEF/444, par. 6.

142. Le CMDS exprimait l'espoir que les campagnes ECG de masse qui recevaient une aide du FISE seraient intégrées dans les services de santé permanents aussi rapidement que le permettrait la mise en place de ceux-ci. Il avait conscience du fait que cette intégration rendrait nécessaire l'emploi de quantités toujours plus grandes de vaccins lyophilisés standardisés et de haute qualité; il recommandait que le FISE apporte son assistance pour répondre à cette demande en envoyant soit du vaccin, soit du matériel et des fournitures pour la création de quelques centres de production rationnellement situés.

143. Un représentant a déclaré que les experts de son pays ne partageaient pas entièrement l'opinion du Comité sur l'efficacité de la vaccination par le BCG, mais que sa délégation était prête à accepter la décision du Comité. Il a approuvé l'accent mis sur la vaccination des enfants en bas âge et a espéré que cette politique serait appliquée aussitôt que possible. Il a fait observer qu'au moment où l'on soumettait des projets à l'approbation du Conseil d'administration, on déclarait que les nouveau-nés ou enfants d'âge préscolaire seraient vaccinés, mais que l'on indiquait rarement, lorsque l'on demandait le maintien de l'assistance, la ventilation par âge des enfants vaccinés. Ce représentant a exprimé l'espoir que le Directeur général fournirait à l'avenir ce genre de renseignements.

144. Le Conseil a fait siennes les vues exprimées par le CMDS en ce qui concerne les vaccinations par le BCG.

Lutte antilépreuse

145. Dans le cadre de son programme d'évaluation systématique des principaux domaines d'assistance, le Conseil d'administration était saisi d'une revue, préparée par le Directeur général de l'OMS, des projets de lutte antilépreuse soutenus conjointement par le FISE et l'OMS (E/ICEF/513). Ce rapport avait d'abord été examiné par le Comité mixte et le Conseil d'administration était saisi de ses recommandations (voir E/ICEF/509), ainsi que de celles du Directeur général par intérim (voir E/ICEF/519). Le nombre des cas présumés dans le monde s'élevant à 3 500 000, la lèpre continuait de poser un problème important, notamment en Afrique et en Asie. De nouveaux sujets étaient atteints et les enfants étaient plus exposés que les adultes au risque de contracter cette maladie. Les campagnes de lutte antilépreuse bénéficiant d'une assistance de l'OMS et du FISE avaient fortement aidé à faire adopter le traitement par les sulfones (DDS) dans les régions où la maladie sévit à l'état endémique. Le FISE avait approuvé des allocations d'un montant de près de 6 millions de dollars pour ces campagnes au cours d'une période de 12 ans. Toutefois, comme les médicaments antilépreux agissent lentement et nécessitent un traitement de longue durée, la plupart des pays éprouvaient des difficultés à assurer le traitement régulier des malades pendant de longues périodes.

146. Les membres du Comité s'étaient inquiétés de la lenteur des progrès accomplis et, dans certains cas, du peu de résultats des campagnes entreprises. L'OMS mettait en oeuvre un programme de recherche et d'étude qui englobait tous les aspects de la léprologie et en particulier les mesures de lutte antilépreuse susceptibles de provoquer une amélioration rapide de la situation, par exemple le perfectionnement de la chimiothérapie et la mise au point d'agents immunisants. En outre, l'OMS avait recommandé la création de zones de démonstration pratiques ou de zones pilotes de lutte antilépreuse dans différentes régions du monde, en vue d'améliorer les méthodes employées et de les adapter aux conditions locales. On espérait que l'expérience ainsi acquise permettrait d'accroître l'efficacité des

programmes de lutte contre la lèpre. Le Comité OMS d'experts de la lèpre devait se réunir en 1965. Il devait passer en revue toutes les activités de lutte antilépreuse, en faire l'évaluation et formuler des recommandations sur les améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux méthodes de lutte. Le CMDS souhaitait éviter tout ralentissement des efforts de longue durée qu'exigeait la lutte contre la lèpre. En attendant les recommandations du Comité d'experts, il recommandait pour sa part, que l'assistance aux programmes de lutte antilépreuse se poursuive, à condition que ceux-ci soient bien accueillis par la population et que les gouvernements leur accordent un rang élevé de priorité et un appui suffisant.

147. Le représentant de l'OMS a souligné que la lutte antilépreuse se heurtait à de nombreuses difficultés, notamment insuffisance de l'éducation sanitaire, obstacles sociaux et mésologiques, sous-développement des services de santé, instabilité politique, pénurie de personnel et de matériel. La durée généralement prolongée de l'incubation, les préjugés existants contre la lèpre et les progrès de l'urbanisation étaient autant de facteurs dont il convenait de tenir compte. Seule la découverte d'un médicament nouveau plus efficace que les sulfones permettrait de surmonter rapidement ces difficultés. On avait évalué dans différents pays les résultats obtenus à la suite de la mise en oeuvre de projets de lutte antilépreuse soutenus conjointement par le FISE et l'OMS. On avait appris, qu'en dépit d'une certaine irrégularité du traitement, les projets de lutte antilépreuse avaient aidé à ralentir ou à enrayer le progrès de la maladie et à en diminuer le caractère contagieux. L'OMS accordait la priorité à la recherche, particulièrement à la recherche dont pourraient bénéficier les enfants qui se trouvent exposés à cette maladie. Une étude avait été entreprise sur la prévention de la lèpre grâce à la vaccination par le BCG et l'OMS effectuait déjà des essais de cette méthode. Elle se préoccupait également, en particulier, du perfectionnement des méthodes utilisées pour les opérations, du rassemblement des données, des systèmes de recensement des cas, de la planification, de l'organisation et de l'évaluation, de l'établissement des priorités pour le traitement des malades et la surveillance des sujets-contacts, de la régularité du traitement et de la coopération des services sanitaires. De nombreux projets n'avaient pas donné les résultats escomptés, mais des progrès substantiels avaient cependant été enregistrés dans l'ensemble.

148. Au cours de la discussion au sein du Conseil d'administration, de nombreux membres ont appuyé le point de vue exprimé par le secrétariat du FISE dans le document E/ICEF/519, selon lequel il serait important qu'à sa prochaine session le Conseil passe en revue les critères régissant l'octroi d'une assistance pour la lutte antilépreuse et applique ensuite ces critères à chacune des campagnes entreprises. On a exprimé l'espoir qu'à sa prochaine session, le Comité OMS d'experts de la lèpre signalerait de meilleures méthodes de lutte contre la lèpre et indiquerait le degré d'efficacité au-dessous duquel une campagne cessait de constituer une bonne utilisation des ressources. On a beaucoup insisté sur l'importance qu'il y avait à ce que l'OMS poursuive ses recherches en la matière.

149. Certaines délégations ont indiqué qu'elles s'inquiétaient de voir la discussion s'orienter vers ce qui leur semblait être une réduction, voire une cessation de l'assistance fournie par le FISE pour la lutte contre la lèpre. Elles ont fait observer que l'on aurait tort d'attendre des résultats rapides et qu'il fallait éviter de donner aux gouvernements qui se trouvent aux prises avec ce problème l'impression que le FISE les abandonne. Une délégation a suggéré que

le FISE accorde une aide accrue aux gouvernements qui s'efforcent d'amener les sujets atteints à se faire soigner volontairement.

150. En revanche, d'autres délégations ont fait observer que si nul ne doutait de la gravité du problème et de la menace qu'il constituait pour les enfants, on ne pouvait méconnaître les difficultés pratiques que présentait le traitement. Etant donné les sommes importantes déjà consacrées à la lutte contre la lèpre et les autres besoins auxquels le FISE doit pourvoir avec les ressources limitées dont il dispose, le FISE ne devrait prêter son assistance qu'aux projets qui présentent des chances de succès. En prenant une telle décision, le FISE devrait, toutefois, bien préciser qu'il n'est pas indifférent aux efforts déployés par les pays intéressés.

151. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du CMDS touchant les conditions dans lesquelles l'assistance du FISE devrait être maintenue dans le domaine de la lutte antilépreuse. Il a aussi décidé que le FISE pourrait fournir une aide pour des projets pilotes visant à améliorer les méthodes utilisées. Il a indiqué de nouveau qu'il était nécessaire d'établir des critères permettant de déterminer si un programme donne de bons résultats ou non, afin de pouvoir décider, à la lumière de ces critères, s'il y a lieu de maintenir l'assistance prêtée. Il a décidé d'examiner à nouveau l'ensemble du problème à sa prochaine session, compte tenu des recommandations que l'OMS ferait à la suite de la session du Comité d'experts de la lèpre.

Nécessité de donner plus d'importance aux activités intéressant
la santé dans le cadre des programmes de nutrition

152. L'OMS avait présenté au CMDS un document intitulé "La nécessité de donner une plus grande place aux considérations de santé dans les programmes de nutrition" (JCI4/UNICEF-WHO/6.65) qui, de l'avis du Comité, exposait remarquablement le rôle des services sanitaires de base dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants d'âge préscolaire.

153. Le CMDS avait reconnu que la malnutrition chez les enfants de six mois à trois ans constituait l'un des problèmes de santé publique les plus importants et les plus vastes qu'avaient actuellement à résoudre la plupart des pays en voie de développement. Le plus souvent, il s'agissait d'une malnutrition protéines-calories fréquemment associée à une infection et à une infestation parasitaire, et aussi à des carences en vitamines (surtout dans certaines régions). Les programmes de lutte contre la malnutrition chez les enfants d'âge préscolaire impliquaient la participation de nombreux organismes et institutions et de la population elle-même. Etant donné que les questions de santé occupaient une place prépondérante dans ces programmes, il fallait que ceux-ci soient exécutés, autant que possible, dans des régions dotées d'un réseau de services sanitaires raisonnablement développé.

154. De l'avis du Comité, dans la lutte contre la malnutrition chez les enfants d'âge préscolaire, les mesures les plus utiles que pourraient prendre les services sanitaires de base étaient les suivantes : surveillance de la population exposée, en faisant appel à tous les moyens de formation existants dans la collectivité, éducation nutritionnelle de la population, et en particulier des mères et des jeunes filles; programmes d'alimentation supplémentaire (lait ou autres aliments riches en protéines), traitement précoce et rééducation nutritionnelle des enfants atteints de malnutrition légère ou modérée, traitement des cas graves de malnutrition et lutte contre l'infection et l'infestation parasitaire.

155. Les activités générales d'encouragement des aliments protecteurs, de conservation des aliments et les autres activités connexes étaient indispensables pour garantir l'efficacité de ces mesures. Le Comité reconnaissait qu'il était très important de pouvoir distribuer aux enfants d'âge préscolaire soit du lait écrémé, soit des aliments protéinés disponibles sur place. Il appelait tout particulièrement l'attention sur l'intérêt que présentait la mise au point de nouveaux aliments protéinés, spécialement pour les zones où la production laitière restera longtemps insuffisante. Le Comité s'était penché sur la question de l'enrichissement du lait écrémé en poudre par l'adjonction de vitamines A, question à laquelle s'intéressait également le Comité mixte FAO/FISE des directives (voir par. 179 à 182).

156. Le CMDS estimait qu'à l'avenir il faudrait se préoccuper des problèmes de la malnutrition non seulement dans les zones rurales mais aussi chez les enfants d'âge préscolaire dans les zones urbaines, et en particulier dans les quartiers périphériques. Il recommandait que, dans la lutte contre la malnutrition, la priorité absolue soit donnée aux activités concernant les enfants d'âge préscolaire. Le Comité constatait avec satisfaction que les programmes d'amélioration de la nutrition chez les enfants d'âge préscolaire étaient exécutés en étroite collaboration entre l'OMS, la FAO et le FISE. Il estimait qu'il fallait s'efforcer de renseigner plus complètement sur l'importance de la nutrition les autorités nationales chargées de la planification, car il s'agissait d'un problème qui intéressait à la fois les ministères de la santé publique, de l'agriculture et de l'éducation et qui exigeait une coordination des travaux.

157. Le CMDS reconnaissait le rôle essentiel qu'avaient à jouer les services sanitaires de base dans la lutte contre la malnutrition, en coordination étroite avec tous les services qui avaient à s'occuper des problèmes de nutrition. Il recommandait très vivement que tous les agents sanitaires soient initiés aux questions de nutrition, considérant que c'était là une condition indispensable au succès des programmes de protection contre la malnutrition.

158. Au cours de la discussion au sein du Conseil d'administration, on a exprimé l'avis que les programmes de nutrition appliquée qui relèvent essentiellement de la FAO devraient comporter d'importantes activités intéressant la santé et qu'ils se trouveraient fortement renforcés si les ministères de la santé publique coopéraient activement avec les ministères de l'agriculture à leur mise au point et à leur exécution.

159. Le Conseil d'administration a fait siennes les vues exposées dans le rapport du Comité mixte sur la nécessité de renforcer les activités intéressant la santé prévues par les programmes de nutrition (E/ICEF/509).

Ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte

160. Le Conseil d'administration a noté que les deux thèmes suivants avaient été proposés pour la prochaine réunion du CMDS, l'infestation parasitaire et la fluoruration. Il en serait tenu compte lorsque les secrétariats du FISE et de l'OMS prépareront l'ordre du jour de la prochaine session.

VI. RAPPORT DU COMITE MIXTE FAO/FISE DES DIRECTIVES

161. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité mixte FAO/FISE des directives sur sa cinquième session, tenue du 31 mars au 2 avril 1965 (E/ICEF/510), et d'une note du secrétariat du FISE (E/ICEF/512) sur les recommandations formulées par le Comité au sujet de la planification nationale en vue de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des enfants, de la nutrition appliquée, des nouveaux aliments riches en protéines et de la conservation du lait 18/.

Planification en vue de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des enfants

162. Le Comité mixte FAO/FISE des directives attirait l'attention sur diverses méthodes auxquelles les pays pourraient avoir recours afin de tenir compte des besoins de l'enfance lors de la planification du programme national dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture 19/. Il exprimait la conviction que l'adoption de ces méthodes constituait l'un des moyens les plus efficaces de satisfaire à long terme les besoins alimentaires et nutritionnels des enfants et qu'elle fournirait également un cadre solide pour l'examen des projets conjointement aidés par la FAO et le FISE.

163. Au cours des discussions au sein du Conseil, on a approuvé l'idée d'une méthodologie permettant de tenir compte des besoins particuliers des mères et des enfants. On a exprimé l'espoir que les conférences sur l'enfance dans le cadre du développement national, qui devaient avoir lieu en Asie et en Amérique latine, tiendraient compte des travaux du Comité mixte. Il importait, certes, de fournir une aide substantielle dans ce domaine, mais il convenait également d'utiliser toutes les ressources disponibles dans les pays eux-mêmes.

164. A ce propos, le secrétariat du FISE avait suggéré dans sa note que l'on poursuive les études sur les mesures qui avaient permis de faire face aux besoins alimentaires ou nutritionnels des enfants et des mères dans les pays qui avaient déjà mis au point des politiques nationales alimentaires et nutritionnelles et que la FAO et le FISE continuent à offrir leur concours aux pays qui leur demanderaient de les aider à élaborer des programmes et des politiques alimentaires et nutritionnelles, notamment des programmes orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires des enfants et des mères, en particulier parmi les groupes à faible revenu.

165. La planification en matière d'alimentation et de nutrition relevant de la compétence de plusieurs ministères à la fois (comme ceux de la santé et de la protection sociale, de l'agriculture, de l'éducation et du commerce), le secrétariat du FISE suggérerait dans sa note d'envisager l'octroi d'une assistance conjointe FAO/CMS/FISE pour créer des services de l'alimentation et de la nutrition dans les

18/ Le Comité avait également examiné la question de la coopération entre le FISE et le Programme alimentaire mondial (voir par. 189 à 192).

19/ Voir E/ICEF/510, par. 11.

ministères compétents et dans les organes centraux de planification. Une assistance pourrait également être accordée pour former des nutritionnistes aux aspects économiques de la planification et des planificateurs économiques aux aspects de la planification en matière de nutrition. D'autre part, l'assistance conjointe de la FAO, de l'OMS et du FISE devrait être maintenue pour aider les pays à renforcer les instituts nationaux de nutrition existants, ou pour créer de tels instituts, dont certains pourraient desservir plus d'un pays. On pourrait fournir une assistance pour orienter les activités de ces instituts vers l'élaboration de plans et de programmes nationaux en vue de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur les besoins des mères et des enfants.

166. Le Conseil d'administration a approuvé ces recommandations en ce qui concerne le FISE.

Projets de nutrition appliquée

167. Les projets de nutrition appliquée visaient à augmenter la consommation d'aliments de protection par les enfants et les mères des régions rurales. L'assistance avait été accordée pour des enquêtes, des activités de formation et d'éducation nutritionnelle, de jardinage, de pisciculture et d'élevage de petits animaux, et pour l'enrichissement d'aliments au moyen de substances nutritives particulières. Lorsqu'une assistance avait été fournie sur le plan des opérations elle avait pour objet de faire en sorte que l'éducation nutritionnelle des familles se traduise par de meilleures pratiques alimentaires.

168. Le Comité avait constaté que l'exécution des projets de nutrition appliquée comportait un certain nombre d'aspects encourageants mais présentait aussi certaines difficultés. La FAO, l'OMS et le FISE devaient préparer, en vue de la soumettre au Comité mixte et au Conseil d'administration du FISE en 1967, une évaluation générale des projets relevant de ce domaine.

169. Le Conseil a pris note de la demande du Comité tendant à ce que le document de travail qui avait été préparé à l'intention de celui-ci sur les critères devant régir la participation du FISE aux activités consacrées à la production alimentaire dans les programmes de nutrition appliquée soit revu de manière à prendre en considération un certain nombre de points soulevés au cours des débats du Comité, et en particulier les moyens de faire en sorte que l'enfant, en tant que membre de la famille, bénéficie de l'exécution du programme de nutrition appliquée. Le document révisé aiderait le personnel des services extérieurs des deux organismes à élaborer les propositions concernant les projets.

170. Le Comité avait examiné les conditions préalables à la planification, à l'élaboration et à l'évaluation des projets de nutrition appliquée et il avait recommandé l'adoption de certains principes devant régir l'assistance à ces projets (annexe II) qui ont été approuvés par le Conseil.

171. Le Conseil a reconnu que pour assurer une meilleure planification des projets, il faudrait peut-être faire davantage appel aux sommes que le FISE consacre à l'aide pour la mise au point des projets. Il faudrait peut-être aussi, avant d'entreprendre un projet, accorder une plus grande attention à la formation du personnel national qui serait chargé de fonctions de supervision.

Education nutritionnelle et formation en matière de nutrition

172. Le Comité avait examiné la question de l'éducation nutritionnelle et de la formation en matière de nutrition, qui constitue un élément essentiel des activités prévues par les projets de nutrition appliquée. Il attirait l'attention du Conseil d'administration sur le fait qu'aux échelons supérieurs les activités éducatives qui prendraient la forme de conférences et de cycles d'études, pourraient s'adresser aux planificateurs principaux, aux administrateurs et aux cadres, dont la participation éclairée pouvait être indispensable soit pour la bonne exécution des grands projets soit pour l'élaboration des plans nationaux de nutrition. A ce niveau, il pourrait également être nécessaire de renforcer les établissements nationaux de formation dans les secteurs tels que la vulgarisation, la nutrition, l'économie domestique, l'horticulture, l'élevage et la pêche, en vue de former le personnel des catégories nécessaires à l'exécution des projets. A l'échelon intermédiaire, il pourrait se révéler nécessaire de donner des cours d'orientation et de perfectionnement au personnel technique des services ministériels chargés de l'exécution des projets. A l'échelon du village, la formation consisterait à préparer des membres de clubs féminins et de clubs de jeunes à jouer le rôle d'animateurs locaux, et à enseigner aux familles villageoises des méthodes simples d'élevage des volailles, de production de fruits et légumes, de pisciculture et de préparation et de conservation des aliments. L'éducation nutritionnelle du public, visant à montrer les rapports existant entre le régime alimentaire et la santé, et à encourager de meilleures habitudes alimentaires, était indispensable.

Production alimentaire

173. En dehors de l'éducation nutritionnelle et de la formation en matière de nutrition, les activités prévues par les projets de nutrition appliquée portaient principalement sur l'accroissement de la production à domicile d'aliments de meilleure qualité et l'amélioration de la consommation alimentaire.

174. Le Comité soulignait que les activités les plus courantes offrant les possibilités d'application les plus générales dans ce domaine étaient l'horticulture, l'élevage de la volaille et des petits animaux ainsi que la pêche (côtière et en rivière). Ces activités offraient l'occasion d'introduire des quantités accrues de protéines dans le régime alimentaire des familles rurales, et en particulier des enfants. S'agissant de l'horticulture, le Comité estimait que la culture de jardins scolaires avait surtout un but éducatif et de démonstration et que, pour amener une amélioration sensible de la qualité et de la quantité des aliments dans la zone d'exécution d'un projet, il faudrait que le jardinage domestique et communautaire et la culture maraîchère se généralisent.

175. Le Comité estimait qu'il était également nécessaire de modifier les habitudes alimentaires par l'éducation nutritionnelle et la persuasion. Il faudrait, pour cela, faire porter le principal effort sur les mères de jeunes enfants, et cette tâche reviendrait aux spécialistes de l'économie ménagère, aux travailleurs sociaux et aux animatrices de clubs féminins du pays considéré.

176. La participation du FISE aux activités de production alimentaire visait au premier chef à aider les mères et les enfants, dont les besoins spéciaux en aliments nutritifs devraient être soulignés dans toutes les activités d'éducation nutritionnelle liées aux projets. Le Comité soulignait cependant qu'il serait erroné et peu souhaitable de ne pas insister sur le fait que ces mêmes aliments

étaient indispensables à l'amélioration de la santé de tous les membres de la collectivité et de ne pas encourager, en conséquence, tous les villageois qui disposaient des moyens nécessaires, sous forme de potagers ou d'étangs par exemple, à les produire en quantités accrues.

177. Pour accorder son aide en matière de production alimentaire, le FISE devrait exiger que les accords conclus entre le gouvernement intéressé et les institutions internationales prévoient que les particuliers et les communautés bénéficiant d'une aide matérielle du FISE seront tenus de fournir des quantités appropriées de produits destinés à la consommation de certaines femmes et de certains enfants sous-alimentés de la communauté. Ces apports en nourriture pourraient, suivant les préférences locales, être effectués sous forme de repas préparés par les clubs féminins ou servis dans les cantines scolaires ou autres centres communautaires. Une autre solution consisterait à distribuer aux familles ayant de jeunes enfants, sous réserve d'un contrôle approprié, des aliments qui seraient préparés et consommés au foyer.

Commercialisation de la production nationale

178. Le Comité reconnaissait que si le but principal du FISE était d'encourager l'accroissement de la production familiale d'aliments nutritifs pour permettre aux familles d'en faire bénéficier au maximum leurs enfants, il serait illusoire de s'attendre que ces ressources nutritionnelles soient strictement réservées aux enfants. Les enfants n'en profiteraient régulièrement que lorsque les aliments seraient produits en quantités suffisantes pour que les familles villageoises aient un régime alimentaire plus varié et plus nutritif que celui auquel elles étaient habituées. Il serait illusoire aussi de compter que toutes les familles puissent suffire à leurs besoins au moyen de leur propre production alimentaire. Beaucoup d'entre elles devraient compléter leurs ressources alimentaires par l'achat de denrées mises en vente dans les villages. En outre, d'autres familles seraient obligées de vendre une partie de leurs produits, tels qu'oeufs, poulets, poisson ou légumineuses, pour se procurer d'autres articles indispensables. Bon nombre auraient à se procurer de quoi continuer leur activité productrice; l'éleveur de volailles, par exemple, serait tenu de vendre une partie de ses oeufs pour se procurer des aliments pour sa basse-cour.

Prévention des carences en vitamines A chez les enfants

179. Le Comité appelait l'attention sur le fait que l'avitaminose A posait un grave problème de santé publique dans maintes régions du monde, en particulier parmi les secteurs de la population à faible revenu et le groupe des enfants de moins de trois ans. Les carences en vitamines A étaient à l'origine de la majorité des cas de cécité évitable dans beaucoup de pays en voie de développement et, jointes aux carences en protéines et en calories, intervenaient pour une large part dans la mortalité.

180. Le Comité recommandait que le FISE applique les directives suivantes pour l'octroi de son assistance en la matière :

- a) Le meilleur moyen d'aborder le problème de la carence en vitamines A consiste à apprendre aux mères à utiliser des végétaux riches en carotènes, les fruits et les aliments d'origine animale riches en

vitamines A et en protéines. Il faut mettre l'achat de ces aliments à la portée de toutes les familles. Dans les régions rurales, il faut, pour y parvenir, augmenter la production et la consommation locales de ces aliments.

- b) Tout le lait écrémé en poudre distribué dans les pays en voie de développement devrait, dans la mesure du possible, être enrichi par l'addition de vitamines A.
- c) D'autres mesures, visant par exemple à compléter le régime alimentaire par des capsules de vitamines A ou par de l'huile de palme, devraient être prises pour faire face aux besoins urgents.

181. En ce qui concerne le point b) ci-dessus, le FISE avait fait effectuer des études sur les moyens d'enrichir le lait en poudre en vue d'obtenir un produit stable et acceptable; il avait également fait faire des essais sur le terrain. Au cours des quelques dernières années, il avait fait enrichir environ le quart de ses envois de lait écrémé en poudre. Le Conseil s'est félicité d'apprendre que le Gouvernement des Etats-Unis avait commencé à enrichir, par l'addition de vitamines A et D, le lait écrémé en poudre qu'il fournissait pour l'alimentation des enfants à l'étranger, y compris celui destiné à être distribué par l'intermédiaire du FISE.

182. Le Conseil d'administration a approuvé les directives recommandées par le Comité pour prévenir l'avitaminose A chez les enfants, grâce à l'accroissement de la production locale de produits alimentaires et à l'éducation nutritionnelle.

Politiques et programmes concernant les aliments nouveaux riches en protéines

183. Au cours de l'examen des progrès réalisés dans la mise au point de nouveaux aliments riches en protéines, le Comité avait étudié la question de la coopération entre la FAO, l'OMS et le FISE dans ce domaine; il avait passé en revue les pays dans lesquels les concentrés comestibles riches en protéines, préparés à partir du soja, de graines de coton, d'arachides et de poisson étaient en vente dans le commerce ou dans lesquels les travaux relatifs à la mise au point de tels concentrés étaient déjà bien avancés; et il s'était penché sur divers aspects de la question de l'introduction d'aliments contenant de tels concentrés dans le régime alimentaire des enfants. Le Comité était en faveur du maintien de l'aide du FISE en vue de la fabrication et de la distribution par des sociétés commerciales de concentrés protéiques et de mélanges alimentaires à base de tels concentrés. En même temps, le Comité recommandait que la FAO et le FISE poursuivent les recherches en vue de la mise au point de concentrés et de mélanges meilleur marché, plus agréables au goût et plus nutritifs. Le secrétariat du FISE avait souligné que l'aide en vue de l'introduction d'aliments de sevrage dans les pays en voie de développement augmenterait à mesure que de nouveaux produits seraient fabriqués. On envisageait également de continuer à accorder une aide pour la formation de personnel local.

184. Le Comité avait indiqué une série d'éléments qui devraient figurer dans les programmes d'action entrepris dans ce domaine. Il soulignait la nécessité de s'employer de toute urgence à assurer la fabrication industrielle et la commercialisation des concentrés de protéines et mélanges alimentaires qui s'étaient

révélés satisfaisants et il recommandait certains principes directeurs (voir annexe III) que le Conseil a approuvés.

185. Au cours de la discussion au sein du Conseil, plusieurs questions ont été soulevées au sujet de la mesure dans laquelle le FISE et la FAO coopéraient avec des entreprises commerciales privées en vue de la production et de la distribution de nouveaux produits alimentaires. Le secrétariat du FISE a répondu à ces questions précises et a également signalé que la coopération entre les gouvernements, les entreprises privées et divers organismes internationaux ne faisait que commencer et qu'on était en train d'étudier les moyens de la rendre aussi efficace que possible.

Conservation du lait

186. Le Comité avait examiné un document de travail sur les effets socio-économiques de l'industrie laitière dans les pays en voie de développement 20/, duquel il ressortait que les projets bénéficiant de l'aide conjointe de la FAO et du FISE qui avaient été étudiés avaient eu dans l'ensemble des répercussions favorables à la fois dans le domaine économique et sur le plan social, en particulier pour les enfants auxquels ils avaient procuré des avantages considérables. Ce document constituait une sorte de rapport préliminaire exposant l'état d'avancement des travaux et évaluant les résultats obtenus. Il a été indiqué qu'un rapport plus complet sera soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa session de 1966.

187. Après avoir reconnu qu'un certain nombre des usines aidées ne fonctionnaient pas à plein rendement à cause de la pénurie de lait produit localement et, en certains endroits, de la pénurie de lait écrémé en poudre destiné à être "coupé", le Comité recommandait l'octroi d'une aide conjointe de la FAO et du FISE pour le développement de la production du lait dans les régions laitières rurales qui assuraient déjà ou devaient assurer l'approvisionnement nécessaire pour les projets de conservation du lait aidés conjointement par la FAO et le FISE. Si cette recommandation était appliquée, les usines disposeraient de plus grandes quantités de lait. Pendant le débat au sein du Conseil, on a fait valoir qu'il faudrait veiller, dans les programmes de conservation du lait que l'on entreprendrait à l'avenir, à ce que les usines reçoivent du lait en quantités suffisantes.

188. Le Conseil a arrêté la politique à appliquer pour l'assistance à l'industrie laitière. Cette politique est indiquée à l'annexe IV.

Utilisation des excédents alimentaires mondiaux au profit des enfants

189. Le Conseil a examiné la question de l'utilisation des excédents alimentaires mondiaux au profit des enfants dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM) et des activités des organismes d'aide bilatérale. Le Comité mixte FAO/FISE des directives avait examiné les rapports de coopération existant entre le FISE et le Programme alimentaire mondial 21/ et le secrétariat du FISE avait établi une note sur la question en général (E/ICEF/524).

20/ Ce document a été incorporé ultérieurement au document E/ICEF-CRP/65-9.

21/ Voir E/ICEF/510, par. 70 à 78.

190. Pendant les deux premières années d'opération du PAM, les efforts visant à mettre au point des programmes d'alimentation pour les mères et les enfants n'avaient pas produit les résultats espérés parce que, dans le cadre du PAM, seuls des accords à court terme pouvaient être conclus. Toutefois, le PAM et le FISE avaient réussi dans une certaine mesure à coopérer dans plusieurs pays à l'exécution de certains projets communs de conservation du lait et à la mise au point de mélanges alimentaires riches en protéines. On comptait que cette coopération se resserrerait considérablement lorsque le PAM entrerait dans sa nouvelle phase d'activités.

191. Le Conseil d'administration a estimé que la collaboration entre le FISE et le PAM pourrait contribuer grandement à résoudre les problèmes de nutrition chez les enfants et il a approuvé les grands domaines de coopération ci-après, qui avaient été étudiés et examinés par les Directeurs généraux du PAM et du FISE :

- a) Programmes de conservation du lait : En vue d'encourager la production laitière locale, le PAM fournirait du lait en poudre écrémé pour la reconstitution et la vente de lait liquide au profit de groupes de population à faible revenu et/ou de groupes vulnérables. La FAO et le FISE continueraient de fournir une assistance technique et du matériel de laiterie, des moyens de transport, etc.
- b) Accroissement de la production laitière par l'amélioration de l'alimentation du bétail : Le PAM fournirait du fourrage pour l'alimentation du bétail ou des produits pour la fabrication de concentrés destinés à l'alimentation du bétail.
- c) Programmes d'alimentation scolaire dans les écoles primaires : Le PAM est disposé à aider les gouvernements qui expriment le désir d'organiser de vastes programmes d'alimentation scolaire dans les écoles primaires, avec la pleine participation de la communauté et des parents. Ces programmes pourraient être aidés à long terme (cinq ans), à condition que le FISE et la FAO fournissent une assistance technique supplémentaire, sous forme de matériel de cantines, d'auxiliaires pédagogiques, de moyens de transport, d'outils pour jardins scolaires et d'avis techniques. On pourrait envisager de faire bénéficier d'une aide conjointe PAM/FISE/FAO cinq ou six programmes d'alimentation scolaire de portée nationale bien organisés et auxquels serait affecté un personnel adéquat.
- d) Programmes d'alimentation scolaire dans les établissements d'enseignement postprimaire et dans les institutions : Le PAM envisage d'étendre ses activités au niveau postprimaire, avec l'assistance technique de l'UNESCO et de l'OIT. L'assistance de la FAO et du FISE serait également nécessaire pour améliorer les installations existantes dont on pourrait se servir pour de tels programmes. Une aide alimentaire à ce niveau contribuerait certainement de manière directe au développement économique.
- e) Alimentation préscolaire : A sa septième session, le Comité mixte NATIONS UNIES/FAO intergouvernemental pour le Programme alimentaire mondial a souligné la nécessité de mettre à exécution les projets qui intéressent tout particulièrement l'alimentation préscolaire et scolaire, les projets faisant essentiellement appel à la main-d'oeuvre et ceux concernant le bien-être rural. Le PAM possède actuellement peu

d'expérience en matière d'alimentation préscolaire et il faudrait étudier la question plus avant, avec l'aide de la FAO, de l'OMS et du FISE, en vue de l'élaboration et de l'organisation de projets de cette importante catégorie.

- f) Production industrielle d'aliments riches en protéines et notamment d'aliments de sevrage et d'aliments destinés aux enfants d'âge préscolaire : Le PAM est disposé à continuer d'utiliser ses ressources dans ce domaine, en coopération avec la FAO, l'OMS et le FISE.

192. Le Conseil a également pris connaissance du fait que l'aide bilatérale dans le domaine de la nutrition devenait de plus en plus importante. A cet égard, il a noté que le Gouvernement des Etats-Unis avait commencé à enrichir par l'addition de vitamines A et D le lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation humaine à l'étranger (voir le paragraphe 181). Le Gouvernement des Etats-Unis ayant annoncé qu'il utiliserait de plus en plus ses ressources alimentaires pour l'amélioration de la nutrition, et notamment celle des enfants, le FISE pourrait avoir l'occasion de coopérer à l'exécution de projets particuliers. Il pourrait se faire que certains projets soient mieux exécutés s'ils n'étaient aidés que par une seule source extérieure et, en pareil cas, le FISE pourrait consacrer ses ressources à aider d'autres activités.

VII. QUELQUES QUESTIONS DE PRINCIPE

Aide spéciale

193. En 1964, le Directeur pour l'Afrique avait signalé au Conseil d'administration la nécessité d'adapter les formes traditionnelles d'assistance du FISE à la situation spéciale des pays qui se trouvaient aux tous premiers stades du développement. Un certain nombre de pays qui avaient le plus grand besoin d'assistance étaient en effet le moins en mesure de bénéficier de l'aide du FISE aux conditions dans lesquelles celle-ci avait été dispensée jusqu'alors, car ils ne possédaient pas la solide structure administrative, le personnel compétent et les ressources budgétaires nécessaires pour assurer des services en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Le Conseil avait autorisé le secrétariat à étudier la question plus à fond et à lui soumettre, à sa session de juin 1965, des recommandations concernant cette forme spéciale d'assistance, ainsi qu'un ou deux projets qui illustreraient un nouveau moyen de répondre à ces besoins spéciaux.

194. Le secrétariat du FISE a informé le Conseil qu'à la suite de la session de juin 1964, il avait procédé à des discussions préliminaires avec un certain nombre de gouvernements africains, avec des institutions spécialisées et des sources d'aide bilatérale. La planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du développement national ne bénéficiait pas encore d'une priorité élevée dans la plupart des pays en voie de développement. Les pays dont les ressources étaient les plus faibles et les besoins les plus vastes pouvaient éprouver de sérieuses hésitations à prendre les engagements financiers qui étaient exigés même par les organismes les plus généreux d'aide extérieure. Le problème était plus complexe qu'on ne l'avait cru à l'origine et il était apparu qu'il faudrait beaucoup de temps et d'efforts pour obtenir la coopération de toutes les parties intéressées, s'entendre sur un ordre de priorité et élaborer des plans pratiques concernant l'octroi par le FISE d'une nouvelle forme d'assistance. C'est pourquoi on n'avait pas soumis à la session de juin 1965 de recommandations relatives à des projets particuliers.

195. Le Conseil a autorisé le Directeur général à poursuivre ses travaux dans le cadre des principes ci-après, en vue de mettre au point des projets concrets qu'il soumettrait au Conseil :

- a) Les pays auxquels il faudrait fournir une aide spéciale seraient ceux qui en sont aux tous premiers stades du développement, auxquels font défaut les structures administratives fondamentales nécessaires pour assurer des services en faveur de l'enfance et qui connaissent une grave pénurie de personnel qualifié d'aide à l'enfance. Le nombre de ces pays ne serait pas élevé.
- b) Un des objectifs principaux consisterait à aider ces pays à créer l'infrastructure qui leur permettrait de fournir des services à l'enfance. Il faudrait donc en premier lieu s'occuper de créer un seul service administratif (santé ou éducation), probablement dans une zone limitée du pays.

- c) L'aide du FISE pourrait être étendue de manière à comprendre non seulement une plus grande variété de fournitures mais aussi une contribution plus importante aux dépenses locales d'exécution, ce qui permettrait de mettre pleinement en oeuvre le projet considéré, avec l'aide de toutes autres ressources que l'on pourrait se procurer. Cette aide pourrait être fournie pendant une période plus longue qu'à l'ordinaire, à condition que la contribution du FISE aux dépenses d'exécution diminue progressivement.
- d) Il faudrait s'efforcer d'associer à un plan de cette nature, pour toute sa durée, des sources d'assistance bilatérale ou multilatérale. Ces autres sources d'assistance pourraient prendre en charge les dépenses d'équipement pour la construction de bâtiments et une partie des dépenses d'exécution. Elles pourraient également fournir le personnel nécessaire.
- e) Il faudrait consulter d'autres organismes des Nations Unies aux premiers stades de l'élaboration d'un projet de cette nature et obtenir leurs avis et leur concours pour son exécution.
- f) Tout projet de cette nature devrait se voir attribuer une haute priorité par le gouvernement intéressé, afin que des ressources nationales suffisantes lui soient affectées. Le pays intéressé devrait être en mesure de prendre progressivement en charge les dépenses locales dans un délai maximum de dix ans, afin que puisse être instituée une infrastructure nationale permettant d'assurer des services permanents.

Critères devant régir l'aide pour la période
consécutives à une catastrophe

196. Le Conseil d'administration avait décidé d'examiner à la présente session les critères devant régir l'aide pour la période consécutive à une catastrophe, et plus spécialement la distinction à établir entre les secours immédiats et les secours pour la reconstruction à la suite d'un cataclysme. Il était saisi d'une note du secrétariat sur la question (E/ICEF/517).

197. Le Conseil a reconnu qu'en raison de l'existence de nombreuses institutions publiques et privées qui sont prêtes à offrir des secours d'urgence immédiats, il vaudrait mieux que le FISE concentre ses efforts sur le rétablissement des services en faveur des mères et des enfants, dans le cadre de l'aide pour la période consécutive à une catastrophe. Ce genre d'assistance correspondait aux objectifs fondamentaux du FISE et avait tendance à être négligé par les organismes qui s'attachent surtout à soulager rapidement les souffrances en cas de crise.

198. Toutefois, le FISE avait été en mesure d'accorder de temps à autre des secours d'urgence immédiats, notamment en fournissant des vaccins, des sérums, des médicaments et du matériel léger pour lutter contre des épidémies soudaines ou prévenir de telles épidémies. A cette fin, le Conseil d'administration avait créé un fonds de secours d'urgence de 50 000 dollars, dans lequel le Directeur général avait le pouvoir discrétionnaire de puiser dans l'intervalle des sessions du Conseil.

199. Le Conseil a décidé que, dans le cadre de l'aide qu'il accorde pour la période consécutive à une catastrophe, il serait utile d'établir une distinction entre les secours d'urgence et les secours pour la reconstruction. Il a adopté les principes directeurs suivants qui régiront l'aide fournie pendant cette période :

1. Secours d'urgence

- a) Les secours d'urgence, au stade suivant immédiatement la catastrophe, peuvent être fournis sur une petite échelle et uniquement dans les cas exceptionnels où le FISE se trouve spécialement en mesure d'apporter de l'aide. Les demandes d'aide à cet effet doivent normalement être présentées dans les trois mois qui suivent la catastrophe.
- b) Pour permettre la fourniture d'aide dans les petites urgences, telles que les menaces d'épidémie, le fonds de réserve pour les secours d'urgence dans lequel le Directeur général a le pouvoir discrétionnaire de puiser dans l'intervalle des sessions du Conseil sera porté à 100 000 dollars. En cas de besoin, le Directeur général peut autoriser des dépassements de crédits à concurrence de 100 000 dollars au-dessus du niveau du fonds de réserve.

2. Secours pour la reconstruction

- a) Les mesures à long terme visant à subvenir aux besoins de l'enfance jouissent d'une priorité de premier rang dans l'allocation des ressources du FISE.
- b) En conséquence, lorsqu'une aide lui est demandée pour la période consécutive à une catastrophe, le FISE accordera la préférence au rétablissement des services permanents destinés aux mères et aux enfants.
- c) Dans le rétablissement des services, la priorité sera accordée aux projets déjà aidés et, dans le cadre de ces projets, à la restauration du matériel et des fournitures que le FISE avait antérieurement donnés au projet.
- d) Les propositions touchant le rétablissement de services permanents doivent, autant que possible, être planifiées et examinées, selon la procédure ordinaire, avec les gouvernements et les organismes techniques des Nations Unies. Lorsque ces propositions ne rentrent pas dans le cadre d'un projet déjà aidé par le FISE, il faut obtenir l'approbation technique des organismes compétents des Nations Unies avant de soumettre au Conseil d'administration une recommandation relative à l'octroi d'une assistance du FISE.
- e) S'agissant de secours pour la reconstruction pendant la période consécutive à une catastrophe, le Conseil d'administration ne prendra une décision au moyen d'un vote par correspondance que lorsque la gravité de la situation ne permet pas de renvoyer cette décision à la prochaine session du Conseil.

200. Le Conseil d'administration a approuvé une allocation de 61 500 dollars pour porter le solde du Fonds de réserve des secours d'urgence, qui s'élevait à 38 500 dollars, au niveau prévu de 100 000 dollars.

201. Au cours de la discussion au sein du Conseil d'administration, on a souligné combien il importait de coordonner les activités des organismes de secours et l'on s'est félicité des mesures que le secrétariat du FISE avait prises à cet égard. La représentante de l'Union internationale de protection de l'enfance a insisté sur la nécessité de veiller, lorsque l'on fournissait des secours d'urgence, à préserver les intérêts à long terme des enfants (en s'attachant, par exemple, à empêcher que les jeunes enfants ne soient séparés de leur famille), et a prié le FISE d'user de son influence à cette fin 22/.

Recherche appliquée en ce qui concerne les problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans les pays en voie de développement

202. Le Conseil d'administration était saisi d'une note du secrétariat du FISE résumant l'expérience du FISE en ce qui concerne l'aide en vue de la recherche appliquée et proposant des critères que le FISE pourrait appliquer à l'avenir dans ce domaine, compte tenu de cette expérience (E/ICEF/514). La recherche appliquée - autrement dit la recherche orientée vers la solution des problèmes pratiques immédiats qui se posent sur le terrain - n'avait jusqu'alors bénéficié que d'une aide relativement modeste du FISE sous forme d'enquêtes, d'évaluations de projets, de démonstrations, d'expériences sur le terrain et de projets pilotes. D'une manière générale, le FISE n'accordait pas son assistance pour des travaux de recherche pure ou recherche fondamentale.

203. Au cours de la discussion au sein du Conseil d'administration, les membres ont été généralement d'accord pour penser que, si la recherche ne devait pas devenir une préoccupation essentielle du FISE, il était souhaitable cependant que le FISE continue à appuyer les efforts que faisaient les gouvernements pour faire face à des besoins et à des problèmes en constante évolution et résoudre les problèmes urgents ayant des répercussions directes sur les services destinés aux mères et aux enfants, grâce à l'utilisation des techniques les plus perfectionnées. On a reconnu qu'il serait quelque peu difficile dans certains cas de déterminer quelles seraient les activités auxquelles le FISE devrait apporter son appui, encore que les difficultés rencontrées diminueraient à mesure que le FISE accumulerait une expérience en la matière. On a fait observer que les cycles d'études régionaux sur la planification en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre du développement national fourniraient sans doute des indications sur le type de recherche appliquée qu'il conviendrait d'entreprendre dans ce domaine. Plusieurs délégations ont estimé que le FISE devrait fournir un appui plus important à la recherche appliquée dans le domaine de la pédiatrie sociale. Il était important de trouver des planificateurs compétents pour préparer les projets de recherche appliquée, notamment ceux devant être entrepris dans les pays en voie de développement, faute de quoi, une somme importante d'efforts, de temps et d'argent risquait d'être gaspillée. Il convenait aussi de veiller à ce que les

22/ Voir E/ICEF/NGO/92.

conclusions que permettraient de tirer des projets de recherche appliquée aient une large valeur pratique et puissent intéresser de nombreux pays. Il fallait encourager les représentants du FISE dans les services extérieurs à transmettre tous les renseignements dont ils disposent au sujet des moyens de recherche satisfaisants qui existent dans les pays en voie de développement dans les domaines présentant de l'intérêt pour le FISE. Le FISE devait se tenir au courant des recherches actuellement en cours sur les problèmes de l'enfance et de l'adolescence et encourager les institutions et organismes compétents à entreprendre de nouvelles recherches. Les représentants de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS ont déclaré que leurs institutions respectives étaient prêtes à coopérer avec le FISE aux fins de l'assistance que celui-ci fournirait en vue de la recherche appliquée.

204. Le Conseil d'administration a adopté les principes ci-après devant régir l'aide du FISE en vue de la recherche appliquée :

- a) Les travaux à long terme de recherche pure (appelée parfois "recherche fondamentale") ne devraient pas bénéficier de l'assistance du FISE.
- b) Lorsque, dans le cadre de programmes aidés par le FISE, il se pose des questions à la solution desquelles la recherche pourrait contribuer utilement, le Directeur général devrait porter ces questions à l'attention de toutes autorités qui pourraient être disposées à financer les recherches nécessaires.
- c) Le FISE pourrait accorder lui-même une certaine aide pour la recherche appliquée, à condition qu'il s'agisse de travaux pratiques et non théoriques. La recherche devrait porter sur des problèmes d'ordre pratique, dont la solution soit de nature à procurer des avantages directs à un grand nombre d'enfants et d'adolescents dans un laps de temps raisonnable.
- d) Dans la mesure du possible, cette recherche appliquée devrait être entreprise dans un pays en voie de développement. Toutefois, il y a des problèmes qui ne peuvent être étudiés que dans les pays qui disposent de moyens hautement perfectionnés et, dans le cas de certains problèmes de caractère technique, il y a intérêt à les étudier dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement.
- e) Il faudrait avoir recours au maximum à tous organismes des Nations Unies, y compris les instituts régionaux de planification, qui sont disposés à collaborer.
- f) L'aide du FISE pour la recherche appliquée ne devrait représenter qu'une petite fraction, d'importance secondaire, de l'ensemble de l'assistance octroyée par le FISE.

VIII. RAPPORT DU COMITE DU BUDGET D'ADMINISTRATION

205. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité du budget d'administration sur sa trente-quatrième session 23/, consacré aux rapports financiers pour 1964, au plan d'utilisation des ressources financières du FISE, au budget d'administration et des services d'exécution, au budget du Fonds des cartes de vœux et au Fonds de roulement pour les services d'information du FISE. Ces diverses questions sont examinées ci-après, à l'exception du plan d'utilisation des ressources financières du FISE, qui est étudié aux paragraphes 28 à 33.

Rapports financiers du FISE pour 1964

206. Le Conseil d'administration a pris acte du fait que le Comité avait examiné et approuvé le rapport financier du Directeur général pour l'exercice 1964 (E/ICEF/AB/L.47), ainsi que son rapport sur les dépenses des services d'administration et d'exécution en 1964 (E/ICEF/AB/L.49). Le Conseil d'administration a noté que la somme de 181 605 dollars reversée à la masse du FISE représentait le montant du solde, non engagé, du budget d'administration et des services d'exécution pour 1964.

Pourcentages des dépenses totales correspondant aux dépenses des services d'administration et d'exécution

207. En 1964, les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution représentaient respectivement 5,2 p. 100 et 9,4 p. 100 des dépenses totales. Les dépenses du FISE au titre de l'assistance en 1965 et 1966 ayant diminué sans qu'il y ait diminution correspondante des dépenses des services d'administration et d'exécution, on s'attendait à ce que les pourcentages correspondant aux dépenses d'administration et aux dépenses des services d'exécution pour 1965 et 1966 passent respectivement à 6 p. 100 et 12 p. 100 des dépenses totales.

208. Certains membres se sont inquiétés de cette augmentation et ont estimé qu'il était essentiel de prévoir un contrôle plus rigoureux des dépenses des services d'administration et d'exécution. D'autres ne voulaient pas voir réduire le coût des services d'administration et d'exécution du FISE s'il devait en résulter une diminution de l'efficacité dans l'utilisation de l'assistance du FISE. Il a été généralement admis que l'accroissement du pourcentage des dépenses des services d'administration et d'exécution par rapport aux dépenses totales était dû au fait que les ressources du FISE et, par suite, les dépenses au titre de l'assistance, n'avaient pas augmenté aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Un certain nombre de délégations ont souligné qu'essentiellement le remède à la situation était un accroissement des ressources qui permettrait d'augmenter le volume de l'assistance.

209. Le Directeur général adjoint chargé des opérations a rappelé que durant les années où le rapport des dépenses des services d'administration et d'exécution au

23/ Distribué à l'origine en deux parties sous les cotes E/ICEF/AB/L.54 (Provisoire) et E/ICEF/AB/L.54/Add.1 (Provisoire).

total des dépenses accusait une diminution, le secrétariat avait constamment souligné qu'exprimé sous forme arithmétique, ce rapport dépendait bien plus, pour une année donnée, des sommes dépensées au titre de l'assistance que des sommes consacrées aux services d'administration et d'exécution, dont le montant est moindre et moins sujet à variation. En outre, le volume de travail du FISE variait en fonction d'un certain nombre de facteurs qualitatifs n'entraînant aucune fluctuation des dépenses au titre de l'assistance. A la suite de décisions du Conseil d'administration, le personnel consacrait davantage de temps à la préparation de projets impliquant la participation de plusieurs ministères ou départements liés aux programmes nationaux de développement. De plus, l'assistance au titre de la formation, qui représentait à l'heure actuelle un quart de l'assistance du FISE, imposait bien entendu plus de travail au personnel que des activités comme la livraison de quantités données de fournitures types destinées à des campagnes contre les maladies. Le Conseil d'administration avait également prié le secrétariat du FISE de s'attacher davantage à coordonner l'assistance du FISE et l'assistance fournie par des organismes d'aide bilatérale et multilatérale et d'encourager ceux-ci, ainsi que les organismes bénévoles, à appuyer davantage les programmes en faveur des enfants. Ces activités fort utiles entraînaient une augmentation des dépenses d'administration mais non du volume de l'assistance du FISE, par rapport à laquelle ces dépenses sont évaluées.

Rapport des commissaires aux comptes (vérification extérieure)

210. Le Comité du budget d'administration a examiné de façon très détaillée le rapport des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale concernant la vérification des comptes du FISE pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1964. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé les observations suivantes concernant les comptes pour l'année 1964 :

"A l'occasion des vérifications auxquelles il a procédé pour l'exercice financier considéré, le Comité des commissaires aux comptes a fait les constatations suivantes :

- "a) L'exécution du programme d'éradication du paludisme s'est trouvée retardée du fait de la mauvaise qualité du produit utilisé (DDT). Le FISE a pris des mesures à cet égard mais l'on n'a pas encore déterminé les raisons de la faible suspensibilité du produit et les difficultés subsistent.
- "b) Aucune demande d'indemnisation n'a été adressée aux fournisseurs pour le préjudice causé au programme.
- "c) La poudre de détergent au DDT permet d'accroître sa suspensibilité mais rien ne prouve réellement que le produit ainsi modifié garde toute sa force pour la lutte contre le paludisme.
- "d) Bien que le DDT fourni n'ait pas été garanti comme ayant l'efficacité maximum, ce produit est toujours acheté au même fournisseur et expédié dans les pays bénéficiant d'une assistance." 24/

24/ Voir E/ICEF/AB/L.47/Add.1, par. 3.

211. Le Comité du budget d'administration a étudié en détail ces observations, dont il a apprécié la gravité, et il a bénéficié à cette occasion du concours de plusieurs experts dont les déclarations sont résumées dans les annexes I à IV du rapport du Comité au Conseil d'administration (E/ICEF/AB/L.54).

212. Le Comité a étudié les origines et aspects généraux du problème, notamment les étapes dans la fabrication des diverses préparations de DDT; il a cherché dans quelle mesure il était prouvé que le produit utilisé avait perdu de sa suspensibilité et examiné les mesures prises pour lui rendre cette qualité, ainsi que les difficultés d'ordre logistique et autre; enfin, il a étudié les mesures prises conjointement par le FISE et par les autres organismes achetant du DDT ainsi que par les fabricants intéressés, et la question de la modification des spécifications pour le produit.

213. Se fondant sur cette étude, le Comité a formulé au sujet des conclusions des vérificateurs les observations ci-après (les numéros correspondent à ceux des conclusions des commissaires aux comptes) :

- a) L'exécution du programme d'éradication du paludisme n'a pas été retardée, mais on a dû faire face à des difficultés considérables et à un volume de travail supplémentaire; en effet :
 - i) On a signalé qu'une quantité de DDT inférieure à 3 p. 100 du produit fourni avait une faible suspensibilité, et cet état de choses n'a pas affecté uniquement une zone particulière donnée;
 - ii) Le DDT retrouve sa suspensibilité moyennant trempage dans l'eau pendant 45 minutes ou adjonction d'une petite quantité de détergent, et le produit a pu être utilisé par application de ces méthodes.

Les causes scientifiques de la faible suspensibilité du DDT n'ont pas été complètement établies, mais les spécifications ont été modifiées et des mesures pratiques ont été adoptées pour faire face au problème. Il est impossible d'évaluer le résultat de ces mesures car il y a moins de six mois qu'ont eu lieu les premières expéditions de DDT fabriqué selon les nouvelles spécifications, lesquelles ne sont appliquées que depuis le 14 janvier 1965.

- b) Les fournisseurs ont été officiellement informés du problème mais le produit fourni répondait à l'époque de la livraison aux normes fixées lors de l'adjudication; le cabinet du Conseiller juridique des Nations Unies, consulté, a déclaré en conséquence qu'à son avis le FISE n'était pas fondé pour le moment à présenter une demande en dommages-intérêts.
- c) Conformément aux spécifications, la poudre de DDT dispersable dans l'eau à 75 p. 100 doit contenir 75 p. 100 de DDT à usage technique et répondre à certaines normes d'utilisation. Le préparateur fixe la composition des autres 25 p. 100 (agents dispersants, etc.), dont le contenu chimique n'est pas spécifié par l'acheteur, de façon à satisfaire auxdites normes.

Dans la pratique, le DDT livré contient un agent humectant (Igepon T77), qui est un type de détergent, dans la proportion d'environ 2 p. 100. L'adjonction d'une petite quantité de détergent supplémentaire ne modifie pas chimiquement le DDT technique.

L'efficacité de l'insecticide pulvérisé sur les murs est régulièrement vérifiée par les laboratoires et par les entomologistes participant aux campagnes nationales. Le Centre des maladies transmissibles du Service de la santé publique des Etats-Unis a contrôlé le pouvoir insecticide de la poudre de DDT après adjonction de détergent et a constaté qu'il restait inchangé. Le représentant de l'OMS a déclaré que personne ne s'était plaint d'une réduction du pouvoir insecticide du DDT fourni, et rien ne prouvait que ce pouvoir eût diminué en aucune façon.

- d) Le DDT fourni par d'autres préparateurs à l'Agency for International Development (AID) des Etats-Unis contient également une petite quantité de produit dont la suspensibilité ne s'est pas avérée stable lors de l'utilisation sur le terrain. Il n'y a aucune raison d'annuler le contrat passé avec un fournisseur dont la réputation est bien établie. Le FISE a continué à acheter au fournisseur demandant le prix le plus bas. Les offres sont soumises sous pli scellé, et elles sont ouvertes et lues publiquement. En fait, tous les soumissionnaires et un commissaire aux comptes du FISE (vérification intérieure) étaient présents lors de l'ouverture des offres en 1963 et en 1964. La recommandation de la Division des fournitures doit, bien entendu, être approuvée par le Comité de révision des contrats du FISE. En 1963 et en 1964, les offres les plus avantageuses ont été faites par une société qui fabrique 50 p. 100 de la production totale de DDT technique aux Etats-Unis. L'Administration des services généraux des Etats-Unis a également continué à acheter à ce fournisseur le DDT dont elle a besoin pour les programmes de l'AID.

214. Le Comité est arrivé à la conclusion que le secrétariat du FISE avait étudié le problème sérieusement. La diminution de la suspensibilité du DDT ne représente qu'un des facteurs dont les gouvernements, l'OMS et le FISE doivent tenir compte pour assurer dans toute la mesure du possible le succès des campagnes anti-paludiques; il y a, par ailleurs, les données paludologiques (notamment, comportement du moustique vecteur et résistance de ce dernier aux insecticides), la formation et la conscience professionnelle des équipes chargées des pulvérisations, l'importance des budgets locaux, la logistique et l'entretien des moyens de transport, ainsi que la surveillance. Dans le cadre des campagnes antipaludiques, il convient d'accorder à la perte de suspensibilité enregistrée l'importance relative qui lui revient dans l'ensemble de tous ces facteurs. En tant que fournisseur, le FISE attache bien entendu une très grande importance à cette question.

215. En résumé :

- a) Il n'a pas été prouvé que l'exécution du programme ait été retardée du fait de la mauvaise qualité du DDT utilisé. Jusqu'ici, la qualité du DDT en tant que tel n'a pas été mise en cause; on a simplement constaté une réduction de la suspensibilité d'une proportion relativement faible de la poudre dispersable dans l'eau à 75 p. 100.

b) En ce qui concerne la possibilité d'une réclamation auprès des fournisseurs, le produit fourni était conforme aux spécifications prévues dans le contrat.

c) La stabilité de la suspension n'a rien à voir avec le pouvoir insecticide du DDT. Le détergent ajouté ne modifie pas les propriétés chimiques de celui-ci.

d) Le FISE a adopté une version modifiée et plus stricte des spécifications de l'OMS, mais il a continué à acheter au soumissionnaire demandant le prix le plus bas, le problème de la suspensibilité s'étant également posé pour le DDT acheté à d'autres fournisseurs par le FISE ou par l'Agency for International Development des Etats-Unis.

216. Compte tenu de ces considérations, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les conclusions suivantes :

- a) Les achats ont été effectués dans des conditions parfaitement normales et rien n'indique qu'il y ait des irrégularités ou de la négligence.
- b) La question de la qualité des préparations de DDT est un problème technique qui semble exiger le renforcement des spécifications. Le Conseil d'administration est persuadé que le Comité d'experts de l'OMS sur les insecticides, qui doit se réunir en octobre 1965, contribuera beaucoup à résoudre ce problème.

217. Le Conseil d'administration a décidé que ces conclusions devraient être portées à la connaissance de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale lorsqu'elle examinerait le rapport du Comité des commissaires aux comptes, et qu'il conviendrait d'appeler l'attention des membres de la Cinquième Commission sur les renseignements plus complets contenus dans le rapport du budget d'administration 25/.

218. Le Conseil d'administration a noté que de l'avis du Comité, il importait que le Président du Conseil d'administration, le Président du Comité du programme et celui du Comité du budget d'administration suivent cette question de près et se tiennent informés de son évolution. La Présidente du Conseil d'administration a déclaré qu'elle comptait inviter les autres membres du Conseil d'administration particulièrement désireux de se tenir au courant du problème sous tous ses aspects à se joindre aux trois présidents. Le problème ferait l'objet d'un rapport détaillé au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1965

219. Le Conseil d'administration a alloué 3 537 600 dollars pour couvrir les dépenses des services d'administration et d'exécution pendant le dernier semestre de 1965, comme prévu dans le budget qu'il avait approuvé. Il a noté que le Comité du budget d'administration avait autorisé le Directeur général à procéder à des virements de fonds, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars, du chapitre premier (traitements et salaires et dépenses communes de personnel) au chapitre 2 (autres dépenses et matériel) si cela s'avérait nécessaire 26/.

25/ Voir E/ICEF/AB/L.54, par. 15 à 50.

26/ Ibid., par. 84.

Projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1966

220. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 224, le Conseil d'administration a approuvé pour 1966 un budget des services d'administration et d'exécution (voir document E/ICEF/AB/L.45), prévoyant 2 526 000 dollars (chiffre brut) pour les dépenses d'administration et 4 689 800 dollars (chiffre brut) pour les services d'exécution, soit au total 7 216 000 dollars. Après déduction du chiffre estimatif (net) des recettes, le montant net du budget s'établissait à 6 566 000 dollars. Par rapport à 1965, le budget (chiffre brut) avait augmenté de 140 800 dollars, soit 2 p. 100. Etant donné l'augmentation des coûts, ce budget représentait une légère diminution en valeur réelle.

221. Comparé à celui de 1965, le budget de 1966 faisait apparaître une diminution nette du nombre des postes internationaux (quatre postes de moins) et une augmentation nette du nombre des postes locaux financés par le FISE (sept de plus). On y relève également une diminution nette du nombre des postes locaux financés par les gouvernements bénéficiaires (10 de moins). Divers postes internationaux devenus nécessaires au Siège et dans les services extérieurs seraient pourvus par transfert de personnel, sans remplacement dans certains cas. Comme les dépenses du FISE en 1965 et 1966 devaient être de 10 à 15 p. 100 inférieures à celles de 1963 et de 1964, on pouvait parler de budget de "stabilisation".

222. Dans le projet de budget pour 1966, le nombre total de postes permanents comprenait 184 postes internationaux (71 au Siège et 113 dans les services extérieurs), 337 postes locaux financés par le FISE (119 au Siège et 218 dans les services extérieurs), et 226 postes locaux financés par les gouvernements bénéficiaires. Le nombre total de postes financés par le FISE s'élevait à 521. Les postes d'administrateurs locaux continuaient à occuper une place importante dans les tableaux d'effectifs; il en était prévu 59 (25 financés par le FISE et 34 par les gouvernements bénéficiaires).

223. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du Comité du budget d'administration. Toutefois, il a noté que, lors de l'examen du budget, les membres du Comité du budget d'administration avaient fait un certain nombre d'observations touchant les considérations dont le Directeur général devrait tenir compte pour l'établissement des futurs projets de budget. Ces observations sont indiquées dans le rapport du Comité 27/.

224. Le Conseil d'administration a adopté la résolution ci-après relative au projet de budget des services d'administration et d'exécution pour 1966 :

27/ Ibid., par. 72 à 75.

A

Ouverture de crédits pour l'exercice 1966Le Conseil d'administration décide

1. D'approuver, pour l'exercice 1966, une ouverture de crédits de 7 216 000 dollars des Etats-Unis, aux fins ci-après :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Chapitre premier : Traitements et salaires et dépenses communes de personnel	6 268 500
Chapitre 2 : Autres dépenses et matériel	<u>947 500</u>
TOTAL DE L'OUVERTURE DE CREDITS	<u>7 216 000</u>

2. Que le Directeur général est autorisé à administrer comme un tout les crédits ouverts à chacun des chapitres premier et 2. Toutefois, il ne peut procéder à aucun virement de fonds d'un chapitre à l'autre sans l'autorisation préalable du Comité du budget d'administration.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice 1966Le Conseil d'administration décide

D'approuver, pour l'exercice 1966, des prévisions de recettes de 650 000 dollars des Etats-Unis, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Recettes provenant des contributions du personnel (nettes)	630 000
Autres recettes	<u>20 000</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>650 000</u>

C

Financement de l'ouverture des crédits pour l'exercice 1966Le Conseil d'administration décide

Que, pour l'exercice 1966, l'ouverture de crédits de 7 216 000 dollars des Etats-Unis sera financée comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
A la session de juin 1965, par une allocation de	3 608 000
A la session de juin 1966, par une allocation de	<u>3 608 000</u>
TOTAL DE L'OUVERTURE DE CREDITS	<u>7 216 000</u>

Fonds des cartes de voeux

225. Le Conseil d'administration a noté que le Comité du budget d'administration avait approuvé le budget du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1965 (1er septembre 1964 - 31 août 1966), d'un montant brut de 1 859 550 dollars, dont le détail est indiqué dans le projet présenté par le Directeur général (E/ICEF/AB/L.50). Le Comité avait également autorisé le Directeur général à engager, le cas échéant, des dépenses supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 p. 100 du montant brut du budget, pour couvrir les frais afférents à l'accroissement de la production et des ventes au cas où il apparaîtrait avant et pendant la campagne que la demande augmenterait au-delà des prévisions actuelles. Le Comité avait également autorisé le Directeur général à virer d'un compte à l'autre, selon les besoins, les crédits inscrits au budget. Etant donné la nécessité de prendre des engagements pour la campagne de 1966 avant le début de l'exercice financier (1er septembre 1966), le Directeur général était également autorisé par le Comité à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 250 000 dollars, à titre d'avance sur le budget de 1966.

226. Les recettes nettes du Fonds des cartes de voeux pour la campagne de 1964 étaient maintenant estimées à 2,4 millions de dollars (chiffre révisé) contre 1,7 million de dollars en 1963 et 1,6 million de dollars en 1962. Les recettes nettes pour la campagne de 1965 étaient estimées à 2,8 millions de dollars. L'objectif des ventes pour la campagne de 1965 était de 45 millions de cartes, soit 7 millions de plus qu'en 1964. Le nombre de calendriers-agendas du FISE vendus au cours de la campagne de 1964 était estimé à 350 000. On pensait que 400 000 agendas seraient vendus pendant la campagne de 1965. Le Conseil d'administration a noté qu'au Comité d'administration du budget, on avait suggéré que le secrétariat examine les possibilités de développer la pratique d'imprimer les cartes dans un plus grand nombre de pays, dans certaines conditions.

227. Le Conseil a noté avec satisfaction les excellents résultats obtenus par le Fonds des cartes de voeux pour ce qui est des ventes et des bénéfiques, résultats qui étaient imputables en grande partie aux efforts des comités nationaux du FISE et de nombreux travailleurs bénévoles auxquels le Comité a exprimé sa gratitude.

228. Le Conseil a noté que le Comité du budget d'administration avait examiné et approuvé les comptes du Fonds des cartes de voeux du FISE pour la période allant du 1er septembre 1963 au 31 août 1964 (E/ICEF/AB/L.48) et avait pris acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes à leur sujet (E/ICEF/AB/L.48/Add.1).

Fonds de roulement pour les services d'information du FISE

229. Le Conseil a noté que le Comité du budget d'administration avait examiné un rapport du Fonds de roulement pour les services d'information du FISE (E/ICEF/AB/L.51). Ce fonds de roulement, qui complète les crédits ouverts au budget ordinaire pour les services d'information, sert à équilibrer au moyen des recettes d'un certain nombre de projets qui ont une marge de bénéfiques le budget de ceux qui couvrent tout juste les frais de production ou qui se soldent par des pertes. A la fin de 1964, ce fonds avait un solde créditeur de 73 000 dollars, soit 13 000 dollars de plus que le capital de 60 000 dollars fixé par le Comité du budget d'administration. Le Comité a décidé de maintenir le capital à 60 000 dollars mais il a autorisé le Directeur général à employer l'excédent enregistré en 1964 pour poursuivre diverses activités en cours en 1965.

IX. RELATIONS AVEC LES COMITES NATIONAUX ET
LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

230. Le Conseil a entendu des rapports sur la onzième réunion annuelle des comités nationaux européens pour le FISE qui s'était tenue à Montreux, en Suisse, du 10 au 13 mai 1965 et sur les activités des comités nationaux des Etats-Unis et du Canada. Avec la création de comités nationaux en Australie et en Nouvelle-Zélande, le nombre des comités nationaux pour le FISE s'élevait actuellement à 21. Le Conseil a profondément apprécié le rôle important que jouaient les comités nationaux pour porter à la connaissance du public les besoins des enfants dans les pays en voie de développement. Il a accueilli avec satisfaction les témoignages de la manière dont les comités nationaux renforçaient et étendaient leurs activités pour informer le public et les fonctionnaires, et pour patronner des campagnes de collectes de fonds dans le secteur privé. (Voir les paragraphes 15, 19, 20 et 21.)

231. Depuis 1960, le nombre des membres du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE était passé de 60 à 73. Le Conseil s'est félicité de cette preuve de l'intérêt porté aux activités du FISE et il a reconnu l'utilité du rôle que jouaient de nombreuses organisations non gouvernementales pour améliorer le sort des enfants et pour informer le public sur leurs besoins. A la présente session, le Conseil a pris connaissance d'un exposé du Président du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/90), d'exposés d'un groupe de 25 organisations non gouvernementales internationales et de deux autres organisations sur les moyens d'atteindre les jeunes enfants (voir le paragraphe 35), ainsi que des exposés de plusieurs organisations non gouvernementales sur d'autres questions de fond.

X. PREPARATION DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réexamen de la décision de ne tenir qu'une seule session par an

232. En janvier 1964, le Conseil a décidé de ne tenir qu'une session par an, normalement en juin, mais que cette décision ferait l'objet d'un nouvel examen à sa session de juin 1965, compte tenu de l'expérience acquise. Une note du secrétariat (E/ICEF/516) soumise au Conseil indiquait qu'aucune difficulté particulière ne s'était présentée, que ce soit du point de vue des gouvernements intéressés, du point de vue des organismes techniques participants ou en ce qui concerne la somme de travail imposée au personnel du FISE. Le Conseil a confirmé sa décision de ne tenir qu'une session ordinaire par an, normalement en juin.

233. On a fait valoir qu'il serait souhaitable de procéder à l'élection annuelle des membres du Bureau et des comités du Conseil lors de la session ordinaire de ce dernier. Le Directeur général a été prié d'étudier cette possibilité et notamment les questions juridiques qu'elle met en jeu.

234. Compte tenu du fait qu'il y aurait un intervalle d'un an entre les sessions du Conseil, on a fait valoir, au cours des discussions, qu'il était très important que le Directeur général et les membres du Conseil s'efforcent d'avoir des contacts officieux suivis. A cet égard, la déclaration du Directeur général selon laquelle il rechercherait, officieusement et officiellement, des avis et des directives auprès des membres du Conseil (voir paragraphe 8) a été accueillie avec satisfaction. Plusieurs délégations ont proposé que le Directeur général envisage la possibilité de créer des groupes de travail spéciaux qui seraient chargés d'étudier les problèmes nouveaux et importants qui se poseraient dans l'intervalle des sessions. D'autres délégations ont insisté sur le fait qu'il était essentiel de ne pas empiéter sur les attributions des comités ou des fonctionnaires du FISE, qu'il ne fallait pas perdre de vue les attributions respectives du Conseil d'administration et du Directeur général.

Examen de l'expérience acquise en ce qui concerne l'organisation des travaux

235. Au cours de la session, plusieurs suggestions ont été faites en vue d'améliorer l'organisation des travaux du Conseil d'administration et de ses comités. Le Comité du budget d'administration et le Comité du programme se sont tous deux plaints du retard apporté dans la distribution de nombreux documents. Les représentants éprouvaient dans ces conditions de sérieuses difficultés à participer, en pleine connaissance de cause, à un débat du type que l'importance de leurs responsabilités justifiait.

236. Le Conseil a demandé au Directeur général de veiller à ce que les documents soient distribués au Conseil et à ses comités six semaines au moins avant l'ouverture de leurs sessions. Le Conseil a également approuvé une série de propositions du Comité du programme concernant la nature et l'organisation de la documentation devant être soumise au Comité ainsi que l'ordre dans lequel celui-ci

examinerait les recommandations relatives aux projets. Ces propositions figurent dans le rapport du Comité du programme 28/.

Réunion de la session de 1966 en Afrique

237. Le Conseil a accepté avec gratitude la généreuse invitation que lui avait adressée le Gouvernement impérial éthiopien de tenir sa session de 1966 à Addis-Abéba. Le Conseil pourrait ainsi accorder une attention particulière aux besoins de l'enfance en Afrique, comme il avait pu le faire pour les enfants d'Asie lors de la session qu'il avait tenue à Bangkok en janvier 1964. On était en train d'organiser, pour les représentants auprès du Conseil d'administration, des visites d'observation d'une semaine avant l'ouverture de la session, sur l'invitation d'un certain nombre de gouvernements africains, ainsi qu'une réunion spéciale de trois jours qui se tiendrait sous les auspices du Conseil et qui précéderait immédiatement la session de celui-ci.

238. Les gouvernements africains qui bénéficient d'une assistance du FISE seraient invités à participer à cette réunion spéciale de trois jours et à envoyer des observateurs à la session du Conseil. Le FISE demanderait à plusieurs pays d'Afrique de préparer des monographies pour la réunion spéciale et inviterait les directeurs des organes de planification des pays intéressés, ou de hauts fonctionnaires de ces organes, à les présenter. En outre, le FISE inviterait plusieurs experts africains qui s'intéressent tout spécialement aux problèmes du développement national ou à l'enfance et à la jeunesse à participer à la réunion spéciale. Les organismes techniques des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut africain de développement économique et de planification, la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement et d'autres organismes d'assistance multilatérale et bilatérale qui exercent des activités en Afrique seraient aussi invités à y assister. Cette réunion spéciale aurait pour objet :

- a) De discuter des problèmes de l'enfance et de l'adolescence dans le contexte du développement national en Afrique et des moyens qui permettraient de résoudre ces problèmes en utilisant au mieux les ressources disponibles;
- b) D'examiner l'expérience des différents pays africains en ce qui concerne la satisfaction des besoins de l'enfance dans le cadre des plans de développement;
- c) D'étudier les moyens d'utiliser et de coordonner au mieux l'assistance multilatérale et bilatérale en faveur de l'enfance et de l'adolescence dans les pays africains.

239. Le Gouvernement éthiopien s'est engagé à fournir des installations et services de conférence ainsi qu'une somme équivalant à 50 000 dollars pour couvrir les frais supplémentaires entraînés par la réunion de la session du Conseil ailleurs qu'au Siège. Le FISE a pris en charge le coût des monographies par pays et les frais de voyage et de subsistance de certains fonctionnaires et experts africains qui participeront à la réunion spéciale; ces dépenses sont évaluées à

28/ Voir E/ICEF/P/L.637, par. 126 à 131.

15 000 dollars. Ce montant sera imputé sur l'allocation approuvée en 1964 par le Conseil d'administration au titre de l'aide aux pays pour la planification et la mise au point des programmes.

240. Le calendrier des séances est le suivant 29/ :

Comité du programme, du 9 au 13 mai;
Comité du budget d'administration, les 13 et 14 mai;
Réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique, du 16
au 18 mai;
Session du Conseil d'administration, du 19 au 28 mai.

29/ Ce calendrier a été établi par la Présidente du Conseil d'administration après la clôture de la session de juin 1965, à la suite de consultations avec divers gouvernements intéressés et le secrétariat du FISE.

ANNEXES

ANNEXE I

REPRESENTATION

Membres du Conseil

Présidente : Mme Zena Harman (Israël)
Afghanistan : M. Farouk Farhang
Belgique : M. Hilaire Willot, M. André Onkelinx
Brésil : Le Dr Rinaldo de Lamare, M. Paulo Pires do Rio
Canada : M. Joseph W. Willard, M. Gilles Grondin
Chili : M. Javier Illanes, Mme Elsa Wiegold
Chine : M. P. Y. Tsao
Equateur : M. Hugo Jativa
Espagne : Le Dr Juan Bosch-Marin, M. Don Pedro Temboury
Etats-Unis d'Amérique : M. P. Fred DelliQuadri, le Dr Katherine Bain,
Mlle Blanche Bernstein
France : Le Dr Robert Debré, M. Michel Combal
Inde : M. Narendra Singh, M. S. K. Singh, M. I. A. Sajjad
Maroc : Le Dr Abdel Hamid Ben Yakhlef
Mexique : M. Guillermo Suarez Torres, le Dr Miguel E. Bustamante,
Mme Mercedes Cabrera
Pakistan : M. Ehsan-Ul Haq Enver
Philippines : Le Dr Clemente S. Gatmaitan, M. Antonio Uy
Pologne : Le Dr Boguslaw Kozusznik, M. Franciszek Czajkowski
République arabe unie : M. Badrawy M. Fahmy, M. Mahmoud Aboul Nasr
République fédérale d'Allemagne : Le Dr Wolf-Dietrich Germer, M. Guido Brunner
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. John G. Taylor,
M. A. H. Tansley
Sénégal : Le Dr Gabriel Senghor, M. Abdou Ciss
Soudan : M. Osman Hamid
Suède : M. Nils Thedin, M. Per-Olof Forshell
Suisse : M. Hans Conzett, Mlle Francesca Pometta
Thaïlande : Le Dr Phon Sangsinkeo, M. Abhai Chandavimol, M. Xujati Pramoolpol,
M. Sakon Buranawanit
Tunisie : M. Mohamed Birakdar, M. Mohamed Chakchouk
Turquie : Le Dr Ihsan Dogramaci, M. Selcuk Tarlan
Union des Républiques socialistes soviétiques : Le Dr Fedor Zakharov,
le Dr Dimitri D. Venidiktov, Mme L. Tcherkassakaya
Yougoslavie : Mme Branka Savic, M. Zoran Lazarevic

Observateurs envoyés par des gouvernements

Australie a/ : M. James C. Ingram
Ethiopie a/ : Ato Yohannes Tseghé
Pérou a/ : M. Jorge Pablo Fernandini

a/ Pays désigné pour faire partie du Conseil d'administration à compter du
1er février 1966.

Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU :

Mlle Julia Henderson, Mlle Martha Branscombe, Mlle Phyllis Burns,
Mlle Aida Gindy

Bureau de l'assistance technique : Mlle Jane Weidlund

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. Philip Blamont, M. Ahmed Rahman,
M. L. Segovia

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

M. Joseph L. Orr, M. Morris A. Greene, le Dr François Rémy,
M. Philip Thomforde, le Dr Léon-Marie André

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :

M. Jean Guiton, M. Conrad Oppen

Organisation mondiale de la santé (OMS) : Le Dr Lucien Bernard,

le Dr Rodolphe L. Coigney, le Dr Stanislas Flache, le Dr Estella Budiansky,
le Dr L. Bechelli, le Dr J. Bengoa

Autres organismes

Centre international de l'enfance : Le Dr Etienne Berthet

Organisations non gouvernementales

Alliance internationale des femmes : Mme Margaret Bender

Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines : Mlle Leila Anderson

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens : M. Dalton McClelland

Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est : Mme Davenport Bryan

Association mondiale des guides et des éclaireuses : Mlle Mary M. Weeks,

Mme Edward F. Johnson

Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales :

Mlle Dorothy N. Kelly

Commission des églises pour les affaires internationales : Mme Robbins Strong

Conférence internationale de service social : Mlle Ruth M. Williams,

Mlle Yvonne Bourguignon, Mlle Carol Hoppin

Congrès juif mondial : Mme Philip Berman

Conseil international des femmes : Mlle Margaret E. Forsyth, Mme Grace Barbey

Conseil international des femmes juives : Mme Roy Plaut

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales :

Mme Esther Hymer

Fédération internationale des femmes diplômées des universités :

Mlle Dorothy Stratton, Mme Vera Sabin

Fédération internationale des producteurs agricoles : Mme Logan Billingsley

Fédération mondiale des jeunesses féminines catholiques : Mme Ernest P. Tibbets

Fédération mondiale pour la santé mentale : Mme Myer Cohen

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge : Mme John W. Sheppard

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté : Mme Kathryn Pittman
Organisation internationale des femmes sionistes : Mme Ines Radunsky
Service social international : Mme Michael Harris
Société internationale pour la réadaptation des handicapés : Mme Dorothy Warms
Union catholique internationale de service social : Mme Carmen Giroux
Union internationale contre le péril vénérien et les tréponématoses :
Mlle Lili Gonzales
Union internationale de protection de l'enfance : Mlle Frieda S. Miller
Union internationale des organismes familiaux : Mme Peter L. Collins,
Mme Raymond A. Werbe
Union mondiale des femmes rurales : Mme George F. Roberts, Mme Eileen Moon
Union mondiale des organisations féminines catholiques : Mlle Alba Zizzamia
Union mondiale pour un judaïsme libéral : Mme Abram V. Goodman

Comités nationaux pour le FISE

Belgique : M. Hilaire Willot b/
Canada : Mlle Betty W. Pearson
Espagne : Le Dr Juan Bosch-Marin b/
Etats-Unis d'Amérique : Mme Helenka Pantaleoni
Pologne : Le Dr Boguslaw Kozusznik b/
Suède : M. Nils Thedin b/
Suisse : M. Hans Conzett b/
Yougoslavie : Mme Branka Savic b/

b/ Egalement membre de la délégation de son gouvernement à la session.

ANNEXE II

PRINCIPES DIRECTEURS EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, DE MISE AU POINT ET D'ÉVALUATION DES PROJETS DE NUTRITION APPLIQUÉE

1. Il est urgent de multiplier les activités de nutrition appliquée. L'éducation nutritionnelle doit "rendre". Actuellement la seule solution pour de nombreuses régions rurales consiste à produire localement (en évitant la perte) des légumes, des fruits et des aliments riches en protéines d'origine animale (aliments de protection) qui puissent équilibrer la consommation de calories (protéines, vitamines et minéraux) et à veiller à ce que ces aliments soient mieux utilisés dans la nutrition des enfants et des mères.

2. Les projets en cours doivent être renforcés et, le cas échéant, étendus, et il faut que la planification se fasse de façon plus approfondie pour ces projets comme pour ceux qu'on met sur pied dans de nouveaux pays.

3. On devrait préparer certains des nouveaux projets conformément aux recommandations du Comité mixte d'experts FAO/OMS qui s'est réuni en janvier 1965 pour examiner les méthodes d'élaboration et d'évaluation des programmes de nutrition appliquée a/. Ils serviraient alors de projets pilotes d'évaluation; on pense qu'en consacrant plus de temps à la planification, on renforcerait l'efficacité des projets et qu'il y aurait à la longue peu de temps perdu, et probablement aucun.

4. Cette planification plus détaillée des projets devrait s'accomplir en quatre étapes :

Première étape : Le gouvernement ayant manifesté son intérêt pour la question, on entreprendrait une étude de la situation générale et des possibilités d'entreprendre des activités de nutrition appliquée;

Deuxième étape : On rassemblerait des données de base détaillées pour la (les) zone(s) où l'on envisage d'entreprendre une activité pilote. On élaborerait un plan de formation et de préformation. On fixerait les priorités dans le plan de développement, et les dispositions administratives que le gouvernement doit prendre en vue de l'exécution du projet. C'est au cours de cette étape que l'on peut décider d'annuler les plans pour le projet;

Troisième étape : On ferait démarrer l'exécution du projet dans une (des) zone(s) pilote(s);

Quatrième étape : On étendrait le projet à de nouvelles zones;

a/ Figurent dans le document de travail FAO/UNICEF/J.P.65/2.

S'il existe des institutions nationales et si l'on a accès à des renseignements déjà disponibles, on pourra condenser les première et deuxième étapes.

5. Le choix des projets à développer et à évaluer, comme il est indiqué sous le point 3, dépendrait des vœux du gouvernement ainsi que de la portée de l'activité envisagée et des frais qu'en entraînerait la préparation.

6. En même temps, on continuerait à préparer un certain nombre de projets du mieux que l'on pourrait en se servant des moyens disponibles jusqu'à ce que les conditions permettent une planification plus approfondie. Lorsqu'il y a urgence et qu'il est possible d'exécuter un plan plus simple, il ne faudrait pas renvoyer l'exécution d'un projet jusqu'à ce que l'on puisse faire face aux exigences du processus de planification globale à long terme.

7. Lorsque les services d'experts internationaux sont nécessaires, il est souhaitable que le même expert participe à tout le projet, depuis la planification jusqu'à la fin de l'exécution, et il faut chercher à procéder de cette façon dans la limite des fonds disponibles.

8. Les efforts doivent continuer de porter sur la préformation préalable à l'exécution du projet, dans les conditions indiquées ci-après :

- a) Orientation des fonctionnaires dont il est essentiel d'obtenir le soutien pour le projet;
- b) Formation des principaux nutritionnistes qui superviseront les projets au niveau national ou régional;
- c) Formation de personnel local de supervision.

9. Les projets devraient être intégrés dans les autres activités intéressant les villages, tels que les services sociaux et le développement communautaire, la vulgarisation agricole et la vulgarisation de l'économie ménagère, l'éducation et la santé.

10. Dans le domaine de la nutrition appliquée, il est souhaitable de coordonner les activités des ministères de l'agriculture, de la santé, du développement communautaire et de l'éducation et de toutes les personnes travaillant dans ces domaines à tous les niveaux. Dans certains cas, il sera peut-être nécessaire qu'un ministère assure la direction des opérations, avec la collaboration que pourront lui fournir les autres ministères.

11. Aucun effort ne devrait être épargné pour utiliser pleinement le personnel et les institutions nationales qualifiés dans tous les aspects de la planification et de l'exécution des projets de nutrition appliquée. Il peut s'agir de personnel gouvernemental ou non gouvernemental, de personnel des universités, des instituts de recherche, des entreprises privées, etc., ou d'autres personnes qualifiées qui ne sont pas, à ce moment-là, employées à des travaux correspondant à leur formation.

12. On devrait s'attacher davantage à étendre au niveau du foyer les activités de nutrition appliquée et de production alimentaire qui sont entreprises sur le plan de l'école ou de la communauté.

13. L'expérience a montré que, si l'on veut influencer sensiblement sur la nutrition dans les zones rurales, il faut que la production d'aliments de protection frais et en conserve soit suffisante non seulement pour faire face aux besoins du ménage, mais encore pour permettre des ventes, de manière à couvrir le coût des semences, des engrais, des insecticides, du foin, etc., et à fournir un stimulant additionnel. Les avantages qui s'ajoutent à l'amélioration de la nutrition dans les zones rurales sont les suivants :

- a) L'amélioration des conditions économiques dans les zones rurales; et
- b) La fourniture d'aliments nutritifs à meilleur prix pour les familles qui doivent acheter leurs produits alimentaires, particulièrement dans la communauté locale mais aussi dans les zones urbaines.

14. On devrait mettre pleinement à profit l'assistance bilatérale et l'assistance des institutions bénévoles qui peuvent appuyer les activités en matière de nutrition appliquée.

ANNEXE III

NOUVEAUX ALIMENTS RICHES EN PROTEINES

A. Eléments devant figurer dans les programmes d'action

1. Procéder à des recherches techniques permettant de produire des concentrés de protéines meilleur marché, plus acceptables et plus nutritifs. Les institutions devraient y intéresser le plus possible les organismes techniques compétents, notamment ceux qui dépendent des universités, de l'Etat et de l'industrie.
2. Procéder à des études économiques en vue de l'utilisation plus large, comme aliments, des concentrés de protéines obtenus à partir de graines oléagineuses, de poisson et d'autres sources de protéines, en particulier de ceux que l'on peut se procurer actuellement, mais qui n'ont pas encore été utilisés pour l'alimentation humaine.
3. Encourager les entreprises industrielles et commerciales à participer au maximum à la production et à la vente de concentrés de protéines et de mélanges alimentaires propres à la consommation des enfants et des mères.
4. Créer sur le plan local des compétences technologiques dans le domaine des aliments riches en protéines, grâce à une formation technique poussée et à la fourniture de matériel de laboratoire, d'équipement pour les usines pilotes, etc. La FAO devrait mettre l'accent sur ces activités dans le contexte des projets du Fonds spécial et de la Campagne mondiale contre la faim qu'elle administre et qui ont trait à la technologie et à la science alimentaires. Sur le plan national ou régional, ces efforts devraient porter surtout sur les méthodes de préparation, de mise au point et d'emballage, les tests d'acceptabilité et le contrôle de la qualité des produits.
5. Souligner la nécessité d'atteindre les enfants d'âge préscolaire. Les produits conçus pour répondre aux besoins de ce groupe d'âge seront également utilisés pour améliorer les habitudes alimentaires et l'état nutritionnel de l'ensemble de la famille.
6. Recommander aux gouvernements d'accorder un plus ferme appui à la mise au point et à la distribution d'aliments complémentaires et de protection, et notamment d'encourager les industries, par exemple par l'achat de quantités importantes de produits commerciaux pour les cantines scolaires, pour l'éducation familiale et pour les campagnes de publicité et de prévoir des exonérations d'impôts ou d'autres avantages à l'intention des fabricants de préparations alimentaires.
7. Chercher à obtenir l'appui du Programme alimentaire mondial ou de programmes bilatéraux de distributions alimentaires et s'attacher à faire en sorte que cet appui s'intègre dans l'effort national de production commerciale et de commercialisation des produits alimentaires.

B. Principes directeurs en matière de promotion des concentrés de protéines et des mélanges alimentaires

1. L'amélioration de l'état nutritionnel des nourrissons et des jeunes enfants est l'objectif principal que pose l'introduction d'aliments appropriés riches en protéines; mais ces aliments devraient également servir pour le traitement des cas manifestes de malnutrition protéinique.
2. D'une manière générale, le meilleur moyen d'employer les concentrés de protéines est de les incorporer aux produits alimentaires de base au moment de leur préparation, afin d'obtenir un aliment mieux équilibré. Les efforts faits jusqu'ici pour convaincre les consommateurs d'ajouter des concentrés de protéines à leur nourriture au moment où ils la préparent n'ont pas donné de résultats satisfaisants étant donné qu'il faudrait d'abord que l'intéressé se rende compte des avantages nutritionnels qu'il en retirerait.
3. Les préparations alimentaires et les mélanges riches en protéines peuvent être enrichis avec de la vitamine A, des vitamines du groupe B, du fer et du calcium, lorsque le besoin de tels compléments se fait sentir dans une région donnée, sans que le coût soit prohibitif. De toutes manières, on devrait encourager la consommation d'aliments nutritifs riches en vitamines et disponibles sur place, tels que les fruits, les végétaux à feuilles et les légumes, en même temps que celle des produits riches en protéines. L'enrichissement de ces aliments en iode pourrait également se révéler utile dans les régions où les cas de goître sont fréquents et où on ne peut pas facilement ni économiquement ioder le sel par les méthodes classiques.
4. Les programmes gouvernementaux relatifs aux aliments riches en protéines qui reçoivent l'appui de la FAO, de l'OMS et du FISE devraient être coordonnés dès le début, en vue de garantir la meilleure utilisation des ressources disponibles, à la fois financières et en personnel technique.
5. Les activités de la FAO et du FISE devraient être concentrées sur un nombre limité de projets.
6. Les plans devraient être élaborés en coopération avec les entreprises industrielles qui ont accès aux circuits de distribution commerciale. Tout en conseillant aux gouvernements d'encourager la consommation plus large de nouveaux aliments riches en protéines, on devrait recommander qu'il soit fait appel autant que possible aux moyens existants de production et de distribution commerciales.
7. La promotion commerciale peut donner du prestige à un produit alimentaire. Il est donc souhaitable de limiter les distributions gratuites aux échantillons publicitaires, aux cas d'urgence et aux programmes gouvernementaux courants de protection sociale et de repas dans les institutions.
8. Les investissements et les efforts qu'exigent la promotion et la commercialisation de nouveaux aliments bon marché sont limités par les marges bénéficiaires réduites que permettent ces produits. On pourrait remédier à cet inconvénient en mettant au point une gamme de produits dont certains pourraient plaire aux groupes à revenus plus élevés. Cela permettrait également de maintenir

un volume de production suffisant pour que l'on puisse offrir des aliments nutritifs analogues aux groupes de population à revenus plus faibles. Les campagnes de promotion s'adressant aux groupes à revenus élevés contribuent souvent du même coup au succès des nouveaux produits auprès de familles à revenus faibles. Néanmoins, les mesures visant à faire comprendre à ce dernier groupe les avantages nutritionnels des produits en question devraient, le cas échéant, être prises à l'avance, ou du moins simultanément.

9. Il conviendrait de tenir compte du rôle important que les divers types de légumineuses peuvent jouer dans l'amélioration de la nutrition protéinique des nourrissons, des enfants et des mères, soit dans la cuisine faite au foyer, soit dans les préparations commerciales. Un gros avantage réside dans le fait que ces aliments classiques sont déjà largement acceptés.

ANNEXE IV

POLITIQUE EN MATIERE D'ASSISTANCE POUR LA PRODUCTION LAITIERE RURALE

1. Les zones choisies pour bénéficier d'une assistance commune pour le développement de l'industrie laitière rurale doivent être des bassins laitiers effectifs ou en puissance, alimentant ou devant alimenter des programmes de conservation du lait aidés par la FAO et le FISE. Ces programmes, qui comportent des usines laitières urbaines, assurent les débouchés requis. Grâce à l'accroissement de la production laitière rurale, les usines pourront fonctionner à pleine capacité et offrir aux familles peu fortunées des quantités accrues de lait à bon marché, en conformité des accords conclus entre la FAO, le FISE et le gouvernement bénéficiaire.
2. Il faut au préalable convenir avec le gouvernement d'une politique rationnelle de production laitière dans les campagnes, comportant notamment l'application sur le plan local des mesures indispensables pour améliorer les méthodes d'élevage (y compris l'élimination des animaux improductifs), la production de fourrage et d'aliments du bétail. Il faut aussi que le gouvernement se déclare prêt à mettre réellement en oeuvre cette politique dans les bassins laitiers choisis.
3. Le gouvernement doit s'engager à mobiliser et à coordonner, dans le cadre d'un programme intégré d'accroissement de la production laitière rurale, l'aide reçue de toutes sources. Dans certains cas, cela pourra consister à unifier l'assistance octroyée à diverses activités de développement par le United States Agency for International Development (AID), le plan de Colombo, des fondations et des organismes mixtes par exemple, ainsi qu'au titre de la Campagne mondiale contre la faim et du Programme alimentaire mondial.
4. L'enseignement des principes d'hygiène à appliquer quant à la manutention du lait et l'éducation nutritionnelle de la population doivent faire partie des activités de développement envisagées pour les zones opérationnelles choisies.
5. Le gouvernement requérant doit s'engager à rendre disponibles pour le projet, les fonds et le personnel opérationnels stipulés dans un plan d'opérations qui sera conjointement arrêté par le gouvernement, la FAO et le FISE.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.